

# Pays Basque 2020

# Etat des lieux sur la culture

**Réalisé par l'équipe technique  
du Conseil de développement et du Conseil des élus du Pays Basque**

---

Cet état des lieux a été réalisé fin 2006 pour nourrir le diagnostic du territoire, mené durant les travaux de la démarche « Pays Basque 2020 ».

Il donne un panorama général (mais forcément incomplet) de la culture sur notre territoire : les dynamiques culturelles et artistiques en présence, les principaux acteurs et l'offre culturelle, les politiques publiques mise en œuvres par les principales collectivités publiques...

Ce document d'étape tient lieu aujourd'hui de base de réflexion et de discussion avec les acteurs culturels et les pouvoirs publics pour **élaborer un projet culturel de territoire**, tel que le préconise le programme opérationnel validé par le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque, lors de l'Assemblée Plénière du 9 décembre 2006.

Nouvelle version corrigée – mai 2007

## Sommaire

page 4	<	<b>Préambule : repères historiques</b>
		<b><u>Première partie :</u></b>
page 7	<	<b>L'offre culturelle et artistique</b>
page 8	<	Les caractéristiques principales de l'offre culturelle en Pays Basque
page 9	<	<b>I. Dynamiques territoriales : des ressources culturelles et des pratiques spécifiques</b>
page 9	<	1. Des singularités sur le plan culturel et artistique
page 16	<	2. Des singularités au niveau des pratiques
page 19	<	<b>II. Spectacle vivant, cinéma, diffusion culturelle : un territoire relativement bien « aménagé culturellement »</b>
page 19	<	Les principales caractéristiques du maillage culturel du territoire
page 21	<	1. Les structures de diffusion
page 27	<	2. Les compagnies professionnelles
page 30	<	3. Les festivals et événements culturels
page 32	<	<b>III. Enseignement artistique : une structuration en cours</b>
page 31	<	1. Eléments de cadrage
page 31	<	2. L'offre d'enseignement musical en Pays Basque
page 34	<	3. L'enseignement de la danse et du théâtre
page 35	<	<b>IV. Lecture publique : un bon maillage du territoire</b>
page 35	<	1. La typologie des équipements de lecture publique
page 36	<	2. L'action de la BDP : mettre en réseau les différents niveaux d'opérateurs
page 37	<	3. L'offre de lecture publique sur le territoire
page 37	<	4. Le fonds local dans le réseau de lecture publique
page 39	<	<b>V. Patrimoine, archives, muséographie : une offre territorialisée à construire</b>
page 39	<	1. Contexte : l'élargissement du concept de "patrimoine"
page 41	<	2. Le paysage patrimonial sur le territoire basque : état des lieux
page 47	<	3. Les trois grands équipements du territoire
page 50	<	4. Quelques pistes pour une mise en cohérence de l'approche du patrimoine, et sa prise en charge
page 52	<	<b>VI. Arts plastiques : des moyens de formation et d'expression limités</b>
page 53	<	1. La formation
page 53	<	2. Les structures d'accompagnement des artistes plasticiens
page 54	<	3. Des lieux de diffusion pilotés par les collectivités
page 55	<	4. D'autres acteurs sur le territoire

page 56	<	<b>VII. Industries culturelles : une diversité d'initiatives</b>
page 56	<	1. Une économie du livre de niveau régional
page 58	<	2. Une dynamique dans l'audiovisuel et le design
page 59	<	<b>VIII. Médiation et soutien à la culture basque : un acteur central, l'ICB</b>
page 59	<	1. Présentation générale de l'ICB
page 60	<	2. Vers une nouvelle mutation ?
page 63	<	<b>IX. Hiérarchisation du maillage culturel du territoire : quelques pistes</b>
		<b><u>Seconde partie :</u></b>
page 66	<	<b>Les politiques publiques</b>
page 66	<	Les caractéristiques principales des politiques culturelles en Pays Basque
page 68	<	<b>I. L'action publique locale</b>
page 68	<	1. Les communes
page 74	<	2. L'intercommunalité
page 77	<	3. Les projets collectifs de développement
page 79	<	<b>II. L'action publique déconcentrée et décentralisée</b>
page 79	<	1. Contexte général
page 80	<	2. Présentation générale des politiques culturelles de la Drac, du Conseil régional et du Conseil général
page 86	<	3. Analyse du financement public de la culture en Pays Basque
page 89	<	<b>Bilan de l'état des lieux et perspectives pour le Contrat territorial 2007-2013</b>
		<b><u>ANNEXES :</u></b>
page 95	<	1 – Bilan du volet "culture" de la Convention spécifique 2001-2006
page 102	<	2 - le financement public par domaine culturel et artistique
page 104	<	3 - le financement public par opérateurs
page 110	<	4 - liste des personnes contactées/rencontrées

## Éléments de mise en page

☉ : introduit une thématiques ou une opérateur plus spécifique (lesquels sont mis en **gras** tout au long du texte)

▶ : introduit une synthèse/conclusion, une commentaire, une analyse plus qualitative (subjective), voire des préconisations

↪ : renvoie à d'autres pages, d'autres sources, d'autres études...

<sup>2</sup> : l'utilisation des "notes de bas de page" permet de compléter les sources, les commentaires...

## Préambule : repères historiques

Avant d'analyser le paysage culturel d'aujourd'hui, il nous a semblé nécessaire d'identifier préalablement quelles sont les évolutions qu'a connu le Pays Basque depuis une vingtaine d'années, et notamment depuis *Pays Basque 2010*.

■ **Au cours des années 1970 et jusqu'au début des années 1980**, on assiste en Pays basque à **une forte mobilisation des acteurs de la culture et de la langue basque** : fédération de danse, association d'action patrimoniale Lauburu, développement des semaines culturelles dans différentes villes, lancement des premiers cours du soir en langue basque, premières radios privées locales, création de Pizkundea - fédération des associations culturelles basques, fédération des artistes basques, création de centres culturels à l'intérieur du Pays basque (Uhaitza en Soule, Haize Berri en Basse-Navarre, Eihartzea à Hasparren...), alors que la côte basque accueille de nouvelles troupes (Chimères, Versant...), de nouveaux festivals (franco-ibérique à Bayonne et Mai du théâtre à Hendaye) et que l'école nationale de musique devient Conservatoire.

Durant cette période, des échanges importants ont lieu entre les acteurs culturels basques et les services de l'Etat (Rapport Giordan, Mission Ravail...) qui donneront naissance d'abord au Centre culturel du Pays basque puis à l'Institut culturel basque et à la scène nationale de Bayonne et du sud Aquitain<sup>1</sup>.

■ Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, le Pays Basque va ainsi connaître une nouvelle phase avec **l'émergence de nouveaux opérateurs et de nouvelles initiatives locales qui prendront forme au cours des années 1990** et qui imprimeront profondément le paysage culturel que nous connaissons aujourd'hui.

On assiste en Pays Basque à une réappropriation de tout un pan du patrimoine culturel qui se traduit par un regain d'intérêt pour la pastorale, les mascarades, le carnaval, mais aussi le chant (Kantu Xapelketa...). En Soule, naissent des rencontres de traditions orales et le festival Xiru. En Basse-Navarre, l'association Garazikus démarre un travail à Saint-Jean Pied de Port, autour du cinéma. En Labourd, l'association Accords démarre ses activités à Cambo (notamment à travers le festival de théâtre d'Arnaga), le festival Uztaberri (aujourd'hui Hartzaro) est créé à Ustaritz. Sur la côte basque, et

---

<sup>1</sup> **Du rapport Giordan à la création de l'ICB**

A la demande du ministre de la Culture, le rapport Giordan est publié\*. Il pose « pour la première fois explicitement la question de la "réparation historique" après deux siècles pendant lesquels la République s'est évertuée à détruire l'identité basque »\*\*. Se tiendront ensuite les assises de la culture basque, alors qu'en Pays basque nord, une fédération des associations culturelles vient de se constituer : *Pizkundea*. Le nouveau ministre, J. Lang, se déplacera à Bayonne venant confirmer son soutien à la culture basque, et dans la continuité des propositions de la mission Ravail, un Centre culturel du Pays Basque va être créé en 1984. L'échec de cette institution est un exemple de la problématique basque dans la structuration du territoire : « L'adhésion du monde culturel basque à cette première expérience est forte, malgré certaines réticences. (...) Mais en 1988 c'est l'échec. (...) Cette crise est essentiellement le fruit d'une politique de plus en plus autonome menée par le Centre culturel, par rapport aux priorités des associations qui avaient espéré trouver en lui un outil de collaboration, de coproduction, d'aide et de soutien à leur action. Cette politique tendait essentiellement à favoriser la diffusion culturelle au sens d'une culture universelle, plus que de l'expression basque proprement dite. (...) L'année 1989 marque un tournant. Le dialogue, renoué entre *Pizkundea* et le ministère de la Culture, conduit à concevoir l'existence de deux structures distinctes : l'une, appelée à prendre la suite du Centre culturel du Pays basque, deviendra le Centre d'action culturelle de Bayonne ; l'autre, totalement indépendante de la précédente et ayant en charge les problèmes spécifiques de la culture basque, deviendra l'Institut culturel basque. C'est d'autre part, cette année-là que prend forme l'idée de la création d'un syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque » (qui deviendra l'un des quatre financeurs de l'ICB). Quelques lignes après, il y est expliqué que l'identité basque fut l'enjeu du débat et que l'Etat central est amené à « favoriser l'expression de l'identité basque face à des élus qui ont tendance à freiner ».

\* GIORDAN H., *Démocratie culturelle et droit à la différence*, La Documentation française, 1981.

\*\* *L'Institut culturel basque* (chapitre 9), in *Action culturelle et coopération intercommunale*, La Documentation française, collection du département des études et de la prospective du ministère de l'Education et de la culture, 1993, page 88.

outre le développement des activités de la scène nationale (et de son festival de jazz), Biarritz développe une nouvelle politique culturelle avec Biarritz Culture, le festival Le Temps d'Aimer, les fêtes musicales, des coréalizations avec des acteurs du Pays basque intérieur... Un travail de fond y est mené sur la danse classique, qui aboutira en 1998 à la création d'un Centre Chorégraphique National. Parallèlement, le Pays Basque connaît un fort développement depuis le milieu des années 1980 du rock basque (mouvance *Patxa, Piztu*) qui après une importante diffusion de concerts dans tous les villages, de grands rassemblements avec des groupes internationaux sur la côte, donnera naissance dès 1993 à ce qui préfigurera le festival *Euskal Herria Zuzenean* (première édition en 1996). On assiste également à l'émergence de nouvelles équipes artistiques (les compagnies Lézards qui bougent, Le Petit Théâtre de Pain, le Théâtre du Rivage...).

■ L'ensemble de ce mouvement est en partie accompagné par la puissance publique - Drac, Conseil régional et Conseil général – et, pour partie, par la mise en œuvre des premières contractualisations pour le pays « Pays Basque », suite à la démarche « **Pays Basque 2010** ».

En effet, les acteurs de la culture (comme ceux de tous les autres secteurs) se retrouvent dans les travaux de prospective « Pays Basque 2010 », lancés en 1992, et qui aboutiront en 1997 à un **Schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque**, validé par le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque<sup>2</sup> : un nouveau projet de territoire et des propositions opérationnelles<sup>3</sup>.

Les premiers programmes mis en œuvre (suite aux **CIADT<sup>4</sup> de 1997**) - **convention de développement 1997-1999 avec l'Etat** et mobilisation des fonds européens – vont donc répondre en grande partie aux attentes en terme d'équipements, avec un maillage territorial du secteur rural, et une labellisation des équipements de la zone urbaine.

**De nombreuses salles sont créés ou réhabilités** : le Vauban à Garazi, Faustin Bentaberri à Ispoure (première tranche), Maule Baita à Mauléon, Mendeaia à Hasparren, la salle de Labastide Clairence..., et la création de la salle de Louhossoa.

A l'initiative de l'Etat, **la lecture publique se structure**, avec l'appui de la Convention 1997-1999 : création des bibliothèques / médiathèques de Saint Palais, Hasparren (médiathèque et annexe de la BDP), Mauléon, Cambo-les-Bains, sur les fonds FNADT alliés à des fonds DGD et les programmes Leader, et Espelette (fonds DGD) ; par contre d'autres collectivités (comme Ustaritz et Saint-Jean Pied de Port) restent en dehors de ce mouvement.

■ **L'évaluation de juin 2000** du Schéma d'Aménagement réalisée par le Conseil de développement du Pays Basque, mettait en avant la pérennisation des outils et des équipes professionnelles en charge de

---

<sup>2</sup> Le Conseil de développement est créé en 1994 et rassemble des représentants de la société civile (acteurs socio-économiques, culturels...), des élus et des administrations. C'est le Conseil de développement qui aura la charge d'écrire le Schéma. Le Conseil des élus, créé en 1995, rassemble les représentants des élus locaux, ainsi que les élus du Pays Basque ayant un mandat départemental, régional, national ou européen. Le Conseil des élus aura pour mission de négocier les propositions des acteurs du territoire.

<sup>3</sup> Le **diagnostic de Pays Basque 2010** faisait apparaître deux tendances majeures en matière culturelle durant les années 1990 : **l'affirmation de l'expression culturelle basque dans le paysage culturel du Pays Basque**, et la **prise en compte du fait culturel comme facteur clef du développement local**. Pour autant, il est mis en évidence un contraste entre la côte et l'intérieur : une concentration sur la côte de la vie culturelle, et des aides financières. Enfin, la culture basque « vit une situation de culture étrangère sur son propre territoire ».

Les propositions du Schéma visent à :

- rééquilibrer l'effort de l'expression culturelle basque et non basque ;
- rendre accessible l'offre culturelle notamment par sa mise en réseau et par l'affirmation de priorité en terme de contenu des actions et des stratégies territoriales ;
- assurer le rayonnement culturel du Pays Basque par la mise en place et/ou la structuration d'équipements à vocation internationale, ainsi qu'en établissant des ponts entre les domaines du tourisme et de la culture.

Les propositions tournent autour de trois axes d'intervention qui sont :

- organiser et renforcer l'action patrimoniale sur tout le territoire ;
- mettre en place des outils de diffusion et d'action culturelle ;
- généraliser l'offre de lecture publique et organiser l'enseignement artistique.

<sup>4</sup> Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire

l'action culturelle par une mise en cohérence des politiques culturelles sur l'ensemble du Pays Basque, ce qui nécessite des moyens sur la durée.

**La Convention Spécifique Pays Basque 2001-2006<sup>5</sup>** se positionne dans la continuité du Schéma :

- assurer la cohérence et le rayonnement culturel du Pays Basque en fédérant les ressources de la côte et de l'intérieur ;
- conforter l'Institut culturel basque comme centre de ressources en matière de culture basque.
- assurer un maillage territorial en poursuivant un rattrapage en matière d'équipements et en mettant l'accent sur le **spectacle vivant**, mais aussi en introduisant un volet « **Patrimoine et modernité** » (valorisation du patrimoine par les NTIC, programme de création contemporaine s'appuyant sur le patrimoine culturel, etc.).

■ **Sur la période 2001-2006, le Pays Basque bénéficie d'une action concertée, en matière culturelle, des trois institutions partenaires (Etat, Région et Département)**, parallèlement aux politiques culturelles menés par ces mêmes partenaires et par les autres collectivités locales.

Si certains projets n'ont pu voir le jour – par manque de portage local (acteurs ou élus)<sup>6</sup> – les résultats significatifs ont été les suivants :

- La création d'un pôle des archives Pays Basque, dont l'ouverture publique est programmée pour fin 2008 à Bayonne.
- Le soutien aux projets jacquaires en Basse-Navarre et en Soule à caractères culturel ou économiques : réhabilitation de 5 édifices religieux (Bascassan, Harambeltz, Ordiarp, Alciette, Garris, Hôpital-Saint-Blaise), la réhabilitation de 3 gîtes d'hébergements des pèlerins (Arancou, Saint-Jean-Pied-de-Port, Hôpital Saint-Blaise), la création d'un Centre d'évocation des stèles discoïdales et de l'art funéraire à Larceveau.
- Le développement et la structuration du spectacle vivant en Pays Basque : création de deux « scènes de Pays » (Garazikus en Basse Navarre, Kultura Bidean sur la Communauté de Communes de la côte sud Pays Basque), ingénierie culturelle à l'ICB), et montée en puissance de l'aide à la création.
- La promotion de la culture et du patrimoine gascons, à travers l'antenne angloy de l'Institut occitan, développant des activités de collectage, traduction, de mobilisation du milieu associatif...

↳ Voir Annexe 1 : Bilan détaillé du volet culture de la Convention spécifique

---

<sup>5</sup> Accès à la Convention Spécifique par internet : <http://www.lurraldea.net/bibliodocs/PB2010/conv-spedec01.pdf>

<sup>6</sup> C'est le cas du projet initial de pôle patrimonial, de centre d'évocation des chemins de Saint Jacques de Compostelle

Première partie :

# L'offre culturelle et artistique

---

*Dans ce chapitre, nous tenterons de faire une photographie tant de « l'aménagement culturel du territoire » (irrigation et hiérarchisation de l'offre, équipements ...), des acteurs et des projets, que des dynamiques propres aux champs culturels/artistiques et aux acteurs.*

*Nous essayerons de déterminer quels sont les atouts et faiblesses de ce territoire, porteurs de défis et d'orientations potentielles. Pour autant, cette lecture est à compléter avec celle des politiques mises en œuvre (cf. page 65), l'offre culturelle étant la conjonction de l'engagement des acteurs culturels et de celui de la puissance publique.*

Au-delà de l'analyse qualitative, nous avons procédé à un premier repérage des opérateurs culturels en Pays Basque : des institutions culturelles... aux associations locales et entreprises culturelles.

↳ Un tableau en Annexe 3 fait état de plus de 300 opérateurs identifiés selon deux critères : ceux qui bénéficient de soutiens de la part des collectivités publiques « supra-territoriales » (Drac, Conseil régional, Conseil général) ou de l'Institut culturel basque... et/ou ceux qui génèrent de l'emploi culturel.

↳ Nous proposons dans le chapitre IX quelques pistes pour qualifier ces opérateurs et « hiérarchiser » cette offre culturelle.

Par ailleurs, un certain nombre d'artistes ont été identifiés. Nous citerons quelques noms dans cet état des lieux, pour illustrer notre propos, et sans viser une quelconque exhaustivité. Nous renvoyons le lecteur à d'autres sources<sup>7</sup>.

► Une étude plus spécifique permettrait de déterminer le niveau d'offre sur le territoire (à partir des informations municipales, de la presse, de la publicité faite par les organisateurs...).

---

<sup>7</sup> Voir notamment :

- l'annuaire de la musique au Pays Basque », sur le site <http://kalapita.blogspot.com/>, qui renseigne dans tous les domaines ;  
- le « portail de la culture basque », développé par l'Institut culturel basque sur internet <http://www.eke.org/partaideak>, où un trouve un annuaire des différents opérateurs dans différents domaines (Langue basque, Musique, Littérature, Arts plastiques, Audiovisuel, Chant, Danse, Bertsularisme, Conte, Sports basques, Nature-Environnement, Architecture, Histoire, Géographie, Anthropologie, Archéologie, Sociologie, Ethnologie Numismatique – Philatélie, Musicologie, Diffusion artistique Administration culturelle, Journalisme, Sciences, Animation culturelle, Patrimoine bâti, Diaspora basque...).

## ► Les caractéristiques principales de l'offre culturelle en Pays Basque :

- La structuration de l'action patrimoniale (conservation, valorisation, transmission, médiation, etc.) ne semble pas aboutie sur le territoire, avec des attentes et des stratégies divergentes ; l'offre muséale est aujourd'hui peu attractive et éclatée (le Musée basque n'a pas su trouver son public, parallèlement à la multiplication des établissements privés....) et ce sont les expositions temporaires (en dehors des musées) qui semblent répondre à une certaine "demande".
- Dans le domaine du spectacle vivant et globalement de l'action culturelle, il existe en Pays Basque une grande diversité d'acteurs, d'initiatives : entre des structures professionnelles et un vivier amateur très important, partagé entre expressions plus « classiques » (que l'on retrouve sur d'autres territoires, aussi bien dans le champs amateur que professionnel) et des spécificités artistiques liées à la « culture basque », mais essentiellement porté par des amateurs (danse, bertsularisme, mascarades, chant...). Le spectacle vivant porte en lui toute la problématique de la professionnalisation d'une part, et d'autre part de la reconnaissance d'une « création basque ». Le Pays Basque dispose d'une offre importante, avec un nombre de structures labellisées supérieure à d'autres territoires comparables (compagnies conventionnées, conservatoire, scène nationale, centre chorégraphique...), une activité festivalière dynamique et variée (avec des propositions répondant à l'attractivité touristique, mais aussi à un ancrage auprès des habitants), une prise en compte par les pouvoirs publics du soutien à la « culture basque » via des opérateurs structurants (Institut culturel basque, Fédération de danse basque...) ou d'autres événements.
- L'offre en termes d'expression « contemporaine » (dans les arts pastiques, la musique, la danse, etc.) semble relativement faible sur le territoire, ce qui tranche crûment avec les propositions portées par les villes du Pays Basque sud (Irun, Saint Sébastien, Bilbao...) ou d'autres agglomérations françaises (disposant d'atouts comparables à la côte basque) qui ont fondé leur attractivité économique sur une approche contemporaine de l'offre culturelle.
- Indéniablement le Pays Basque souffre d'une certaine inertie en matière de « jeune création artistique », tant dans l'acceptabilité sociale des nouvelles formes d'art que dans la valorisation de l'artiste et du créateur (dans la « société »). Ce manque d'accompagnement des jeunes artistes, cette acceptabilité sociale difficile... tient-elle aux publics, ou aux acteurs culturels et aux élus ? La difficulté d'implantation de certaines compagnies.



# I. Dynamiques territoriales : des ressources culturelles et des pratiques spécifiques

*Avant d'analyser l'offre culturelle par grands domaines culturels, il apparaît nécessaire d'identifier quelques aspects des spécificités culturelles de ce territoire (notamment liées à l'identité basque). Il ne s'agit ici que de quelques éléments d'analyse qui nécessiteraient une étude plus approfondie. Il apparaît néanmoins que l'attachement au territoire, à son patrimoine, son identité, son mode de vie... déterminent aujourd'hui une partie importante de l'expression culturelle et artistique du Pays Basque et de l'offre proposée aux publics.*

## 1. Des singularités sur le plan culturel et artistique

### ➔ Un patrimoine et un héritage culturel, en cours de ré-appropriation

Le patrimoine (cf. le chapitre spécifiquement dédié en page 39) est aujourd'hui appréhendé, par l'immense majorité des acteurs culturels et des institutions, tant sur la plan matériel qu'immatériel. Ainsi, le patrimoine va « au delà du capital immobilier, foncier et financier légué par nos ancêtres. Il englobe tous les savoir-faire (connaissances, techniques, faits et gestes quotidiens), les savoir-dire (langues, mythes, légendes, toponymie et toutes autres traditions orales), les pratiques sociales (jeux et sports, fêtes, gastronomie) et les productions artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, littérature). Les spécificités géologiques et paysagères, les écosystèmes, le climat, la faune, la flore, les richesses du sol... font aussi partie du patrimoine que chaque génération a à gérer et transmettre. Le patrimoine est donc constitué de tous ces éléments qui fondent l'identité d'un groupe humain et le différencient d'un autre »<sup>8</sup>.

Cette approche du patrimoine résonne fortement sur un territoire comme le Pays Basque à forte identité, et au moment où l'héritage culturel fait l'objet de multiples ré-appropriations à de multiples fins (personnelles/citoyennes, artistiques, économiques, institutionnelles, politiques, etc.).

Il ne nous est bien évidemment pas possible ici de rendre compte du patrimoine du Pays Basque... mais bien plus de la dynamique des acteurs.

De nombreux acteurs locaux, associations, chercheurs, universitaires... se sont penchés sur l'étude de ce patrimoine, sur les questions historiques, ethnologiques et anthropologiques du Pays Basque. Ce mouvement s'est accéléré au cours des quinze dernières années, permettant une meilleure diffusion de cette connaissance sur le territoire et sur l'héritage basque.

Ainsi, on peut faire référence au travail mené par des publications anciennes comme **Herria**, par des associations comme **Lauburu** et les **Amis du Musée basque**, où de nombreuses personnes s'investissent à titre bénévole, par des personnalités comme **Jean Haritschellar**, au niveau historique par **Manex Goyhenetche**, et par de multiples travaux universitaires et de recherche<sup>9</sup> – aujourd'hui relayés par les **Universités** de Bordeaux III, de Toulouse II, de Pau et des Pays de l'Adour (dont le

<sup>8</sup> Cette définition est empruntée à celle figurant sur le site de l'Institut culturel basque.

<sup>9</sup> On mentionnera, à titre d'exemple : **Jacques Allières**, **Pierre Bidart**, **Xabier Itçaina**, **Jean Goyhenetche**, **Maité Lafourcade**, **Thierry Truffaut**, **Aurelia Arkotxa**, **Bernard Oyharçabal**, **Jean-Baptiste Orpustan**, **Pierre Laborde**...

département d'Etudes basques), par l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, par le Centre de recherche **IKER** à Bayonne (sur la langue basque et les textes) qui depuis 1996 publie la revue **Lapurдум**. Le développement de l'enseignement supérieur en Pays Basque sud, depuis les années 80 – et par conséquent la mobilisation de toute une génération d'universitaires/chercheurs – est aussi pour beaucoup dans cette dynamique d'étude. Il faut ajouter à ces sites universitaires, l'action menée (côté nord) par des structures comme la CPAU (approche urbanisme-architecture), le CAUE (architecture-habitat), le CPIE (lien avec éditions Izpegi), et bien entendu l'Institut culturel basque (avec une ethnologue permanente, une Commission patrimoine / voir chapitre VIII).

Par ailleurs, le patrimoine du territoire basque (français) a fait l'objet d'un regain d'intérêt des institutions publiques (Etat, région, département...) ces dernières années comme l'attestent (entre autres) la mise en place d'un centre pour l'archéologie en Pays Basque – avec un poste dédié (Christian Normand) –, le lancement de fouilles et d'inventaires sur plusieurs infra-territoires, le travail de la Conservation départementale (avec un site dédié à la médiation du patrimoine, le CEP), le soutien apporté à la rénovation du Musée basque (et aujourd'hui à son renouvellement) et au pôle archives de « pays », etc.

Il se dégage de cette évolution récente :

- un sentiment partagé par les acteurs locaux, d'un manque encore important de connaissances et de données sur le patrimoine basque ; un manque de vision partagée aussi (en particulier sur les modes de diffusion de cette "connaissance", l'instrumentalisation à but commercial...);
- un rapport difficile entre acteurs associatifs et institutions, les premiers se sentant peu reconnus, alors même qu'en l'absence d'intérêt des pouvoirs publics, ils ont porté (et continuent à porter) tout un pan d'étude et de médiations sur le patrimoine du territoire.

### ➤ Une "construction artistique" marquée par l'identité locale, l'attractivité artistique de la côte basque, et l'influence du Pays Basque sud

▪ S'il est difficile de rendre compte de l'histoire des arts en Pays Basque, l'existence d'un réel « vivier artistique », aujourd'hui, sur notre territoire (ou à proximité), est lié à au moins trois facteurs qui tiennent à sa situation géographique et à son identité.

Le développement des arts en Pays Basque a historiquement mobilisé une diversité de couches sociales et s'appuie sur une tradition rurale forte. Des vocations artistiques s'expriment dans les milieux intellectuels, enseignants, comme dans ceux de la vie religieuse ou paysanne. L'art est plus un moyen d'expression d'un attachement fort à un héritage culturel spécifique aux basques, à une identité, que pour viser une reconnaissance extérieure.

Par ailleurs, le littoral basque est depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle (en particulier) une région attractive au plan européen. C'est à Biarritz que se développe au milieu du siècle un tourisme de la « haute société » favorisant la venue d'architectes et autres artistes de toute l'Europe (qui vont contribuer à la richesse architecturale et cosmopolite de la cité balnéaire). Une certaine bourgeoisie sera ainsi à l'origine du développement du **néo-style basque**<sup>10</sup>, édifiant de nouveaux codes, à partir de l'architecture locale. La côte basque n'a cessé d'être – notamment depuis cette époque – un lieu de brassage culturel et d'accueil privilégié d'artistes.

Enfin, la vie artistique est marquée par l'influence des basques du sud, liens qui se sont particulièrement noués avec les basques du nord au cours des périodes de tension politique (XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, période du franquisme...), durant lesquelles de nombreux artistes basques espagnols se sont installés sur notre territoire.

---

<sup>10</sup> Voir à ce sujet la recherche sur l'etxe basque menée par la CPAU Pays Basque, avec le soutien du PUCA (Ministère de l'Equipement, des transports et du logement) : *Ikerketa, Recherche transfrontalière – Analyse des évolutions de l'habitat individuel en Pays Basque nord et sud*, 2003.

▪ D'après certains historiens de l'art, on peut repérer une double influence du "sud" dans l'histoire récente de l'art en Pays Basque :

- 1) celle d'artistes à l'approche « régionaliste » comme **Ramiro Arue**, qui ont développé une peinture sur le « type basque », véhiculant un pays basque rêvé, une tradition pure...<sup>11</sup> ; cette vision est encore présente dans la production contemporaine et dans l'imaginaire du public, ce qui contribue à une image plutôt folklorique du Pays Basque ; en quelque sorte, la reproduction encore aujourd'hui du style architectural « néo-basque » contribue à figer une partie de l'esthétique sur le territoire, et traduit un décalage entre les représentations et la réalité vécue...
- 2) celle d'une confrontation avec l'art moderne et tous les courants qui ont suivi (abstraction...), portée par de grands artistes comme **Jorge Oteiza** et **Eduardo Chillida**, dont la participation à la reconstruction de la basilique d'Arantzazu dans les années 50, fut sans doute l'un des événements symboliques les plus importants du renouveau d'un art en Pays Basque.

Ces artistes (parmi lesquels il faut également citer **Jose Luis Zumeta**, **Jose Antonio Sistiaga**, **Bonifacio Alonso**...) ont su apporter au Pays Basque une forme d'art qui fait lien entre un héritage culturel ancestral (inspiré par les formes primitives locales) et un mode d'expression contemporain et autonome.

▪ En 1995, les musées Bonnat de Bayonne, municipal de Guéthary, et San Telmo de Donostia/Saint Sébastien, avaient réalisé un catalogue sur 31 artistes vivants, à l'occasion d'échanges entre leurs musées, pour valoriser les artistes des deux côtés de la Bidassoa.

Côté français, ils mettaient en avant les artistes suivants : **Esteban de Lasen** (Anglet), **Jean-Pierre Comte** (Anglet), **Manuel Haramboure** (Saint-Jean de Luz), **Christian de Lambadère**, **Alain Guesdon**, **Christophe Doucet**, **Monica Bernard**, **Yair Eldar**, **Martine Mouglin**, **Richard Brinton**, **Hélène Hourmat**, **Yves Chaudonet**, **Bruno Aguerre**, **Sophie Puyo**...

Parmi les artistes repérés par ces mêmes professionnels, on peut également citer : **Kepa Akixo** (Biarritz), **Jesus Etchebarria** (Cambo), **Goiko** (Urrugne), **Gonzalo Etchebarria** (Barcus), **Piarres Erdozaincy** (St Just Ibarre), **Pascal Maisonnat** (Biarritz), **Ramuntxo Partarrieu** (Saint-Jean de Luz), **Zoé Do**... Un repérage plus large permet d'identifier d'autres artistes<sup>12</sup>.

▪ La production artistique au Pays Basque est aujourd'hui marquée par l'accélération des brassages culturels, du multiculturalisme, du croisement des arts et des technologies... C'est ce qui caractérise le travail d'une nouvelle génération d'artistes, des artistes issus ou arrivant en Pays Basque, s'appuyant pour partie sur l'héritage culturel de ce territoire dans une perspective de mondialisation culturelle.

On notera la présence sur notre territoire d'un artiste réputé dans l'art contemporain, **Pascal Convert**<sup>13</sup>, qui a émergé au cours des années 80. Parmi les plus jeunes, notons l'existence de jeunes plasticiens comme : **Eric Dicharry** (poète, revue EDA DA), **Mariana Agorrody & Jokin Etcheverria** sous le nom de *My Jok* (objets de design, mode, vidéo), **Grégoire Lavigne** (arts plastiques et nature), **Sylvestre Gobart** (photographie, performances), **Franck Cazenave** (dessin, image digitale...), **Pantxika Ospital**

<sup>11</sup> Il faut resituer bien sûr cette forme d'expression dans celle du début du XXème siècle, où cet art figuratif se développait dans de nombreuses régions d'Europe, dans le regard porté par les européens sur les autres peuples du monde. Ramiro Arue (1892-1971) fut un grand artiste au contact des plus grands maîtres (> voir sur internet : <http://www.musee-chateau-pau.fr/documents/dp-arrue.pdf>).

<sup>12</sup> **Jean-Pierre Indart** (Baigorri), **Christiane Griand** (Ustaritz), **Christine Etchevers** (Cambo), **Patrice Martin** (Iroulegui), **Marie Curutchet** (Baigorri), **Josette Dacosta** (Ostabat), **Anne Broitman** (Mouguerre), **Colette Duluc** (Larressore), **Pantxo Saint Esteben** (Ascaïn), **Colette Rousserie** (Biarritz), **Marie-Hélène Etcheverria** (Cambo), **Franzen** (Saint-Jean-Pied de Port), **Abo** (Uhart Cize), **Chantal Apataberry** (Saint-Palais), **Pette Etchebarria** (Barcus), **Irene Borda** (Bayonne), **Miren Laxague** (Aiciritz), **Céline Miraille** (Saint Palais), **Jean Escaffre**, **David Amundarain**, **Mikel Dalbret**, **Mikel Duvert**, **Manu Uranga**, **Paxkal Elizagaray**, **Guanes Etcheagaray**...

<sup>13</sup> Cet artiste vit et travaille à Biarritz, à la Villa Itsasgoity, dont il n'hésite pas à puiser une part de son inspiration (voir > [http://www.frac-bourgogne.org/scripts/album.php?mode=data&id\\_lang=1&id\\_artiste=117#](http://www.frac-bourgogne.org/scripts/album.php?mode=data&id_lang=1&id_artiste=117#))

(design, objets), **Isa Suarez** (création sonore), **Christophe Nowakoski** (meubles design intérieur), **Ibai Hernadorena & Pascal Lacaille** sous le nom de *Action Futur* (habitat entre architecture et sculpture), **Maitetxu Etcheverria** (photographie), **Thomas Renaud** sous le nom de *Combhard* (ligne de prêt-à-porter), et sous le nom de *Caligrayk* (édition de CD Rom humoristiques), **Romain Sein**, **Thomas Lanette**, **Bertrand Dezoteux**, **Mickaël Vivier**, **Nicolas Sassoon**...

Il faut ajouter au travail de ces artistes, celui d'autres créateurs dans l'audiovisuel (présentés dans le chapitre « industrie culturelle ») et celui réalisé par le biais d'associations ou collectifs (voir chapitre VI). Enfin, le milieu du graphisme, du tag, celui de la glisse et d'expressions urbaines (rap, DJ), est également générateur de créativité plastique. Le magazine alternatif *Check le bab* (pilote par le collectif **JCV**)<sup>14</sup> témoigne d'une réelle démarche artistique, ici en termes de graphisme.

► **Il semble difficile à l'échelle locale de distinguer les artistes amateurs et les artistes qui ont une pratique réellement professionnelle (au delà de pouvoir réellement en vivre). Un travail avec des experts serait sans doute intéressant à mener...**

### ➡ Le Bertsolarisme<sup>15</sup>

L'histoire du bertsolarisme montre que cet art a su évoluer au fil des ans et se codifier. Bien avant qu'elle ne s'écrive, la langue basque a connu une expression orale intense, irriguée en particulier par l'improvisation chantée, versifiée et rimée nommée *bertsularitza* en Pays Basque. Non spécifique au Pays Basque, cette tradition s'y est toutefois développée de manière remarquable dans les auberges, cidreries ou autres lieux de convivialité. Alors que partout ailleurs en Europe l'improvisation chantée et versifiée a disparu ou tend à disparaître (même si dans quelques endroits cette tradition reste encore vivace), le Pays Basque semble être la seule région européenne où cet art populaire rassemble plusieurs milliers de personnes. Aujourd'hui enseigné à l'école, le *bertsolarisme*, au travers de ses championnats (le dernier a rassemblé 13000 personnes à Bilbao, pour la finale), a atteint un niveau artistique sans précédent. Cette institutionnalisation a permis (comme le soulignent les *bertsularis*) une meilleure transmission. Une nouvelle génération de jeunes improvisateurs formés<sup>16</sup> renvoie aujourd'hui un *bertsolarisme* plus urbain et moderne, qui – comme le slam ou le rap – apporte un regard contemporain sur la société basque d'aujourd'hui.

Un petit noyau de *bertsularis* arrive à en vivre (majoritairement côté sud, où les entreprises s'investissent dans le mécénat), et la plus part d'entre eux y puise une partie de leurs revenus (une centaine de joutes pas an est nécessaire). Etre *bertsulari* est considéré par ceux qui le pratiquent intensément comme une quasi profession, une passion forte en tous les cas, qui nécessite une formation et un entraînement régulier.

### ➡ L'écriture basque

► **Il ne nous est pas possible ici de faire un état des lieux sur le domaine de l'écriture (au sens large du terme) en langue basque, que ce soit comme production autonome (littérature, poésie, écrits sur l'histoire...) ou comme vecteur d'autres modes d'expression très vivants (chanson, théâtre, etc.), et pour évaluer la quantité et la qualité de cette production.**

<sup>14</sup> Nous ne savons pas si à ce jour le magazine existe encore, ni celle du collectif

<sup>15</sup> Source : [bertsulari.com](http://bertsulari.com)

<sup>16</sup> Les écoles de *bertsulari* comptent actuellement 81 personnes (dont 8 adultes) en Pays Basque nord.

## ➤ Le théâtre et la création en langue basque

Nous distinguerons deux types de propositions théâtrales (prises au sens large du terme : dont le conte, les marionnettes, et spectacles croisant plusieurs arts) qui s'expriment sur le territoire, en lien avec la « culture basque » :

- un théâtre d'expression française, faisant parfois l'objet d'adaptations en langue basque ;
- un théâtre d'expression basque qui puise ses sources (et ses codes) dans un théâtre populaire ancien (les **Toberak**, au Moyen Age...), la mythologie, ou d'autres formes marquées par les héritages païens ou religieux : **mascarades, pastorales, carnivals...**

Si le théâtre (que nous avons qualifié) d'expression française est véhiculé par tous types de compagnies (des troupes amateurs, aux compagnies pré-professionnelles ou plus reconnues)<sup>17</sup>, le théâtre « d'expression basque » s'est toujours exprimé quasi essentiellement par des acteurs bénévoles. La place de la langue devient aujourd'hui, dans le cas du théâtre (et contrairement à la musique ou la danse), un obstacle à sa diffusion auprès de publics non bascophones, et surtout à l'extérieur du territoire. S'il semble (d'après les observateurs) qu'il n'y ait pas eu de relève après les militants culturels du théâtre des années 60-80, il existe aujourd'hui encore un vivier artistique de grande qualité, servi notamment par des auteurs contemporains et des metteurs en scène (**Antton Luku, Mattin Hirigoien, Pantxo Irigarai**) qui s'expriment dans diverses troupes ou groupes amateurs (*Hiru Puntu, Oztibarreko Antzerkia, Xirixiti Mirixiti*<sup>18</sup>...). Au niveau du conte, seul **Koldo Amestoy** est identifié comme un artiste professionnel, alors que de nombreux autres conteurs s'expriment en basque (et à partir d'un répertoire renouvelé) dans le cadre d'animations pour les enfants.

A ce stade de l'état des lieux, nous identifions deux jeunes compagnies professionnelles du Pays Basque qui ont puisé une partie de leur inspiration dans ce « théâtre basque » ou (plus généralement) dans la « culture basque » : le **Petit Théâtre de Pain** et le **Kilikolo Zirko**.

Cette dernière compagnie a confronté ses racines basques aux arts de la rue, avec un passage à la réputée école du cirque de Chalon.

Les fondateurs du Petit théâtre de Pain ont débuté dans le vivier local du théâtre basque, avant de poursuivre leur formation dans le théâtre universitaire, et de croiser d'autres artistes (venant d'autres univers, régions...), de se confronter au théâtre de rue comme à celui du Théâtre de Soleil (avec le compagnonnage de Georges Bigot). L'univers forain du Petit Théâtre de Pain s'exprime aujourd'hui en français mais pourrait, demain, se saisir de la langue basque. Dans tous les cas, cette compagnie pourrait jouer un rôle majeur pour la création basque et le développement du théâtre : une partie des ses acteurs, aujourd'hui reconnus comme de vrais professionnels, sont bascophones et pourraient sans doute jouer un vrai rôle de transmission/formation sur le territoire (Kilikolo Zirko se situant semble-t-il aussi dans cette dynamique...)

Parmi les structures « historiques », nous devons distinguer deux structures artistiques qui agissent en faveur de l'expression basque : **Herri Soinulariak** et le **Théâtre des Chimères**.

Outre la création de festivals, Herri Soinulariak regroupe des artistes qui – s'ils sont réputés pour leur esprit créatif dans la musique (Benat Achiary, Michel Etchecopar...) – n'en demeurent pas moins des artistes qui croisent les pratiques et les arts (danse, arts plastiques, art de l'acteur...), et font acte de création à partir d'expressions traditionnelles. C'est le cas avec le carnaval à Ustaritz, ou au travers de créations comme *Oiherkoren Trajeria* : une pastorale revisitée par le collectif **Henbentik** (Michel Etchecopar).

Le Théâtre des Chimères est sans doute la compagnie de théâtre professionnelle reconnue (conventionnée par la Drac) qui a le plus tissé des liens avec ce « théâtre basque », notamment à

<sup>17</sup> Voir chapitre « compagnies professionnelles », page 26

<sup>18</sup> Troupe qui ne fonctionne plus sous ce nom

travers le travail de formation (avec les amateurs). Le compagnonnage avec l'acteur **Txomin Eguy**, depuis près de dix ans, n'est sans doute pas étranger à un investissement plus récent de la compagnie dans des productions en basque (**Le Cercle de craie caucasien**<sup>19</sup> ; un autre projet est en cours).

Ce mouvement est rejoint aujourd'hui par la dynamique de plusieurs opérateurs :

- la volonté de l'**Institut culturel basque** (outre le soutien aux projets de création) d'engager des productions partenariales à partir de programmes thématiques : après *Kantuketan*, la dernière production **Batekmila**<sup>20</sup> témoigne d'une nouvelle dynamique ; ce spectacle a bénéficié d'un soutien important du Département et de la Région à travers la Convention spécifique.
- la démarche volontaires de certains opérateurs de traduire en basque leurs spectacles : production de **Garazikus** (*Super Seme*), adaptations des spectacles jeunes publics de la **Cie Traboules** ;
- l'accueil de spectacles en basque : Biarritz Culture, Garazikus, Haize Berri, Eihartzea, et plus récemment la Communauté de Communes du sud côte basque... répondant notamment à une demande croissante émanant du milieu scolaire (ikastola, classes bilingues).

► Si la langue est souvent perçue comme un frein, la création artistique (si elle est portée à un haut niveau) peut permettre de dépasser cette « barrière ». Le contexte est aujourd'hui assez différent d'il y a une dizaine d'années. On assiste à une démocratisation du théâtre en langue étrangère sur les scènes françaises (voir la profusion de spectacles italiens, flamands, sud américains...). Avec le festival latino-américain, les Chimères nous ont aussi habitués à cette ouverture. Toujours est-il que le théâtre en langue étrangère est « à la mode », et qu'il interroge la possibilité de développements futurs d'un théâtre professionnel en langue basque.

L'enjeu est donc toujours aujourd'hui d'encourager le développement d'une production originale et, au-delà de la dynamique territoriale, d'amener un certain nombre d'acteurs professionnels à faire rayonner ce travail à l'extérieur du Pays Basque.

## ➡ La danse basque et sa transmission

Il existe en Pays Basque une histoire ancienne de la danse qui aurait croisé les autres formes à l'échelle européenne qui ont inspiré la « danse classique ». Cette histoire esthétique est à appréhender à l'échelle de tout le Pays Basque (nord et sud), chaque province disposant de traditions particulières qui ont circulé sur les différents territoires. Transmise de père en fils, de génération en génération, la danse continue à être un domaine d'expression très important en Pays Basque, avec une forte pratique amateur (52 groupes fédérés par la fédération **Euskal Dantzarien Biltzara**), une vraie appétence des jeunes. La danse connaît donc un renouvellement constant en termes de pratiquants amateurs, et à travers un mouvement de réappropriation collective comme l'atteste le succès des *muttiko* depuis les villages de l'intérieur à la place du Casino à Biarritz !

Pour autant, il semble que le corollaire de cette dynamique est le risque de non-transmission et de fossilisation de la danse basque, la danse devenant plus un objet *montré* (patrimonial), que réellement joué, ou vécu. Les plus pessimistes vont jusqu'à considérer qu'il n'y a presque pas de spectacles traditionnels de qualité.

<sup>19</sup> **Le cercle de craie caucasien** est né d'une véritable volonté artistique du Théâtre des Chimères, s'inscrivant dans le prolongement du projet artistique de la compagnie : s'attaquer à un théâtre de répertoire (Brecht) traduit en langue basque, porté par des acteurs professionnels, bascophones et non bascophones, du nord comme du sud de la Bidassoa. Ce projet à dimension transfrontalière (collaboration avec Olatz Behobide et Pascal Gaigne) a reçu un très bon accueil du public et des professionnels, et devrait réussir à tourner en France, ce qui est une première pour ce type de projet. Ce spectacle avait bénéficié d'un financement dans le cadre de la Convention spécifique.

<sup>20</sup> **Batekmila** est une émanation d'un programme partenarial de l'Institut culturel basque sur le spectacle vivant (intitulé également Batekmila) : la production artistique est née d'une démarche institutionnelle, à l'initiative de l'ICB, permettant d'associer la scène nationale (production, programmation), le Centre chorégraphie (chorégraphe et jeune ballet), le Théâtre du Rivage (mise en scène) et le concours de B. Achiary.

Un travail d'investigation, de récupération et de création important est mené depuis la fin des années 60, notamment par le groupe Argia de Juan Antonio **Urbeltz**<sup>21</sup>, lui-même formé par Ignacio Gordejuela (groupe Goizaldi).

Urbeltz est un référent majeur pour la jeune génération, qui, comme **Claude Iruretagoyena** (Cie Maritzuli) ou **Patxi Perez** (Patxi eta Konpania), essaye de transmettre avec exigence cet héritage tant dans la formation des amateurs qu'au niveau de la création artistique. Des liens sont tissés avec le Conservatoire de région, le Centre chorégraphique qui - s'il ne s'est pas penché sur la question de la danse basque - considère aussi qu'un renouveau est nécessaire compte tenu de la richesse du patrimoine local. Ces initiatives en émergence nécessitent un accompagnement fort à l'avenir, dans la perspective d'un pôle danse étoffé à Biarritz (affirmé par la Ville), en lien peut-être aussi avec l'opportunité d'un pôle enseignement supérieur en musique (réflexion actuelle de la DMDTS<sup>22</sup>. Il y a ici **l'un des enjeux majeurs, en matière culturelle.**

► La question de la formation et de la transmission de la danse est fortement posée aujourd'hui., autrement dit celle de la relève. Il semble – selon les acteurs culturels interrogés – que le manque de « formation lourde » explique une tendance à un certain nivellement par le bas dans les actions de formation actuellement menées (priviliégiant l'animation), dans la création ("folklorisation", reproduction de formes...), et par conséquent dans la diffusion et le rayonnement de ce qui constitue l'un des patrimoines vivants les plus importants de la « culture basque », et l'un des plus facilement « diffusables » à l'extérieur du territoire.

Ainsi, il n'y aurait pas de transmission quand à la connaissance globale de la culture basque (histoire générale, histoire des arts et des formes, etc.), resituée dans le contexte plus général de la « culture » et de l'histoire européennes, permettant ainsi une réelle réappropriation. La pratique nécessiterait une forte revalorisation et des conditions professionnelles pour assurer un travail de fond sur la formation des formateurs, la formation des futurs danseurs.

Cette problématique ne semble pas aujourd'hui être réellement pris en charge par les différentes institutions.

## ➡ La musique et le chant

Le Pays Basque dispose d'une grande richesse en terme de diversités musicales tant lié à son patrimoine culturel et son identité (le chant traditionnel, le chant choral, le « rock basque »...), qu'à une offre liée au tourisme (festivals de musique), pratiques des jeunes (musique actuelle). Le chant fait partie de la vie sociale en Pays Basque, et il existe ainsi un nombre très important de chanteurs, interprètes mais aussi d'auteurs compositeurs. Certains artistes sont des professionnels reconnus pour leur talent (**Benat Achiary, Pantxix Bidart, Andde Duhalde, Michel Etchecopar, Niko Etxart, Peio Serbielle, Jesus Aured...**), d'autres en auraient la possibilité, mais n'en ont pas toujours le désir non plus<sup>23</sup> ; enfin la majorité de ces artistes s'expriment à leur temps perdu, malgré leur talent<sup>24</sup>.

**Le chant choral connaît une forte dynamique dans les pratiques amateurs** et une mobilisation forte des jeunes à travers des groupes, le travail dans les écoles de musiques... ou des concours (comme le **Kantu Xapelketa**, organisé à l'échelle des sept provinces basque).

---

<sup>21</sup> Juan Antonio Urbeltz a consacré ses activités à la culture traditionnelle du Pays Basque. A partir de 1966, il dirige le groupe Argia de Saint Sébastien avec lequel il entreprend un important travail de recherche sur le terrain en matière de danses, d'instruments de musique, de mélodies, de rythmes et de costumes. Ce travail d'investigation sur l'histoire de la danse, lui permet de mettre en évidence le fond commun de chorégraphies et de danses traditionnelles au niveau européen, d'engager un travail de récupération, de création...

<sup>22</sup> Dont nous avons rencontré le chargé de mission.

<sup>23</sup> **Peio eta Pantxo**, par exemple.

<sup>24</sup> Voir notamment : **Pierre Paul Berçaits, Jean Bordaxar, Jean-Michel Bedaxagar, Thierry Biscary, Jojo Bordagaray, Xabaltx, Eñaut Etxamendy, Mixel Ticoipe, Maddalen Errotabehere ...**

Il semble qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle de chorale suffisamment importante pour apporter un rayonnement au territoire (comme le font côté sud *Coro Easo*, l'*Orfeon* de Pampelune...).

Au niveau des compositeurs de « musique savante », on peut noter la présence de **Peio Cabalette** au CNR.

Enfin, il est à noter que le Conservatoire de Bayonne est le seul d'Aquitaine à disposer d'un poste en musique traditionnelle (Benat Achiary).

#### ▪ Le phénomène du rock basque

Il existe un véritable vivier musical sur l'ensemble du Pays Basque (nord et sud) qui est né du mouvement militant où il y trouve son public<sup>25</sup>

La scène musicale a connu une forte dynamique en Pays Basque jusqu'à la fin des années 1990 : nombreux groupes, nombreux concerts sur tout le territoire... jusqu'à la naissance de **Euskal Herria Zuzenean** (voir chapitre sur les festivals). Mais, si le phénomène du « rock basque » est facteur de développement de groupes, il ne permet pas à ceux-ci de pouvoir en vivre. Peu de groupes ont franchi (ou pu) franchir le pas.<sup>26</sup>

Actuellement, la « scène rock » régionale semble plutôt en « crise » ou en « transition » : une offre de concerts moins importante, un nombre de groupes plus restreints ou moins repérés, un renouvellement de génération en cours... ?

Au-delà du « rock », des formations comme le **Garazi Philantropik Orkestra** témoignent de nouvelles dynamiques pluriculturelles.

► **Un diagnostic plus précis serait nécessaire pour évaluer l'état « artistique » de la musique (dans toutes ses composantes artistiques, ses pratiques...) en Pays Basque, de son accompagnement et de sa promotion (notamment discographique).**

## 2. Des spécificités au niveau des pratiques

Cette étude ne permet pas d'identifier complètement la réalité du tissu associatif très dense en Pays Basque, qui d'après les acteurs culturels rencontrés porte majoritairement la vie culturelle et artistique de ce territoire. Cette vie culturelle semble concerner tous les territoires (le Pays Basque intérieur est loin d'être un désert culturel) et tous les champs culturels.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le travail sur le patrimoine a souvent été porté par la volonté d'individus qui exercent leur activité dans le cadre associatif ou universitaire. Le regain d'intérêt des institutions pour ce patrimoine se traduit par un regain de contrôle scientifique qui amène à exclure une partie des acteurs. La **reconnaissance** du travail accompli par ces derniers, et une nouvelle dynamique de projets avec les institutions, semblent nécessaires pour passer un nouveau « cap » dans un domaine qui nécessite distanciation et objectivation.

Dans le domaine du spectacle vivant, le travail de création est également marqué par un lien fort à l'héritage culturel basque, tant du point de vue des références patrimoniales que des modalités de l'expression dans le champ social, dans le rapport à la communauté de référence. Il existe donc un

<sup>25</sup> **Les quatre piliers du rock basque** pourraient se résumer ainsi : la langue, le message, la pratique militante, une musique empruntant au rock international.

<sup>26</sup> **Negu Gorriak** (groupe du Pays Basque espagnol) a choisi un développement professionnel en usant du marketing musical, tout en prenant soin de ne pas se « couper » d'une certaine base militante qui constitue une partie de son public.



véritable vivier créatif, au-delà des aspects de loisirs ou de simples pratiques artistiques (que l'on connaît dans le milieu associatif en général). Ainsi, comme nous l'évoquions précédemment pour le chant et pour le *bertsolarisme* – et c'est le cas aussi pour la danse, les groupes de musique - toute une mobilisation des pratiques amateurs est liée à des concours ou à de grands rassemblements culturels et festifs, de part et d'autre de la frontière, rendant possible leur diffusion.

Par ailleurs, une partie de la production artistique locale (comme les pastorales, carnivals, cavalcades, manifestations organisées autour de personnalités sous forme d'hommage/*kantaldi*, etc.) – réalisée à l'échelle d'un village ou d'une vallée - s'appuie sur une mobilisation de couches très larges de la population et un nombre importants d'intervenants artistiques. Il en ressort une production artistique réellement **populaire** (mobilisant un large public, sociologiquement), même lorsqu'elle prend des voies plus élitaires (poésie, littérature, chanson à texte, écriture de pastorale ou de pièce...).

Ainsi, il se dégage de ces dynamiques une **offre culturelle relativement informelle et spontanée**, au-delà donc des institutions et associations locales les plus repérées :

- diffusée dans des espaces non dédiés spécifiquement (cafés, restaurants, lieux de fêtes, trinquets, salles communales, gaztetxe et autres espaces de vie) ;
- à l'initiative de multiples acteurs (associations diverses, groupes de jeunes artistes, écoles basques, gérants de cafés...);
- mise en œuvre et communiquée tardivement ;
- visant la promotion d'artistes ou groupes, l'animation de la commune et du territoire, le soutien aux écoles ou une autre cause plus sociale ou politique.

Il s'agit tout aussi bien de concerts, *kantaldi*, spectacles de danse, *bertsus*, théâtre, etc. dont l'offre importante témoigne d'une vie sociale (et culturelle) très riche sur l'ensemble du Pays Basque.

Cette spontanéité et ce caractère informel est peu propice à des modes de reconnaissance plus institutionnels, d'autant plus que – seconde caractéristique majeure – cette expression est portée quasi essentiellement par un **bénévolat** fort, aussi bien au niveau des organisateurs de manifestations culturelles qu'au niveau même des créateurs.

Ce bénévolat s'explique notamment par une attitude – ces créateurs ont toujours exprimé leur « art » en dehors de l'espace travail et avec une emprise populaire forte -, un militantisme – l'expression culturelle est souvent liée à une revendication culturelle.

Ainsi, ce « vivier » s'apparente aux « pratiques amateurs » - car s'exprimant dans des *conditions amateurs* alors même qu'il porte des expressions artistiques parfois de la plus grande qualité. A cela s'ajoute la problématique linguistique : l'utilisation de l'*euskara* dans toute une partie de la production artistique (poésie, littérature, théâtre...) limite l'aire d'influence (et donc la possibilité d'en vivre et de la diffuser) de cette culture au seul périmètre linguistique, donc à un bassin économique restreint. La boucle est donc bouclée : la professionnalisation de la culture et des « arts basques » est complexe, et sa reconnaissance institutionnelle aussi.

Si jusqu'à présent, la vie (dite) associative est portée par une partie importante de la population (car elle fait partie de la « vie sociale », tout court), elle semble aujourd'hui en pleine **mutation**. Nous identifions quelques caractéristiques :

- les mêmes acteurs s'approprient un nombre de champs culturels/artistiques et de mode d'interventions (médiation, diffusion, création...) de plus en plus large ;
- ils intègrent plus rapidement des outils contemporains (formes artistiques, technologies, place de l'image et du son, etc.) et ont des attentes fortes en matière de création et de qualité artistique ;
- ils témoignent d'une forte capacité de renouvellement, alliant patrimoine/tradition et modernité, et métissage culturel ;

- ils aspirent à une reconnaissance et à des “moyens professionnels” permettant de faire vivre la création et les créateurs ;

► Pour résumer, il apparaît nécessaire de distinguer trois types d’acteurs culturels aux besoins et « demandes » très différentes :

- une **grande majorité d’amateurs** ayant une pratique associative ou artistique pour nourrir une passion, dans le cadre de loisirs, ou par militantisme culturel ;
- un certain nombre d’acteurs associatifs ou d’artistes, qui ont un niveau de connaissance élevé, **une pratique « en amateur » de niveau professionnel** ;
- des **professionnels**, mais très peu nombreux (pour ceux qui s’expriment en langue basque).

Pour ce qui est des artistes, s’ils sont peu nombreux à vivre de leur art (même en musique), cela tient notamment à trois facteurs :

- 2) une « zone de chalandise » limitée : Pays Basque nord, et parfois Pays Basque sud (mais pas toujours), peu de promotion réalisée en France et en Europe ;
- 3) un état d’esprit : volonté des artistes de ne pas en vivre, de « rester populaire » ou dans une approche militante, ou en lien avec des amateurs, ou ne souhaitant pas passer toute leur vie à cette activité (et en dehors du territoire). Un état d’esprit aussi des organisateurs de manifestations qui ne sont pas toujours dans la logique de payer l’artiste et ses charges...
- 4) un lien difficile avec ce qui relève du champ professionnel ou de l’institution, voire parfois de démarches artistiques « trop » contemporaines et/ou éloignées de préoccupations militantes...

Selon certains acteurs culturels, l’accompagnement proposé aux acteurs locaux est inadapté ou insuffisant : peu d’ingénierie de projet ou de moyens (techniques ou financier), rapidement mobilisables. Ces acteurs ont recours à un bénévolat très actif et au concours de professionnels ou de “connaisseurs” qui donnent de leur temps (bénévole) pour aider tel projet à se mettre en route. Un dispositif d’accompagnement pour toutes les initiatives artistiques et culturelles innovantes, animant voire structurant le territoire, est sans doute à imaginer.

Concernant strictement les troupes amateurs, d’autres appuis semblent nécessaires pour faire évoluer le propos artistique (accompagnement par un professionnel, temps de formation artistiques et techniques...) ou l’ampleur de tel projet innovant (moyens humains et financiers).

L’enjeu est clairement ici celui de la **reconnaissance** et de la **valorisation des pratiques « en amateur »**, dans toute leur diversité et au sens plein du terme.

## II. Spectacle vivant, cinéma, diffusion culturelle : un territoire relativement bien « aménagé culturellement »

Le territoire semble bénéficier d'une bonne structuration de l'offre de diffusion culturelle, avec des équipements et un dynamisme important des acteurs.

### ► Les principales caractéristiques du maillage culturel du territoire :

- une diversité de grandes institutions<sup>27</sup>, de festivals<sup>28</sup> et d'équipes artistiques professionnelles (porteuses elles-mêmes de festivals et autres manifestations pour le territoire), concentrés surtout sur le littoral, et notamment entre St-Jean-de-Luz, Biarritz et Bayonne ;
- de nombreux opérateurs ayant un rayonnement au delà de leur communes, à l'échelle des infra-territoires ou même du Pays Basque et jouant ainsi une mission « structurante »<sup>29</sup> ;
- une variété d'équipements répondant à la diversité de l'offre et de la demande culturelle : quasiment toutes les communes de l'intérieur du Pays Basque répondent à la demande associative à travers des salles polyvalentes ou des trinquets ; le réseau de lecture publique s'est enrichi, et les communes qui ont pris du retard sont en train de le rattraper ;
- un bon maillage au niveau cinématographique que ce soit en terme de salles que par la présence du cinéma art et essai (de Bayonne à Saint-Jean Pied de Port).
- trois équipements pouvant agir comme des leviers sur la dynamique culturelle du territoire : un nouvel élan pour le Musée basque, un pôle d'archives jouant pleinement sa fonction territoriale, un projet artistique ambitieux et un pilotage nouveau pour la salle de Louhossoa ;
- un opérateur culturel au cœur du dispositif et des dialectiques culturelles : l'Institut culturel basque ;

<sup>27</sup> La Scène nationale, le Conservatoire National de région, le Centre Chorégraphique National...

<sup>28</sup> FIPA, Biarritz Festival, le Temps d'Aimer, festival de Théâtre Latino américain, Euskal Herria Zuzenean, Musique en côte basque, Errobiko festibala...

<sup>29</sup> L'attalante (cinéma art et essai), L'Atabal (musique actuelle), Biarritz Culture (programmation spectacle vivant, opérateur du temps d'Aimer), Garazikus (cinéma art et essai + scène de pays, missionnée en PB intérieur), la Médiathèque de Biarritz, le CEP d'Irissary, les centres culturels Eihartzea et Haize Berri...

# 1. Les structures de diffusion

*Nous ne présentons ici quasi essentiellement des structures professionnelles.*

*Concernant les équipements, il serait nécessaire d'évaluer plus précisément les ressources dont ils disposent (espace, matériel, personnel permanent affecté...).*

## ➔ La Diffusion du cinéma

Le Pays Basque dispose incontestablement d'un bon maillage du territoire dans le domaine du cinéma : bonne répartition sur le territoire, qualité des équipements, place réservée au cinéma d'auteur / offre commerciale.

On distinguera quatre types d'offres :

- Sur la côte basque (et le sud des Landes) des multiplex privés : CGR à Bayonne, Oscar à Anglet, et Mega CGR à Tarnos. Les deux cinémas du BAB rassemblent chacun environ 200 000 entrées.
- 2 cinémas uniquement consacrées au cinéma d'auteur (classés « art & essai » par le CNC) : **L'Atalante**<sup>30</sup> à Bayonne et **Le Royal**<sup>31</sup> à Biarritz. Ces deux cinémas (3 salles chacun) constituent une offre de grande qualité (films internationaux en VO, avant-premières, documentaires, actions de sensibilisation/médiation...) et parviennent à rassembler au total plus de 200 000 spectateurs.
- Sur l'ensemble du territoire, une offre de salles classées « art & essai », proposant au public une offre mêlant films grand public et cinéma d'auteur (dont quelques films en VO). **Le Vauban** à Saint-Jean Pied de Port constitue un pôle particulier grâce à une équipe professionnelle proposant aussi une programmation dans le spectacle vivant (Garazikus)<sup>32</sup>. Les autres salles classées « art et essai » sont : les **Variétés** à Hendaye, le **Rex** à Saint-Jean-de-Luz, l'**Aiglon** à Cambo, **Harritz Barne** à Hasparren, le **Saint-Louis** à Saint-Palais, **Maule Baitha** à Mauléon.
- Sur le reste du territoire, il existe un certain nombre de salles ouvertes moins régulièrement, parmi lesquelles : Urrugne, Saint-Martin d'Arrosa, Saint-Etienne de Baigorri...

Notons qu'un diffuseur situé à Saint-Palais (la SARL **JM Garat**) garantit la diffusion de films récents dans toutes les salles situées en milieu rural.

Par ailleurs, il existe une autre structure à Saint-Palais, l'association **Cinévasion**, qui propose une programmation de cinéma d'auteur pour enfants avec **Ecran Buissonnier** : les films sont diffusés dans les salles partenaires du département ou de la région, et accompagnent des actions de sensibilisation (éducation à l'image). En Pays Basque, cette offre de qualité pour les enfants est proposée à Mauléon, Saint-Palais, Saint-Jean Pied de Port, Hasparren, Hendaye et Saint-Jean de Luz.

---

<sup>30</sup> **L'Atalante** (3 salles) est un cinéma indépendant reconnu à l'échelle régionale comme un cinéma de grande qualité (spécialiste dans le documentaire), affirmant une vraie politique artistique et culturelle et, menant un travail important en direction du public et des partenaires culturels locaux. L'Atalante s'est affirmé au-delà de la programmation cinéma comme un lieu culturel incontournable, de débats, rencontres, expositions... et de convivialité, grâce à des espaces pensés à cet effet ; outre le soutien du CNC, il bénéficie via l'association **Cinéma & Cultures** d'une subvention de la Ville de Bayonne, mais demeure propriétaire de ses lieux et maître de son projet.

<sup>31</sup> **Le Royal** (3 salles) appartient à la Ville de Biarritz qui passe un contrat de « délégation de service public » à l'association **Version Originale** animatrice du lieu, et qui affirme une programmation de qualité vers le « cinéma d'auteur » (programmation en VO, avant-premières, rencontres avec les réalisateurs) tout en étant un lieu d'accueil des festivals soutenus par la Ville : FIPA, Festival de Biarritz, Rencontres improbables, etc.

<sup>32</sup> **Le Vauban** (1 salle) est animé par l'association Garazikus et propose sur un bassin de population limité un juste équilibre entre cinéma « commercial » et cinéma d'auteur ; il joue un rôle moteur sur le Pays Basque intérieur et en lien avec les autres salles de cinéma du territoire (Saint-Martin d'Arrosa, Baigori...).

## ➤ La diffusion du spectacle vivant

La diffusion du spectacle vivant est marquée en Pays Basque par quatre principaux pôles – Bayonne, Biarritz, Hendaye et Saint-Jean Pied de Port – auxquels se rajoutent la programmation des trois « centres culturels historiques (Hasparren, Ostabat, Mauléon), et celle toute récente de la Communauté de communes sud Pays Basque. Le niveau d'équipement est de bonne qualité, surtout sur le BAB : plusieurs lieux de spectacle à Biarritz, un théâtre municipal à Bayonne rénové, une salle de spectacle en projet à Anglet...

Nous présentons ici les principaux acteurs de la diffusion.

- **La Scène nationale de Bayonne Sud Aquitain** s'inscrit dans un réseau de 60 autres « scènes nationales », labellisées par l'Etat, reposant sur le projet artistique et culturel d'un directeur nommé par l'Etat et les collectivités territoriales, et dont la mission vise à soutenir la création et une programmation pluridisciplinaire.

Le projet porté par l'actuel directeur est depuis 1991 tourné vers le théâtre et le jazz, ce dernier domaine devant apporter à la structure le rayonnement qu'une scène nationale doit pouvoir générer à travers sa politique artistique. Si la scène nationale soutient principalement les compagnies locales et régionales (en aide à la production), elle ne constitue pas aujourd'hui un « pôle de création » identifié comme tel dans le réseau des scènes nationales. De même, cette structure n'a pas manifesté par le passé un encrege fort sur le territoire basque et une attention sur ses pratiques artistiques. Pour autant, on observe ces dernières années une évolution dans le projet : accentuation du travail d'action culturelle vers l'intérieur du territoire, arrêt du festival « jazz aux remparts », programmation hors les murs (notamment durant la rénovation du théâtre de Bayonne, siège principal de la scène nationale) et avec des opérations comme les *Maimorables* ou des concerts-événements, élargissement de l'offre aux villes du Boucau et d'Anglet, élargissement de l'offre de programmation<sup>33</sup>... Pour inscrire durablement cette collaboration à trois villes une évolution vers un EPCC est peut-être envisagée.

- La côte basque dispose d'un **Orchestre régional** (labellisé par l'Etat, et co-financé par la Région), dont la particularité est d'être adossé au Conservatoire national de région (CNR), ce qui assure non seulement sa viabilité économique mais aussi lui confère une réelle mission de sensibilisation, la diffusion d'une offre de musique de qualité (sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques et au-delà) étant l'occasion d'un travail important auprès des publics.  
(voir présentation du CNR, page 31)

- Sur Bayonne, le café-théâtre la **Luna Negra** a su s'imposer comme un lieu de diffusion alternatif aux grands équipements, accueillant petites formes théâtrales, one man show, et formations musicales.

- **Biarritz Culture** a joué par le passé un rôle majeur en matière de diffusion pluridisciplinaire (voir le chapitre consacré à la politique de la Ville de Biarritz > page 70), la structure para-municipale développe quasi essentiellement une programmation jeune public, un festival lié à la culture basque (*Bi harriz lau xori*), et est l'organisateur de divers événements comme le festival de danse *Le temps d'Aimer*. Biarritz Culture est aujourd'hui reconnu par le Département comme un « pôle ressource en jeune public », pour le travail de fond qu'il mène dans ce domaine et la qualité de programmation.

- Une programmation théâtre est également proposée par deux structures privées : **Les Amis du théâtre de la côte basque** (qui assure une bonne partie de la programmation théâtre à Biarritz) et **Entracte** (théâtre de boulevard, principalement).

---

<sup>33</sup> Le rapport d'activité 2005 de la scène nationale fait état de ces différents axes : 8 projets aidés à la création (dont Versant, Lézards qui bougent, Rivage... et *Batekmila*) ; 104 représentations pour 24000 spectateurs; le « temps fort » Les *Maimorables* propose des spectacles (2600 entrées), des événements gratuits (6000 entrées environ) et des ateliers (1300 personnes) ; des actions de sensibilisation nombreuses auprès d'un public scolaire.

- Depuis son ouverture récente, **L'Atabal** – centre de musique actuelle à Biarritz – s'est affirmé comme un lieu de diffusion majeur de la musique amplifiée, au-delà de ses missions de formation/création pour les groupes de la région.
  
- La programmation de la **Ville d'Hendaye** est déléguée au **Théâtre des Chimères**, et s'adresse au public local, complétée par un temps fort, *Le Mai du théâtre*. Cette troupe apporte également une partie de la diffusion à travers le festival latino américain.  
 Au siège de la compagnie, à **Biarritz**, les Chimères proposent des manifestations ponctuelles au public : lectures, petites formes...  
 C'est également le cas du **Théâtre du Versant**, au Centre de recherche théâtrale de Biarritz
  
- **La communauté de communes Sud Pays Basque** porte un nouveau projet culturel qui a bénéficié d'un appui par la Convention spécifique au titre de potentielle « scène de pays ». La collectivité a recruté une professionnelle, qui, dans l'attente d'une structuration plus importante (salle, implantation du Théâtre du Rivage), propose dès cette année 2006/2007 une programmation familiale, notamment autour du théâtre jeune public et du chant choral, et des actions de formation avec les amateurs.
  
- A l'intérieur du Pays Basque, seul **Garazikus** arrive à un certain niveau d'activité dans le domaine du spectacle vivant (en plus de son activité cinéma). Les partenaires de la Convention spécifique ont fortement soutenu Garazikus, ces dernières années, pour devenir la « scène de pays » de Basse Navarre, en mobilisant le soutien des trois communautés de communes concernés.  
 Garazikus met l'accent sur le théâtre jeune public : la programmation est structurée principalement autour d'un partenariat actif avec les établissements scolaires qui définit une ligne artistique a posteriori. Pour autant, Garazikus a pu développer en partenariat avec des opérateurs du territoire (Biarritz culture, le CCN...) ou des Compagnies (Traboules, Petit théâtre de pain...) des résidences de création. La structure propose également différents ateliers avec les amateurs et actions de sensibilisation. L'offre de diffusion s'élargit depuis début 2007, alors que sa programmation est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire bas-navarrais.
  
- A Hasparren, **Eihartzea** (créé en 1977) était au départ un regroupement d'associations culturelles. La professionnalisation de celles-ci, et l'arrivée de compagnies professionnelles (Traboules, Lagunarte, Les Syrtés...), a amené le centre culturel vers un autre fonctionnement depuis 2002. Toutefois, la maison qui accueillait toutes les associations est aujourd'hui fermée pour raisons de sécurité...  
 Tout en s'appuyant sur les actions des différentes associations, du territoire, le centre développe son propre projet dans le cadre d'un projet culturel intercommunal. Outre l'accompagnement des projets sur les 10 communes de la communauté, Eihartzea propose un rendez-vous public par mois.
  
- A Cambo, l'association **Accords** fait office d'opérateur culturel pour la ville : programmation à l'année (un RDV par mois) dans la salle de spectacle de l'AEIC<sup>34</sup>, et organisation du festival de théâtre d'Arnaga en été.
  
- A Hélette, la compagnie **Traboules** a aménagé un hangar pour son travail de création. Elle y accueille également des petites pièces ou concerts, dans une ambiance cabaret (50 places environ). Cette activité préfigure un projet de « Maison culturelle atypique » qui permettrait un accueil régulier de public
  
- Le Centre culturel **Haize Berri** – dont le projet est avant tout pluridisciplinaire (cf. page suivante) – propose également en Basse-Navarre et ponctuellement, des spectacles en langue basque (théâtre professionnel venant du Pays Basque sud, notamment). Le Centre est aussi un appui logistique à la

---

<sup>34</sup> Association réunissant plusieurs établissements de santé de Cambo.

manifestation **Kantu Txapelketa** : concours de chant basque pour enfants et adultes (organisé à l'échelle de tout le Pays Basque).

▪ Alors que plusieurs tentatives de structuration des acteurs à l'échelle de la Soule ont échoué par le passé, un mode collaboratif a été trouvé, dans le cadre des contrats communautaires, entre la Communauté de communes et la Ville de Mauléon. Cette dernière assure à **Maule Baitha** une programmation de spectacle vivant (en plus du cinéma). Par ailleurs, le collectif **Hebentik** est aujourd'hui un acteur important en terme de diffusion culturelle, regroupant sept associations culturelles<sup>35</sup>, dans une approche pluridisciplinaire, et tourné vers la création (mêlant amateurs et professionnels). Ainsi on pourrait classer cette structure également dans le volet "compagnie", "diffusion", "événementiel", "opérateur pluridisciplinaire".

## ➤ Des opérateurs pluridisciplinaires

De très nombreuses associations culturelles ont une approche réellement pluridisciplinaire, propre à la réalité de l'expression basque où musique, danse et traditions sont fortement mêlées. Nous nous arrêterons sur quelques structures professionnelles...

Le travail de **Herri Soinulariak** s'inscrit dans cette dynamique pluridisciplinaire (voir plus loin chapitres « compagnies » et « festivals »).

Pour en revenir à **Haize Berri**, son action est repérée historiquement dans le domaine des arts plastiques (voir chapitre « arts plastiques ») mais aussi dans celui du patrimoine jacquaire et de la promotion de la culture basque (entendu, en langue basque)<sup>36</sup>.

Une attention particulière mérite d'être portée sur les initiatives menées aux **Grottes d'Isturitz et Oxocelhaya**, où la valorisation du patrimoine préhistorique est activée par un programme culturel de grande qualité artistique (lectures de textes, chant, performances, etc.), en lien avec la Cie des Syrtes, et associant des artistes professionnels et parfois amateurs, des partenariats avec le conservatoire national de région, l'ICB, les artistes basques, des comédiens réputés au plan national. Les porteurs de ces projets souhaitent tendre vers une activité proche d'un « centre culturel de rencontre » à travers leur **projet culturel contemporain du site d'Isturitz** (qu'ils ont présenté début 2007 aux partenaires).

Enfin, dans le cadre universitaire, notons l'approche multiculturelle de **Faculture**, Service culturel du Campus Côte Basque (Université de Pau et des Pays de l'Adour) qui, à partir d'une action en direction des étudiants (accès à une offre...), propose de nombreux rendez-vous avec des professionnels reconnus (concerts, colloques, poésie, concerts...). Une professionnelle spécifiquement dédiée est sans doute le gage de ce travail de fond.

D'autres initiatives en milieu universitaire existent, portés par des enseignants et des étudiants. Notons récemment, la seconde édition du Festival à **Montaury** (liant sciences et création).

---

<sup>35</sup> Les sept associations du collectif : **Abotia** (organisatrice du festival XIRU à Gotein Libarrenx), **Ainarak** (échanges culturels et économiques avec d'autres vallées pyrénéennes), **Belagile** (auberge atypique, accueil d'artistes en résidence et concerts), **Bilxokua** (organisatrice de "Musikaren eguna" à Ordiarp), **La marmite à musiques** (diffusion de spectacles en Haute Soule), **Uztaro** (création de décors, ateliers d'arts plastiques...), **Suak** (créations pyrotechniques)

<sup>36</sup> **Le centre culturel Haize Berri** à Ostabat a une position atypique dans le paysage des structures historiques de l'intérieur. Outre son rôle multiservices auprès des autres associations, le projet du centre s'inscrit dans quatre directions : l'art contemporain (expositions d'été, ateliers, conférences...), le patrimoine (notamment maritime avec le projet « De l'arbre au bateau » mené avec le Centre de recherche de Saint Sébastien), des actions de valorisation des chemins de Compostelle, des projets en faveur de la connaissance du Pays Basque et de la littérature basque (conférences, soirées thématiques, atelier d'écriture, projet de production de pièces radiophoniques...). L'orientation sur les arts plastiques constitue la marque de reconnaissance la plus forte pour Haize Berri qui a su s'entourer par le passé d'historiens de l'art comme Jean-François Larralde et Ismael Manterola, du sculpteur Piarres Erdozaintzi...

## ➤ Les démarches transfrontalières

Les échanges transfrontaliers sont relativement fréquents dans le secteur associatif, par la diffusion des troupes et divers groupes, à l'occasion de concours "nationaux" du Pays Basque, de manifestations plus militantes, etc.

Au niveau des structures plus institutionnelles, ces échanges sont encore limités et récents. Ils reposent, bien souvent, sur la dynamique de personnalités de la culture.

▪ **Biarritz Culture** puis le **Centre Chorégraphique National**, sous l'impulsion de Filgi Claverie (et avec le soutien de l'Adjoint à la culture de la Ville), ont investi ce domaine. Le CCN a développé un véritable projet transfrontalier, liant promotion du Ballet et action de formation/sensibilisation en Pays Basque espagnol...

Cette démarche a abouti à la création de **Dantzaz**, à Saint Sébastien, un centre de développement de la danse (soutenue par le gouvernement basque, une plateforme de sensibilisation à la danse (avec les prestations du CCN), de diffusion (notamment des productions du CCN), et de conseil en programmation pour les scènes du Pays Basque espagnol, en lien avec les autres réseaux espagnols. Ces liens ont permis de nourrir la programmation du festival le **Temps d'Aimer** qui comprenait cette année quatre propositions, dont trois émanant de la plateforme Dantzaz<sup>37</sup>.

▪ **L'Institut culturel basque** développe de nombreux échanges avec des acteurs culturels et des institutions du Pays Basque espagnol, notamment à travers la convention de coopération avec le Ministère de la culture du gouvernement basque d'Euskadi (Espagne). Cette coopération permet de soutenir la venue d'artistes des deux côtés de la Bidassoa (voir bilan d'activité annuel de l'ICB).

▪ D'autres démarches ont été menées par le **Théâtre des Chimères** à travers son action à Hendaye ou par le Festival de Bayonne, et plus récemment avec la production transfrontalière *Le cercle de Craie Caucasien* (voir chapitre « compagnies professionnelles », page 27).

► De façon générale, il faut noter que le fonctionnement du spectacle vivant côté espagnol est très différent de celui pratiqué sur le territoire français, ce qui n'a pas facilité jusqu'à présent les coopérations. En effet, il existe un réseau de diffusion à deux vitesses, entre grands théâtres régionaux (peu aventureux sur le plan artistique) et des théâtres alternatifs où s'exprime la création artistique, mais dans des conditions difficiles. Il n'y pas d'équivalent aux centres dramatiques ou chorégraphiques, aux compagnies conventionnées, etc. De même, la professionnalisation est difficile et de jeunes créateurs commencent à émerger dans ce réseau alternatif, et à entrer dans la logique de production des pays comme la France (fonctionnement en « saisons », tournées...). Les échanges devraient donc se développer à l'avenir plus naturellement.

## ➤ L'émergence des « scènes des pays », comme outil de structuration

Le concept de « scène de pays » émane au départ de la Convention spécifique du Pays Basque<sup>38</sup>. Il vise à soutenir des projets structurants dans le domaine du spectacle vivant dont les objectifs répondent aux axes suivants : diffusion de spectacles et accueil d'artistes en résidence, sensibilisation des publics

<sup>37</sup> Blanca Arieta, Idoia Zabaleta, Asir Zabaleta et Jon Maya (Kukai Tanttaka). Si le Pays Basque espagnol semble peu développé en termes d'offre de danse et de créateurs, les propositions qui émergent semblent s'intégrer dans des démarches plus urbaines et contemporaines (non maquées par une « esthétique basque »). Outre les quatre chorégraphes cités plus haut on peut noter aussi : la Cie Mazkarada (Bilbo), Damian Munoz (Bilbao), la Cie Aukeran (Araxate). La création basque du nord était cette année représentée dans *Le Temps d'aimer...* par le groupe amateur Garaztarak.

<sup>38</sup> Mis en avant dans le rapport Brouch (réalisé par l'OARA pour les partenaires de la Convention spécifique, en 2001), ce concept a déjà fait l'objet d'expériences antérieures sur d'autres territoires (cf. Le Pays des Mauges).



et éducation culturelle, accompagnement de la pratique amateur... autour d'une équipe professionnelle. La *scène de pays* est considérée comme un « outil culturel territorial », ce qui suppose l'arrimage des acteurs culturels et associatifs locaux, ainsi que celui des collectivités de proximité.

Le développement de la démarche scène de pays s'est appuyé depuis fin 2003 sur une animation, financée par la Convention spécifique, rattachée au service culturel du Conseil général 64.

► Si le projet porté par la Communauté de Communes du sud Pays Basque est aujourd'hui encore en émergence, l'expérience qui a pu être quasiment menée au bout en Basse-Navarre, autour de Garazikus, permet de tirer quelques enseignements ou questionnements sur les démarches de structuration en général :

- le concept ne semble fonctionner que s'il préexiste des initiatives culturelles fortes, et/ou si le portage politique local est affirmé ;
- dans un territoire (comme la Basse-Navarre) où l'identité culturelle basque est très vivante, ce type de structuration peut apparaître – aux yeux des acteurs culturels déjà présents – comme une démarche de « normalisation » culturelle (où la culture basque n'est plus prioritaire) ; l'acceptation de ces acteurs est d'autant plus difficile que leur attente est forte en terme de reconnaissance de leurs propres démarches culturelles ;
- la logique de diffusion (programmation) peut focaliser l'énergie de l'équipe professionnelle sur la recherche de publics, la logistique autour des spectacles... au détriment de l'arrimage du tissu associatif local ;
- la programmation et la fréquentation qui en découlent, doivent-ils être les moteurs de l'action sur le territoire ? Doivent-ils être, aussi, le point d'arrivée ?
- si la sensibilisation est naturellement liée à la diffusion, il n'en est pas de même de l'accompagnement des pratiques amateurs : est-ce que l'accompagnement de la pratique amateur se définit en fonction de la politique de programmation (présence d'artistes permettant des ateliers avec des amateurs, par ex. / projets de création amateurs/professionnels...) ou de celle des projets portés par les amateurs ?

Une logique de co-production entre amateurs et professionnels ne semble possible comme toujours que grâce à la présence régulière ou permanente d'artistes s'investissant sur leur territoire. D'où un triple enjeu :

- l'implantation des équipes artistiques du territoire ;
- la reconnaissance des projets menés par le secteur associatif dont le travail touche l'intérêt général ;
- l'accueil de résidences longues

## ➔ L'avenir de la salle de Louhossoa

La création de cet équipement à la fin des années 1990 visait à lui faire jouer un rôle prépondérant pour les arts d'expression basque et la création. Mais aujourd'hui encore, le projet est dans l'impasse et cette salle de dimension proche d'une « scène nationale » (avec 700 places assises potentielles) n'a toujours pas trouvé son mode de développement : les investissements n'ont pas été menés à leur terme, faute de portage politique local et de projet artistique d'envergure. Aujourd'hui, cette salle municipale abrite la fédération de danse basque EDB, et accueille diverses manifestations au gré des opportunités (répétitions, concours du CNR, productions portées par d'autres institutions...).

Une étude a été confiée en 2006 par le Sivom Artzamendi (Cambo et cinq autres communes) au cabinet acte I (avec le soutien du Conseil général). Les conclusions de cette étude<sup>39</sup> réinterrogent

<sup>39</sup> Les principaux points d'analyse de 1<sup>er</sup> acte :

- la Scène nationale et le Centre chorégraphique n'ont pas besoin de cet outil pour leurs activités, mais pourraient y être simplement associés ;
- l'ICB est à nouveau interrogé dans ses missions par rapport au spectacle vivant

l'avenir de cet équipement, qui pourrait devenir l'un des axes majeurs d'une nouvelle dynamique culturelle en Pays Basque.

## 2. Les compagnies professionnelles

Les institutions reconnaissent que le Pays Basque concentre un nombre important d'équipes artistiques, de bonne qualité, investies sur leur territoire, avec des identités et des problématiques très différentes. De façon générale – et comme toutes les compagnies en France - les équipes artistiques sont confrontées à deux enjeux :

- la reconnaissance de leur travail et la diffusion de leurs spectacles ;
- l'implantation sur le territoire, le soutien du local, les moyens de fonctionnement.

▪ Les plus anciennes, **Théâtre des Chimères** (JM Broucayet) et **Théâtre du Versant** (Gaëlle Rabas) sont bien implantées localement et s'inscrivent artistiquement dans la tradition du théâtre européen. Ces deux compagnies ont affirmé leur ancrage territorial par la formation et la proximité avec le public, mais aussi par la gestion de manifestations (festivals *Mai du Théâtre* et Latino-américain, programmation sur leur lieu, animation de nombreux ateliers...). Elles réussissent pour autant à développer des projets originaux avec des réseaux qu'elles ont tissés à l'étranger et qui conditionnent la diffusion de leur travail (Les Chimères avec le pays Basque espagnol et l'Amérique Latine, le Versant avec l'Afrique).

Issue du Théâtre des Chimères, Pascale Daniel-Lacombe a fondé le **Théâtre du Rivage** qui a gagné avec le temps une réelle reconnaissance au plan régional. Elle a manifesté un réel désir d'implantation sur le territoire, qui devrait se confirmer à Guéthary, avec une collaboration avec la scène de pays en préfiguration sur la Communauté de communes sud Pays Basque.

Ces trois compagnies bénéficient d'un réel soutien institutionnel (Drac, région, Oara...), les deux premières étant conventionnées, le Rivage pouvant l'être prochainement. Pour autant, ces compagnies sont peu diffusées dans le réseau « national » (grands festivals, CDN, scènes nationales, scènes conventionnées).

---

- l'EDB semble en difficulté interne pour porter un projet cohérent vers la danse...  
- l'association Accords de Cambo (principal opérateur culturel sur la commune) avait déposé un projet de gestion de la salle en 2004. Le cabinet montre les limites d'un fonctionnement amateur...  
- les réseaux autour de B. Achiary (Errobiko Festibala, Herri Soinulariak...) semblent les plus crédibles professionnellement, tant par le rayonnement artistique, la capacité à drainer un réseau fort d'artistes locaux et internationaux, que pour le cœur du projet portant sur création et tradition.  
- le dispositif « scène de pays », incertain selon les auteurs, semble inadapté par rapport à la réflexion sur le projet.  
- l'évaluation des travaux sur les salles des communes du SIVOM (hors Louhossoa) est évalué à 75K€ ; + un parc de matériel intercommunal évalué à 30K€  
[suite note n°37 / audit salle de Lousoa]  
- le cabinet fait un état des lieux des investissements sur la salle de Louhossoa pour qu'elle soit utilisable en condition de spectacle : 250 à 300K€ pour les réseaux, le gradin télescopique, les structures scéniques, les tentures scéniques, le matériel son-lumière... auquel il faut rajouter un devis sur une cloison de séparation scène/salle. Le cabinet envisage une hypothèse basse en équipement de l'ordre de 230K€  
- l'audit fait apparaître les coûts de fonctionnement induits par le volume de la salle, le personnel nécessaire pour l'accueil de spectacles avec 700 personnes...  
Les propositions du cabinet : deux axes de travail (à deux échelles) :  
> une mission de médiation culturelle intercommunale adossée à Accords même s'il n'est pas clair sur quels contenus artistiques et culturels cette médiation doit se développer ; cette médiation semble avant tout technique et communicationnelle, avec l'appui d'EDB sur le plan de la sensibilisation à la danse ; cette mission pourrait s'étendre à la future communauté de communes  
> un projet culturel artistique pour Louhossoa mais à l'échelle du Pays Basque, autour de la résidence d'artistes (ou équipes associées) nécessitant un professionnel sur le projet, et un technicien, au minimum... un projet d'envergure avec des artistes qui ont cette reconnaissance (l'allusion au projet Achiary est assez claire), et de véritables opportunités de diffusion à l'extérieur pour la viabilité du travail de création.  
Le cabinet rappelle que ce projet est à situer au niveau PB au moment où se renégocie la convention spécifique...

▪ La compagnie **Lézards qui bougent** dont le metteur en scène, Kristian Frédéric, semble bénéficier d'une plus forte aura nationale et même internationale. Le parcours de K. Frédéric est plus lié que les autres metteurs en scène au « réseau théâtral national » grâce à sa formation en Conservatoire et aux réseaux qu'il a su développer. Par contre, son implantation est plus problématique et son dé-conventionnement récent l'a sans doute motivé à mener à bout son travail de résidence au Canada (grâce à une bourse *Villa Médicis hors les murs* de l'AFAA<sup>40</sup>). Pour autant, ce metteur en scène à travers la manifestation *Rencontres improbables* atteste de son intérêt pour le territoire et de ce qu'il peut apporter par les réseaux artistiques qu'il a tissés à l'extérieur.

▪ Parmi les (encore) jeunes compagnies, il faut compter sur **Le Petit Théâtre de Pain** qui a la particularité de s'appuyer sur un réel collectif d'acteurs, pour la plupart issus du territoire, qui ont su développer une démarche professionnelle à partir d'un théâtre populaire, à mi-chemin entre théâtre de rue et théâtre contemporain. Alors que la Cie est reconnue au plan national (diffusion sur tout le territoire hexagonal) et devrait bénéficier d'une convention avec l'Etat, c'est au niveau local que le bas blesse, ne parvenant pas à trouver un lieu d'implantation pérenne pour le moment.

Dans le même esprit, la compagnie **Kilikolo Zirko** dispose d'une formation solide dans les arts de la scène et un vrai réseau professionnel qu'elle pourrait mettre à profit du territoire. Elle partage, avec le Théâtre de Pain, cette envie de jouer un rôle de transmission et de formation sur le territoire, après avoir su créer des réseaux à l'extérieur.

▪ Plus anciens, issus de la culture basque et reconnus bien au-delà du territoire, la fédération de musiciens **Herri Soinulariak** constitue un véritable réseau d'artistes autour **Benat Achiray, Michel Etchecopar, Pierre Haira**... Ces musiciens adoptent une démarche de tradition-crédation résolument contemporaine, croisant d'autres arts (danse, arts plastiques, conte...), participant de la formation des artistes amateurs, à l'animation et au rayonnement du territoire et de l'expression basque, à travers notamment les festivals à Ixassou (*Errobiko Festibala*), Ustaritz (*Hartzaro*) et en Soule (*Xiru*). Le Conseil général souhaite passer une convention de trois ans avec la compagnie dirigée par B. Achiray (qui dispose de moyens de fonctionnement limités), artiste reconnu au niveau international. Michel Etchecopar développe ses propres projets sur la Soule, à travers le collectif **Hebentik** (voir page 24).

▪ Dans un autre genre, le Conte d'inspiration basque, **Koldo Amestoy** développe un travail professionnel à partir du patrimoine basque, s'adressant tout autant à un public bascophone ou non bascophone.

▪ La **Cie des Syrtes** occupe une place atypique : implantée en région parisienne, elle s'investit régulièrement en Pays Basque notamment par une collaboration avec les grottes d'Isturitz, sur des programmes de grande qualité (voir plus haut). Elle est dirigée artistiquement par Corinne Lallemand et Jean-Philippe Lereboure qui développent leur travail artistique dans le domaine de la danse, du théâtre et de la performance.

▪ Au niveau de la danse basque, il semble que le travail de fond mené avec la **Cie Maritzuli** par le chorégraphe Claude Iruetagoiena avec des amateurs soit l'un des plus développés en Pays Basque nord. Il s'agit pour cet artiste professionnel de former une génération de danseurs, de transmettre un art et une culture de la danse basque (qui fait aujourd'hui défaut en Pays Basque) auprès d'interprètes non professionnels mais en capacité de former à leur tour d'autres danseurs. La qualité du travail de chorégraphe traduit une exigence réelle d'« écriture ». Très implanté localement (ancien permanent

---

<sup>40</sup> L'Association Française d'Action Artistique est une agence chargée auprès du Ministère des Affaires étrangères de développer les échanges artistiques entre la France et les autres pays du Monde. L'AFAA est à ce titre au cœur du réseau national.

d'EDB, co-fondateur du festival international de danse pour enfants à Espelette), il bénéficie aujourd'hui du soutien matériel du Centre chorégraphique national.

En danse contemporaine, on identifie la **Cie Elirale** (Pantxika Telleria), dont le rayonnement semble se limiter à la région (comme Maritzuli).

Les autres compagnies aidées semblent être dans une autre catégorie : souvent issues du territoire ou s'y étant implantées volontairement, elles témoignent de diverses démarches de professionnalisation. Elles disposent de moyens limités pour leur fonctionnement ou en terme d'espace de travail professionnel, ne leur permettant pas toujours de développer leurs projets artistiques (ni leur diffusion) et surtout affectant l'emploi culturel<sup>41</sup>. Parmi celles-ci, on compte **Lagunarte** (compagnie musicale / Kristof Iriart), **Tokia Théâtre** (Michel Foucher), **Traboules** (marionnettes, jeune public, publics à handicap / Kittof Prudhomme), **Cie Azika** (marionnettes jeune public), **Pestacles et Compagnie** (jeune public), Digital Compagnie...

Ces compagnies (comme leurs aînées) semble investies au delà de leur travail de création dans l'animation du territoire à travers une richesse de projets : Lagunarte partenaire de nombreux projets en Pays Basque, Tokia Théâtre investie sur le territoire souletin et partenaire du festival **Mai en scène**, Traboules organisateur du **Poteo atypique** et porteur d'un projet innovant de centre de création pour public handicapés, Pestacles et Cie créant le premier festival de la petite enfance en Pays Basque intérieur, **Dilin Dalan**...

### ➤ Le centre chorégraphique national : entre compagnie et institution

L'activité du Ballet Biarritz – Centre Chorégraphique National, dirigé par le chorégraphe **Thierry Malandain**, est, comme tout CCN, à la fois celle d'une compagnie (créations du directeur, tournées...) et celle d'une institution référente pour la danse : missions de formation avec le Ballet junior, les actions transfrontalières, les actions de sensibilisation auprès des publics, l'accueil de compagnies en résidences... Le CCN – à travers la renommée de T. Malandain – apporte indéniablement un rayonnement à Biarritz et au Pays Basque, tout en ayant su avoir un réel encrage territorial (voir notamment l'implication du danseur-chorégraphe **Gaël Domenger**, dans *Batekmila* et d'autres projets locaux). Pour autant, le « créneau classique » adopté à Biarritz se situe à contre-pied de l'expansion de la danse contemporaine depuis une vingtaine d'années, et aujourd'hui du croisement des formes et des arts.

Le choix de la ville de Biarritz a été de renouer avec le mythe de la ville des ballets classiques. Cette orientation, cohérente en soi, ne permet sans doute pas d'autres ouvertures sur des réseaux plus contemporains, à de vrais échanges entre la tradition et la création d'aujourd'hui dont ne bénéficie pas aujourd'hui suffisamment le territoire.

### ► Reconnaissance / mobilité / implantation des artistes : la quadrature du cercle

Comme nous l'avons vu, les artistes/compagnies les plus diffusées au plan national (et reconnues) semblent être - et dans des registres différents - Kristian Frédéric (Les Kristian Lézards qui bougent), Benat Achiary, Thierry Malandain, le Petit Théâtre de Pain...

---

<sup>41</sup> Si le régime de l'intermittence permet aux artistes de ces compagnies d'atteindre un niveau de revenu minimal, si leurs activités sont suffisamment développées (production de la compagnie, ateliers, collaborations extérieures...); le manque de moyen au contraire ne permet pas de disposer en permanence de collaborateurs administratifs et techniques qui plus est des professionnels aguerris.

Frédric et Achiary disposent de carnets d'adresse artistiques importants<sup>42</sup> qu'ils ont su tisser au niveau international. Ils ont pour point commun (et dans des registres tout à fait différents) d'avoir une démarche artistique résolument contemporaine, pas toujours acceptée localement.

A travers le cas de K. Frédéric, on peut comprendre la difficulté à combiner implantation et parcours artistique : la reconnaissance artistique nécessite beaucoup de mobilité (formation, master-class, etc.), un recentrage sur l'acte de création au détriment (parfois) du lien au territoire. A contrario, une équipe artistique demeurant essentiellement sur son territoire restreint souvent ses opportunités de développement artistique.

L'implantation de la compagnie des Lézard qui bougent est aujourd'hui plus un problème d'ordre financier (déconventionnement de la Drac), dans la mesure où ses réseaux professionnels lui permettent de trouver des lieux de travail pour ses créations. Pour le Petit théâtre de pain, c'est au contraire la question physique de l'implantation qui est posée, la Compagnie ayant su développer une économie relativement autonome pour assurer une forme de permanence artistique du groupe d'acteurs.

Le parcours de B. Achiary est différent : cet artiste partage son temps entre son activité de formateur au CNR, les projets qu'il mène en Pays Basque (notamment autour d'Herri Soinulariak), et son propre travail d'artiste à l'extérieur, qui l'amène à se produire au niveau européen, faire des résidences dans des scènes nationales sur d'autres territoires... Cette mobilité lui permet de créer des réseaux avec des artistes de tous pays, qu'il tente le plus possible de « ramener » sur son territoire (notamment dans les festivals).

De manière générale, la mobilité artistique est donc fondamentale : elle s'établit à l'occasion de la formation de l'artiste qu'elle soit initiale (écoles) ou continue (participation à des stages de formation...) et favorise l'épanouissement du travail de l'artiste et le développement de réseaux de relations qui lui permettront d'envisager autrement ses projets de création, mais aussi de mieux diffuser ses œuvres, voire de créer des liens avec son territoire d'implantation.

### 3. Les festivals et événements culturels

Le Pays Basque bénéficie d'une grande diversité de festivals et d'événements (plus d'une trentaine bénéficiant de financements publics croisés ↪ cf. Annexe 3) portés par différents types d'opérateurs :

- des compagnies (comme nous venons de le voir précédemment avec **Festival de théâtre Latino Américain / Le Mai du théâtre**, par les Chimères) ;
  - des fédérations d'artistes, comme Herri Soinulariak (fédération des associations de chanteurs et musiciens basques à l'origine des festivals **Hartzaro, Xiru** et **Errobiko Festibala**)
  - des lieux de diffusion (la Scène nationale organise les **Maimorables**, par exemple) ;
  - des structures ad hoc (comme le **FIPA, Transition(s), Euskal Herria Zuzenean**)
  - des villes, par leur office de tourisme (à Saint-Jean-de-Luz : le **festival des jeunes réalisateurs**, le **festival du chant choral**, le **festival andalou**) ou d'autres structures para-municipales (le festival de théâtre de rue porté par Biarritz Evénement, par exemple) ;
- ↪ voir la politique menée à Biarritz et Saint-Jean de Luz, pages 70 et suivantes.

---

<sup>42</sup> Les collaborations de K. Frédéric avec l'acteur Denis Lavant, plus récemment avec le plasticien et dessinateur Enki Bilal. Les liens de B. Achiray avec des musiciens de toute l'Europe et d'Afrique, avec la chorégraphe allemande P. Baush.

- des associations culturelles basques (voir les **semaines culturelles** dans plusieurs villes, **Nafarroaren Eguna**<sup>43</sup>...) ou d'autres opérateurs locaux (comme les comités des fêtes) ;
- et enfin par le Conseil général en partenariat avec les communes en milieu rural, avec Les **Saisons de la Culture** et **Cin'étoiles**.- ainsi que les communes (via les comités des fêtes) avec des concerts, spectacles de danse, etc.

Au niveau strictement des festivals, seuls les festivals de cinéma et des programmes audiovisuels de Biarritz (**Fifa** et Latino américain) bénéficient réellement d'une dimension nationale/internationale avérée et d'une forte médiatisation. Pour autant, il n'existe pas en Pays Basque de « grand festival » qui mobilise à la fois un large public et qui bénéficie d'une reconnaissance forte à l'extérieur<sup>44</sup>. Les festivals ne semblent pas rechercher une notoriété nationale, satisfaisant en particulier deux « cibles » de publics : les touristes, et les habitants férus de « culture basque ».

Parmi les grands événements (et outre le succès des fêtes de Bayonne, de la fête de la musique à Bayonne...), on peut mentionner en particulier le festival **Euskal Herria Zuzenean** (EHZ). Ce festival, qui bénéficie d'un rayonnement au delà du territoire, a été associé (du moins à ses débuts) aux festivals de musique alternative qui ont émergé au cours des années 1990 (comme en Bretagne avec *Les Vieilles Charrues*...), portés par des militants culturels associatifs. Il propose, sur trois jours, une scène éclectique (rock/musiques actuelles) de groupes du Pays Basque (nord et sud) et d'autres régions d'Europe (ou au-delà), ainsi que d'autres manifestations culturelles (danse, art de la rue...), des débats et actions de sensibilisation (santé, écologie...). EHZ a souhaité maintenir une base associative forte, un esprit alternatif et engagé, ce qui est passé par une maîtrise de son développement, un choix de ne pas entrer dans la logique du « marché du spectacle » (contrairement aux *Vieilles Charrues* justement). Avec 20 000 spectateurs, EHZ demeure le premier festival en termes de fréquentation.

Nous pourrions introduire dans la liste des festivals/événements la manifestation **Herri Urrats** qui même si elle est un grand « rendez-vous de la langue basque », n'en demeure pas moins une manifestation culturelle avec de nombreux concerts éclectiques. Avec 60 à 80 000 spectateurs, Herri Urrats demeure le premier événement culturel du Pays Basque.

---

<sup>43</sup> **Nafarroaren Eguna** organisé par l'association **Basaizea** rassemble chaque année près de 10 000 personnes à Saint-Etienne de Baigorri, le dernier dimanche d'avril, après trois semaines de manifestations culturelles en tous genres (concerts, spectacles, débats, expositions...) dont l'objet est de développer des échanges entre les deux parties de la Navarre. L'association organise tout au long des échanges, dans cet esprit.

<sup>44</sup> Exemples :

- **Errobiko Festibala** bénéficie d'une vraie reconnaissance par ses pairs, mais reste limité en termes de fréquentation.  
 - Le festival de danse **le Temps d'Aimer** – même s'il est repéré au plan national – n'obtient pas (après une quinzaine d'années d'existence) une vraie reconnaissance des pairs, sans doute parce qu'il s'est ouvert tardivement à la danse contemporaine et parce qu'il n'est pas un festival de création. Il en est certainement de même pour le **festival de théâtre latino-américain** et d'autres manifestations.

### III. Enseignement artistique : une structuration en cours

#### 1. Eléments de cadrage

En 2001, la **charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, et théâtre** affirmait le besoin de renforcer les établissements publics de référence comme pôles de structuration de l'enseignement artistique.

Suite aux **lois de décentralisation de 2004**, les rôles des institutions publiques en direction des établissements d'enseignement ont été redéfinis.

Ces établissements sont intégrés dans un **schéma départemental** élaboré par le Conseil général en concertation avec les communes et qui a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le département fixe dans ce schéma les conditions de sa participation au financement de l'enseignement initial.

**La Région organise et finance le cycle d'enseignement professionnel initial.**

**L'Etat procède au classement des établissements** en catégorie correspondant à leurs missions et à leur rayonnement, définit les qualifications requises par les enseignants et assure l'évaluation de leurs activités ainsi que de leur fonctionnement pédagogique. Les établissements d'enseignement supérieur qui assurent la formation aux métiers du spectacle, notamment celle des interprètes, enseignants et techniciens relèvent de la responsabilité de l'Etat.

**Le département des Pyrénées Atlantiques s'est pour le moment concentré sur l'enseignement de la musique, dont il a défini une stratégie. Le Conseil général envisage de prendre en compte ultérieurement l'enseignement de l'art dramatique et de la danse.**

#### 2. L'offre d'enseignement musical en Pays Basque

Les établissements de droit privé, surtout associatifs, représentant la majorité des structures de formation. Dans ces structures la qualification du personnel reste souvent insuffisante.

##### ➔ Le Conservatoire National de Région Bayonne– Côte Basque

Un CNR est un établissement de référence spécialisé d'enseignement de la musique et de la danse. Le CNR côte basque fait office d'« école de musique » pour les cinq grandes villes de la côte basque (de plus de 10 000 habitants) : il est constitué en Syndicat Mixte réunissant la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (90% des moyens) et les villes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye. Sur le plan pédagogique, il relève de la tutelle du Ministère de la Culture. Il compte aujourd'hui 80 professeurs de musique et plus de 1500 élèves, dont les deux tiers proviennent de ces villes, et un tiers de sa zone d'influence (« zone intermédiaire »).<sup>45</sup>

<sup>45</sup> En 2004/2005, LE CNR compte un effectif de 1 501 élèves dont 136 adultes. Parmi ces élèves, 1176, viennent des communes subventionnant la structure tandis que 461 viennent des communes alentours, depuis Tarnos, en passant par Cambo les Bains et Hasparren jusqu'à Urrugne. Le budget total du CNR est de 3 800 000 €, dont 7 % sont constitués par les cotisations versées par les familles. Le coût de revient d'un élève est de 2000 € par an environ.

## ↳ Présentation du CNR

Il s'agit d'une structure rare pour une sous-préfecture de département, qui tient à une histoire : Bayonne fut l'une des premières écoles de musique (1876), devenue « nationale » en 1884... et Conservatoire national de région un siècle plus tard. Le Syndicat mixte gère à la fois le CNR et l'orchestre. Un cas de figure de plus en plus rare et qui permet un réel développement de la diffusion de la musique, une ouverture pour les élèves et les professeurs qui participent à l'orchestre. Ainsi, tous les projets de diffusion de l'orchestre sont couplés avec des actions de médiation/formation.

Sa mission première est de participer à l'épanouissement de la personnalité de ses élèves par la pratique d'une discipline artistique, l'acquisition d'un savoir et le partage d'émotions musicales. Cette formation initiale est sanctionnée par un Certificat d'Etudes Musicales (CEM), ou certificat d'études chorégraphiques (CEC).

Il forme également de futurs professionnels de la musique et de la danse, qui débouche sur un Diplôme d'Etudes Musicales qui ouvre la porte à des études supérieures de musique ou diplôme d'études chorégraphiques pour la danse.

Le CNR occupe une part importante dans l'animation culturelle de la région par les nombreuses manifestations qu'il programme et constitue un partenaire privilégié pour le milieu amateur.<sup>46</sup>

Au niveau des contenus, l'enseignement de la musique semble épouser l'ensemble du champ, du classique... à la musique traditionnelle basque, avec deux disciplines spécifiques : l'Electroacoustique, et la Direction de cœur. Par contre, l'enseignement de la danse ne concerne que le « classique » et il n'y a pas de cursus théâtre. Le directeur reconnaît que la France est en retard dans son appréhension de la musique et du corps. Son département « tradition – création » porté par B. Achary tente justement de décloisonner cette approche et de faire un lien avec les expressions basques. La culture basque nécessite en effet que soient considérées en même temps la danse et la musique

Un CNR a tendance à générer du « désert culturel » autour de lui : c'est le cas de la zone intermédiaire où il y a un vrai enjeu de structuration à porter. La réflexion est à élargir aux structures privées non contrôlées. Selon le directeur, le secteur privé ne semble que reproduire ce « retard culturel », et fait du « sous conservatoire » au lieu de proposer une vraie alternative qui est vraiment nécessaire.

## ➡ Etat des lieux des établissements d'enseignement musical

Le diagnostic réalisé en 2003/2004 par le Conseil général a révélé :

- un déséquilibre de l'enseignement artistique,
- un fonctionnement juridique administratif fragile,
- une hétérogénéité dans les qualifications des professeurs.

Le département par la mise en place de son Schéma tente de structurer les établissements d'enseignement musical afin d'en assurer la qualité et de développer l'offre artistique du territoire notamment en renforçant les passerelles entre l'enseignement et les pratiques amateurs. Afin d'atteindre ces objectifs le Conseil Général propose un accompagnement aux établissements d'enseignement musical afin qu'ils soient éligibles pour la signature d'une convention triennale.

Les critères recherchés par le Conseil Général sont : l'intercommunalité, l'application des règles de travail, une qualification d'enseignant pour les professeurs ou un plan de formation, une diversité de l'offre de l'établissement. La structure doit avoir un « projet d'établissement » et jouer un rôle de « pôle ressource » vis-à-vis des pratiques amateurs.

L'application du schéma a débuté en 2005, et pour le moment aucune convention cadre ne semble avoir été signée. Néanmoins un certain nombre d'écoles sont en cours d'accompagnement et 5 communautés de communes, ont pris en charge ou envisagent de prendre en charge l'école de musique de leur territoire.

<sup>46</sup> L'année 2004/2005 a été l'année de la mise en oeuvre d'un nouveau projet d'établissement :

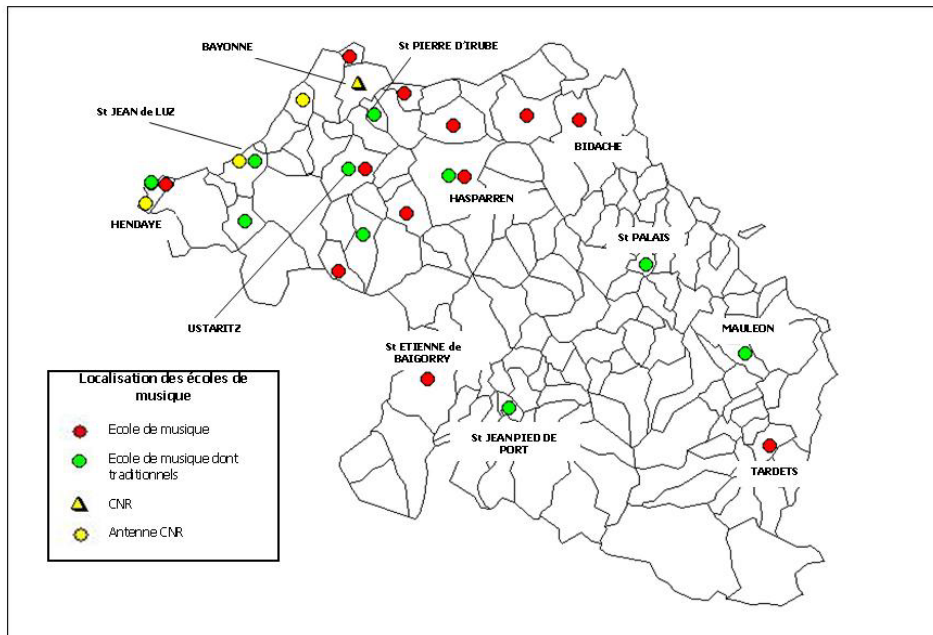
- Une refonte de l'évaluation des élèves, réflexion nourrie par des stages organisés par le Conseil Régional

- L'établissement a également défini une nouvelle politique vis-à-vis des « commençants »

- L'action culturelle semble avoir pris une nouvelle ampleur, en faisant venir des ensembles prestigieux, un compositeur est en résidence et un travail de musicologie de grande ampleur concernant les quatuors en Pays basque a été lancé. La structure semble également vouloir réaffirmer ses partenariats avec d'autres institutions culturelles du département, du transfrontalier ou de la région. Ainsi l'année 2005 a vu se développer un partenariat avec l'opéra de Bordeaux.



▪ **L'offre d'enseignement musical en Pays Basque** (données recueillies par le Conseil Général en 2004-2005):



**Analyse de cette cartographie :**

- Selon les données de 2004-2005, hormis le CNR, seules deux structures sont municipales (Cambo et Saint-Jean de Luz), et deux intercommunales (Hasparren-Briscous et Amikuze). Néanmoins il semblerait que plusieurs écoles soient actuellement en restructuration (Garazi et Baigorri...). Sur ces territoires les communautés de commune participent activement à ces restructurations, sous l'impulsion des services du Conseil Général.
- On note une lacune au niveau du territoire de la communauté de commune d'Iholdy. La Soule présente également un faible taux de structure d'enseignement artistique, compte tenu de la superficie du territoire. Il semblerait néanmoins que là encore la communauté de commune veuille entamer une réflexion.
- les écoles signalées par un cercle rouge, sont les écoles qui n'enseignent pas de musique traditionnelle, ou dont on ne connaît pas la liste des enseignements dispensés. Notons que les écoles d'Ainhoa, Tardets, Bardos, et Bidache, repérées lors d'un premier état des lieux n'ont pas répondu à la seconde enquête de 2004-2005. Ainsi nous ne sommes pas sûrs de leur existence.
- Les écoles en vert sont les écoles qui dispensent notamment un enseignement de musique traditionnelle. Leur liste n'est pas exhaustive. Il semble que le repérage d'un certain nombre d'initiatives consacrées uniquement à l'enseignement d'instruments traditionnels reste à faire. De plus, les questionnaires d'enquête ne prenant pas en compte les instruments traditionnels, il est probable que certaines écoles n'aient pas pris la peine de signaler leur enseignement.

► Tandis que le CNR garantit une offre de qualité pour les publics situés sur le littoral ou à proximité. Le Conseil Général par la mise en œuvre de son schéma d'éducation musicale et par la mise en place de partenariats avec les communautés de communes, encourage la structuration d'une offre à l'intérieur du Pays Basque. Toutefois, nous ne disposons pas d'assez d'éléments pour évaluer : 1) l'activité menée par ces « écoles de musique » en milieu scolaire (intervention de "Dumistes") ; 2) comment sont prises en charge la formation et la transmission de la musique traditionnelle.

### 3. L'enseignement de la danse et du théâtre

Dans ce domaine, le Conseil général compte réaliser une étude. Il n'y a donc pas de diagnostic nous permettant de porter une analyse, aussi bien dans le réseau d'enseignement musical existant (*est-ce que les écoles de musique – ou associations missionnées pour la formation musicale – dispensent également une formation en danse, en théâtre ?*) que dans le réseau purement associatif. Toutefois, nous pouvons identifier trois niveaux de lieux de formation :

- en danse, trois « institutions » qui contribuent à la formation initiale des danseurs amateurs, pré-professionnels, et professionnels : l'EDB (fédération de la danse basque, dont la mission de formation est questionnée), le CNR (dont le « département danse » est relativement limité), et le ballet junior du CCN ;
- des compagnies professionnelles qui assurent différents ateliers pour le grand public, pour des amateurs « éclairés », des stages pour professionnels, mais aussi la formation de leur propre réseau de comédiens (voir le chapitre consacré aux « compagnies ») ;
- des associations qui organisent des cours de théâtre, des troupes amateurs, etc. (voir aussi le chapitre sur le « théâtre et la création en basque ») ;

► **Un diagnostic apparaît effectivement nécessaire, tant sur l'offre que sur les pratiques, mais aussi sur le travail qui est mené en milieu scolaire. Trois enjeux nous semblent essentiels :**

- **la structuration d'une offre de formation permettant de transmettre certaines pratiques (comme la danse basque) ou d'amener certains amateurs à entrer dans une démarche de formation professionnelle ;**
- **la formation continue des artistes locaux (qui s'inscrivent dans des démarches professionnelles) ;**
- **l'éducation artistique et culturelle à l'école : quelle formation des jeunes, futurs pratiquants et publics ?**

## IV. Lecture publique : un bon maillage du territoire

### 1. Typologie des équipements de lecture publique (identifiée par le Conseil général)

		Point Lecture	Bibliothèque relais	Bibliothèque de proximité	Médiathèque de Pays
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	communale	communale	communale ou intercommunale	de préférence intercommunale
<b>Missions</b>	<b>Offre documentaire</b>	offre de documents imprimés pour un public local	offre de documents imprimés pour un public local	offre multi-supports, accès NTIC	offre multi-supports, accès NTIC
					définition d'une politique documentaire à l'échelle du Pays
	<b>Publics spécifiques</b>		accueil du public scolaire	organisation de l'accueil des classes et du public petite enfance sur son secteur	Définition de la politique d'accueil des publics spécifiques
	<b>Desserte</b>			desserte des points lecture et bibliothèques relais	fourniture documentaire pour les bibliothèques de proximité, les bibliothèques relais et les points lecture
	<b>Animation du réseau</b>				interlocuteur privilégié de la BDPA
					soutien technique et administratif aux activités des bibliothèques de proximité
<b>Action culturelle</b>			relais de la politique d'animation	définition d'une politique d'animation à l'échelle du Pays	
<b>Moyens</b>	<b>Local</b>	local non spécifique	0,04m <sup>2</sup> minimum / habitant, sans être inférieur à 25 m <sup>2</sup>	0,07m <sup>2</sup> minimum / habitant, sans être inférieur à 100 m <sup>2</sup>	0,07m <sup>2</sup> minimum / habitant, sans être inférieur à 100 m <sup>2</sup>
	<b>Budget d'acquisition</b>	pas de budget d'acquisition	1 € par an et par habitant	Voir Charte de fonctionnement	Voir Charte de fonctionnement
	<b>Personnel</b>	une ou plusieurs personnes chargées de gérer ce dépôt	une équipe de bénévoles formés par la BDPA	un responsable professionnel (filère culturelle de la fonction publique territoriale)	un responsable professionnel (filère culturelle de la fonction publique territoriale)

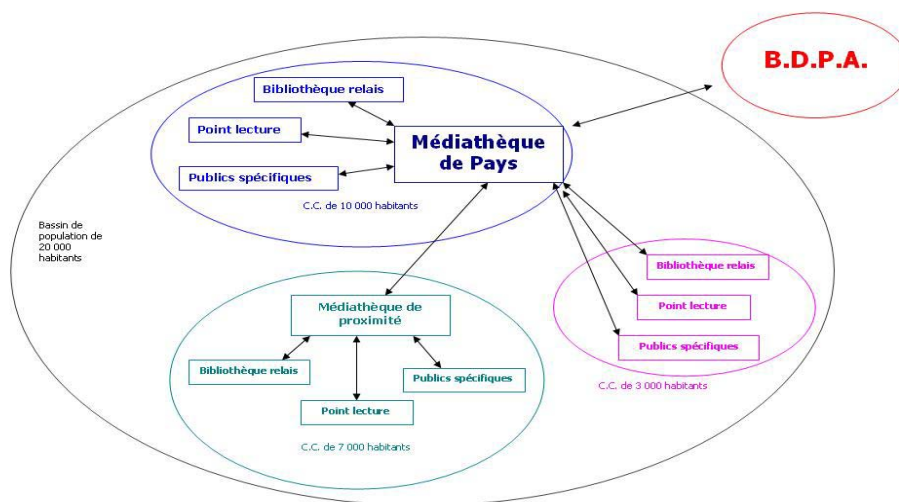
#### Quelques éléments d'analyse sur cette nomenclature

Cette classification établie par le Conseil général distingue 4 niveaux de bibliothèques : deux catégories empruntent aux normes de l'Etat (0,7m<sup>2</sup> par hab. au minimum) – **médiathèque de pays** (équipement de dimension intercommunale assurant une mission à l'échelle du territoire) et **bibliothèque de proximité** (de niveau intercommunal ou communal) – deux autres catégories correspondent à des structures plus petites et moins professionnelles, situées à l'échelle communale : **bibliothèque relais** (dont l'organisation est encadrée par le BDP : formation des bénévoles, accueil scolaires...) et **point lecture** (limité à un dépôt).

De manière générale, la distinction entre médiathèque et bibliothèque n'est pas très claire, car toutes deux proposent de plus en plus une offre multi-support et un accès aux NTIC. La Médiathèque est ici utilisée pour désigner un niveau "supérieur" d'équipement, par son rayonnement sur le territoire et son niveau de structuration (politique d'accueil des publics, politique documentaire, appui auprès des autres bibliothèques...).

Au-delà de leurs missions classiques d'accès à la lecture, les bibliothèques/médiathèques jouent de plus en plus un rôle d'animation culturelle pour la commune, l'intercommunalité, le secteur associatif... car elles disposent bien souvent d'espaces dédiés à l'animation culturelle, et permettant l'accueil de diverses manifestations (conférences, contes, projections de films, petits spectacles, etc.).

## 2. L'action de la BDP : mettre en réseau les différents niveaux d'opérateurs

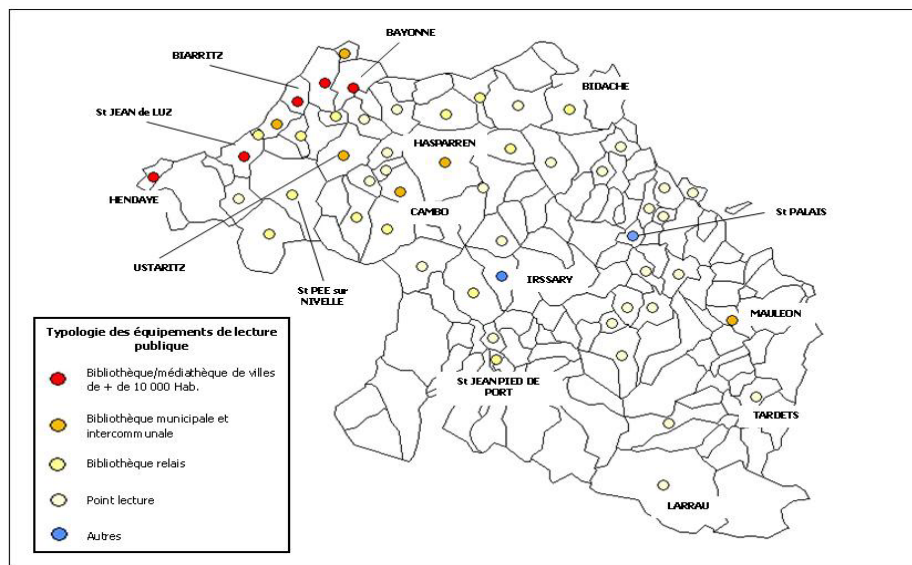


Pour la bonne structuration de ce réseau le Conseil général est en train de faire évoluer son mode d'intervention :

- La BDPA<sup>47</sup> se détache peu à peu des bibliothèques scolaires, et leur demande de se tourner vers les structures municipales.
- Elle tente de mettre en place des partenariats avec les équipements des villes de plus de 10 000 habitants dont elle n'a pourtant pas la charge, afin d'encourager la mise en place de réseaux intercommunaux. Pour ce faire, elle peut aider à financer des postes d'animateur de réseau.
- Le Conseil Général de Pyrénées-Atlantiques est actuellement en train de réfléchir au remaniement du concept des points lecture afin d'en faire un service adapté aux publics spécifiques (service à domicile pour les assistantes maternelles, personnes âgées...). En effet, sur un territoire bien équipé, et avec l'accroissement de la mobilité de la population locale ce type d'équipement devient obsolète.
- Une spécialisation des fonds des médiathèques de pays à l'image du fond America de la Médiathèque de Biarritz, pourrait également amener une mise en réseau de ces équipements. Mais cela n'est pour le moment pas d'actualité.

<sup>47</sup> BDPA : bibliothèque départementale (de prêt) des Pyrénées-Atlantiques

### 3. L'offre de lecture publique en Pays Basque (carte provisoire)



RQ. Le point « bleu » à Irissary correspond à la médiathèque du Centre d'éducation au patrimoine / Ospitalea, équipement départemental. Cette médiathèque (atypique dans la nomenclature présentée précédemment) joue un rôle structurant pour les communes environnantes (Iholdy, Hélette, Ossès, Saint Martin d'Arosa...).

► **A l'heure actuelle le Pays basque présente un bon maillage de lecture publique**  
On note une lacune sur le territoire de la communauté de commune de Garazi-Baigori.

### 4. Le fonds local, dans le réseau de lecture publique

Tere Garcia Larratxe a réalisé en 2005 une étude pour le compte du Conseil de Développement du Pays Basque sur le fonds local<sup>48</sup> dans 10 bibliothèques ou centres de documentations<sup>49</sup>.

Nous retiendrons les constats suivants :

- un manque de définition du fonds basque commune à tous les établissements,
- une disparité quant aux politiques d'acquisition, certaines structures présentent une politique affirmée, d'autre pas.

Nous pouvons également ajouter les remarques suivantes :

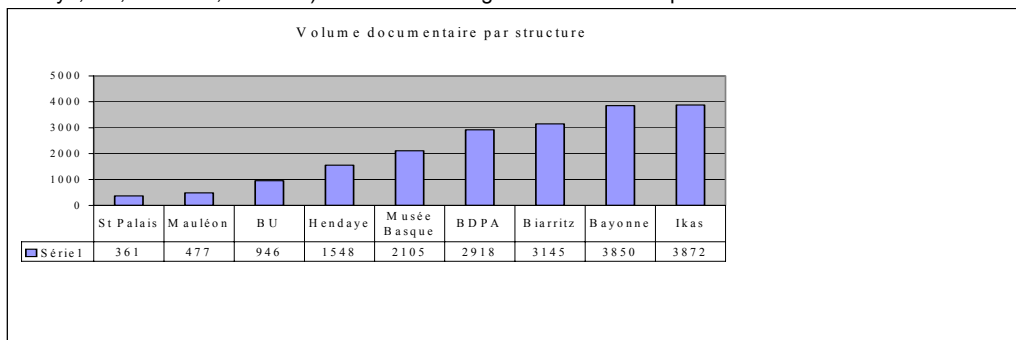
- le manque de personnel qualifié qui est un frein à une véritable valorisation du fonds sur le Pays Basque
- une demande en matière de lecture en langue basque qui concerne essentiellement l'édition jeunesse.

<sup>48</sup> La recherche concerne le fonds documentaire basque c'est-à-dire tous les documents en langue basque et/ou en une autre langue quelque soit le sujet et le support (livres, périodiques, documents audio-visuels).

<sup>49</sup> Lieux étudiés : 10 bibliothèques ou centres de documentation ont été sélectionnés en fonction de critères géographiques (Mauléon, St Palais, Hendaye) de leur pôle d'attractivité (Bayonne, BU), de leur nouveauté (Biarritz) ou de leur spécificité concernant le domaine basque (Musée Basque, Institut Culturel Basque, Ikas) de leur rôle (BDPA).

## ↳ Le diagnostic détaillé (extraits du rapport)

Le volume général de la documentation basque sur les 7 années étudiées et sur les 9 structures recensées est de 19222 documents quelque soit le nombre d'exemplaires existants. 5 structures ont entre 2000 et 4000 documents (IKAS, BM Bayonne, Biarritz, BDPA et Musée Basque). 4 structures ont moins de 2000 documents (Hendaye, BU, St Palais, Mauléon). 30% du volume global est constitué par les doublons.



Le type d'acquisition recensé nous renseigne sur la dynamique d'achats. On constate par exemple une majorité de dons concernant les documents du Musée Basque de la BM de Bayonne et d'Ikas et une quasi-inexistence de ceux-ci à la BDPA (la médiathèque de Biarritz ne compte que 2 années et ne peut donc pas être analysée pour le pourcentage de dons). Les dons représentent 26,4% du volume documentaire.

Si on retire les dons du volume total de chaque structure, on observe que le classement est différent du graphique 1. Le musée basque a moins de 1000 documents. La médiathèque de Biarritz possède le plus d'ouvrages, suivie par la BDPA.

Une large part du don dans le fond basque est la conséquence de la politique d'aide à l'édition en langue basque menée par le Gouvernement basque d'Euskadi. Son action consiste à acheter systématiquement 300 exemplaires par titre publié en langue basque afin de les redistribuer dans les équipements de lecture publique et les écoles qui le souhaitent, en Navarre, en Euskadi et au Pays Basque de France. Néanmoins il semblerait que l'efficacité de cette action soit compromise par le manque de personnel bascophone. Le personnel qui ne parle pas basque, souvent ne sait pas ranger les titres, et ne peut par conséquent pas non plus les mettre en valeur.

### La constitution des fonds basques

En analysant dans le détail les structures, on constate des disparités d'une structure à l'autre et des types d'acquisitions différents pour les documents en langue basque ou le domaine thématique.

- **Langue basque :** On remarque ainsi que la BDPA, Biarritz, Hendaye et la BU comptabilisent davantage d'ouvrages en euskara. On constate également que la langue est un critère de définition du fonds dans ces mêmes structures. D'autres, comme Mauléon, St Palais, la BM de Bayonne ou le Musée Basque n'en font pas la principale préoccupation de leurs acquisitions locales

- **Domaines thématiques :** Si traditionnellement la plupart des structures possèdent un volume prédominant d'ouvrages de littérature, on s'aperçoit que ce domaine n'est pas forcément investi en ce qui concerne le fonds local. On constate également que les domaines sont très inégalement fournis concernant les domaines de prédilection du fonds local c'est-à-dire les Sciences sociales (où, rappelons-le, figurent les sciences politiques, la culture, la sociologie, l'ethnologie et les traditions), la langue basque et l'Histoire du Pays Basque.

## ► Les préconisations

Le rapport de T. Garcia-Larratxe propose plusieurs pistes :

- La création d'un référentiel aidant à la définition de ce que doit être un fonds basque
- Spécialiser chaque équipement de lecture publique dans un domaine thématique lié au territoire d'implantation de l'équipement
- Créer un catalogue commun à toutes les structures

Développer l'idée de fonds spécialisés et exhaustifs dans les médiathèques de pays, en collaboration avec la BDPA, permettrait également de développer une animation culturelle thématique et d'apporter une complémentarité supplémentaire, en matière d'animation du territoire.

# V. Patrimoine, archives, muséographie : une offre territorialisée à construire

## 1. Contexte : l'élargissement du concept de "patrimoine" et ses enjeux

C'est au cours des années 1970 que la prise en compte d'un fait patrimonial local commence à être portée (comme en témoigne d'ailleurs la dynamique de création d'associations à cette époque). Elle semble aujourd'hui acquise auprès des populations, et on assiste réellement à un phénomène de réappropriation des différents aspects du patrimoine.

En effet, à partir des années 1980, le Pays Basque comme l'ensemble des autres régions de France connaît un engouement pour le patrimoine, générant une dynamique du « tout patrimoine ». La nette augmentation des immeubles bénéficiant d'une protection au titre de Monuments Historiques durant les années 1980-1990 ainsi que l'augmentation du nombre d'associations patrimoniales créées à la même période, sont là pour en témoigner.

Aujourd'hui le patrimoine est considéré dans sa globalité : matériel, immatériel, naturel ou historique, archéologique et ethnographique....

Cet élargissement de la notion de patrimoine est la conséquence de l'intérêt croissant que lui portent autant l'administration publique que la personne privée.

En effet le patrimoine est aujourd'hui considéré comme un levier de développement local en ce qu'il est un facteur d'attractivité du territoire :

- contribuant au développement de l'économie touristique,
- améliorant le cadre de vie,
- devenant un élément fondamental dans la construction identitaire d'un territoire et de la personne qui l'habite.

### ➔ Les conséquences du « tout patrimoine » en Pays Basque

#### a) La multiplication des acteurs patrimoniaux entraînant la multiplication d'objets patrimoniaux.

Les mesures de protection et de conservation et les objets protégés sont démultipliés<sup>50</sup>. Or une patrimonialisation surabondante comporte un risque de fossilisation d'une société.

#### b) Une approche insuffisante du « patrimoine immatériel », pourtant essentiel pour caractériser l'identité basque de ce territoire

A côté de ce grand mouvement de conservation du patrimoine matériel, l'Institut culturel basque note des lacunes dans la prise en compte du patrimoine immatériel, notamment lié à l'expression basque, qui pourtant fait la spécificité de ce territoire. Notons à ce sujet que l'Institut entreprendra bientôt un travail de collectage du patrimoine immatériel de Basse Navarre répondant ainsi à une commande de l'Université de Navarre et des acteurs locaux.

<sup>50</sup> Voir le « paysage patrimonial » page 42. Dans le cas du Pays Basque on peut citer :

- l'action des Monuments Historiques qui consiste essentiellement à "patrimonialiser" l'habitat (les châteaux les villas, et plus récemment les maisons rurales), ainsi que tous les édifices religieux ;
- la Fondation du Patrimoine qui s'occupe aussi de l'habitat bien qu'elle privilégie la période du XIXème peu prise en compte par les MH ;
- les 63 associations qui travaillent à la protection et à la conservation souvent d'un patrimoine non protégé mais qui relève aussi souvent d'un patrimoine matériel. Cela dit le nombre d'associations créées à partir des années 95 baisse ce qui pourrait correspondre à une perte de dynamisme du mouvement associatif ;

**c) Une utilisation du patrimoine envisagé à la fois comme vecteur d'identité et vecteur de développement économique (et touristique)**

Un certain nombre d'acteurs locaux ont tendance à relier identité et patrimoine, avec le risque d'une instrumentalisation de l'objet patrimonial défini en fonction de l'identité dont il doit être le marqueur. Souvent cette approche permet de légitimer un territoire, une politique de développement local, etc. Cette approche s'oppose à celle d'une démarche scientifique qui consiste à définir l'unité spatio-temporelle dont témoigne l'objet patrimonial à l'issue de son étude.

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine local rencontre la quête d'authenticité et de « retour aux sources » d'une clientèle touristique. Les produits agroalimentaires associés au territoire portent ainsi l'image d'une fabrication authentique, « à l'ancienne ». Dans l'administration traditionnellement en charge du patrimoine, de la même manière que pour un certain nombre d'associations, cette ingérence du monde économique dans les champs du patrimoine n'est pas vraiment prise en compte. De sorte que l'on note un clivage entre « une gestion culturelle du patrimoine » et « une gestion économique du patrimoine », ce qui rend difficile une appropriation cohérente du patrimoine.

**d) La multiplication des acteurs oeuvrant dans le domaine du patrimoine encouragés par les enjeux de développement des territoires accentue le manque de professionnels du patrimoine sur le territoire.** Ce constat fait par le Conseil Général pour les espaces muséographiques, semble se révéler exact pour l'ensemble du champ patrimonial.

**e) Un clivage entre le monde culturel basque et le monde associatif du patrimoine** souligné par l'ICB dans le cadre de la démarche Pays basque 2020. Ce clivage peut être lié au fait qu'une partie du monde associatif basque revendique une culture vivante, reniant par conséquent son aspect patrimonial, alors même que la création contemporaine est propice à prendre appui sur le patrimoine.

► **Pour conclure...**

Ce fort développement du champ patrimonial, qu'il s'agisse de l'objet et des acteurs s'est accompagné d'un manque de contrôle scientifique lié au manque de professionnels sur le territoire (ou d'approche « professionnelle » partagée par les acteurs associatifs et institutionnels), et lié à la séparation administrative de la culture, du tourisme et de l'économie. De sorte que, mal interprété et abondamment exploité, le patrimoine local a contribué à la création d'une image d'Epinal du Pays Basque, une image qui présente un territoire monolithe, certes facilement communicable et assimilable, mais qui ne correspond pas à la réalité du territoire. Le Pays Basque (dans sa partie française) est historiquement une zone de passage, géographiquement ouverte aux influences venues de l'extérieur. La conduite de travaux scientifiques permet justement de dépasser tout excès de « patrimonialisation »<sup>51</sup>.

↳ Au chapitre « 4. » nous proposons quelques pistes / préconisations...

---

<sup>51</sup> Voir, par exemple, les travaux d'inventaire du patrimoine sont généralement fortement documentés en histoire et histoire de l'art, et comparatistes par rapport aux édifices de même nature ou de même fonction mené sur le reste de l'hexagone.



## 2. Le paysage patrimonial sur le territoire basque : état des lieux

### ➔ 280 sites et immeubles classés au titre des Monuments Historiques<sup>52</sup>

#### ▪ Définitions

« Les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme **monuments historiques** en totalité ou en partie par les autorités administratives ».<sup>53</sup>

**Les immeubles inscrits** sont : « les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés, qui sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation peut, à toute époque, être inscrits, par décision de l'autorité administrative sur un inventaire supplémentaire. »

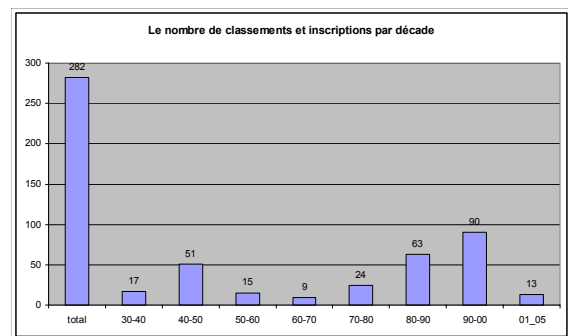
#### ▪ Les instances compétentes en matière de monuments historiques :

- Le service départemental des Monuments Historiques, service déconcentré du ministère de la culture, qui bénéficie d'une proximité avec le terrain. L'architecte des bâtiments de France est compétent pour donner son avis, pour réaliser des travaux d'entretien sur les Monuments classés et inscrits au titre des Monuments historiques.

- Les services de l'inventaire, faisant parti de la DRAC et qui seront transférés à la région se chargent de monter le dossier de recensement, le comité régional du patrimoine et des sites, dont fait parti le conservateur régional du patrimoine et des sites, membre de la DRAC, donne un premier avis, puis le dossier passe par le jugement de la Commission Nationale du Patrimoine et des Sites. Un décret du Conseil d'Etat prononce le classement.

#### ▪ L'évolution du nombre de classement aux MH

Le nombre des classements et inscriptions a sensiblement augmenté au cours des années 1980 et 1990. Le rythme des classements semble ralentir dans les années 2000 bien que la décennie ne soit pas encore terminée.



#### ▪ Répartition actuelle des sites et immeubles MH

- Un tiers des classements concerne les sites et immeubles de type **habitat**<sup>54</sup>. Les châteaux forment presque un quart des classements et inscription de cette catégorie, puis viennent les villas et enfin les maisons. Les sites et les ensembles urbains dépassent aussi la barre des 10%.

- Le **patrimoine religieux**<sup>55</sup> représente 22% des immeubles classés et inscrits.

- Le **patrimoine militaire**<sup>56</sup> constitue une part de 14% et les protections de cette catégorie concernent essentiellement les redoutes et les châteaux.

<sup>52</sup> Tiré d'une étude réalisée en 2001 par le CAUE à la demande de la commission permanente du patrimoine de l'ICB, complétée par la suite.

<sup>53</sup> Art ; L.621-1 du code du patrimoine

<sup>54</sup> Habitat: cave, château, domaine, écurie, ensemble urbain, jardin hameau, maison, site villa village

<sup>55</sup> Patrimoine religieux: cathédrales, cloître, chapelle, cimetière, couvent, crois de cimetière, église, synagogue, tombe, autel, benoïterie

<sup>56</sup> Patrimoine militaire: fort enceinte, citadelle, château, remparts, redoute

- La protection des **vestiges archéologiques**<sup>57</sup> concerne 11% des protections, et est essentiellement constitué d'éléments protohistoriques.
- Les **sites à dominante paysagère** ne dépassent la barre des 10%. C'est dans cette catégorie que s'insèrent les gorges de Kakueta à Sainte Engrace ou des grottes de l'ensemble du Labourd.
- Le **petit patrimoine**<sup>58</sup> ne constitue que 6% des immeubles protégés.
- On note 6 équipements publics<sup>59</sup> protégés.
- Enfin, la catégorie **éléments isolés**<sup>60</sup> comprend lui aussi 5 éléments qui ont là encore été classés durant les années 1990.

## ➔ 8 immeubles labellisés Fondation de France

Le label de la Fondation du Patrimoine est attribué par la fondation après le contrôle notamment de l'Architecte des Bâtiments de France. Trois types d'immeubles sont concernés la labellisation :

- les immeubles non habitables situés tant en zone rurale qu'en zone urbaine, constitutif du « patrimoine de proximité », plus couramment appelé *petit patrimoine*.
- les immeubles représentatifs du **patrimoine rural**
- les immeubles situés en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Les travaux de restauration concernent essentiellement les parties visibles de la voie publique, donc les façades, les toitures...

L'avantage du label est d'apporter des déductions fiscales du revenu imposable au propriétaire pour les travaux effectués sur les biens labellisés.

La Fondation du patrimoine le Pays Basque compte 8 immeubles labellisés sur le territoire basque.

7 relèvent de la catégorie *habitat* :

- 3 immeubles sont représentatifs du patrimoine rural à Tardets,
- 3 villas à Biarritz se trouvent en ZPPAUP,
- 1 maison est représentative du patrimoine rural à Ainhoa

Un immeuble appartient au *petit patrimoine rural*, il s'agit d'un pigeonnier se trouvant à Mauléon.

## ➔ Un travail d'inventaire exhaustif réalisé sur les cantons de Hasparren, Iholdy, Saint-Jean Pied de Port et Saint-Etienne de Baigorry

Des inventaires ont également eu lieu à Biarritz (en préalable à la ZPPAUP) et à Bayonne hors secteur sauvegardé). Ce type de travaux

↳ Le Ministère de la culture présente sur son site<sup>61</sup> « l'inventaire général du patrimoine culturel », organisé notamment à partir de bases de données (Mérimée, Palissy...), avec un état d'inventaire sur chaque commune de France.

<sup>57</sup> Les vestiges archéologiques, tumulus, site archéologique, camp, camp protohistorique, cromlech, dolmen; enceinte protohistorique, fortification protohistorique, grotte,

<sup>58</sup> Petit patrimoine: fontaine, gué, pont, croix...

<sup>59</sup> Equipements publics: Mairie, hôtel, casino...

<sup>60</sup> Eléments isolés: phares, forges, bateau, manège, haut fourneau

<sup>61</sup> <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/invent.htm>

## ➤ Le centre archéologique d'Hasparren

Un dépôt de fouille existe à Hasparren, sous l'autorité de l'Etat (service régional de l'archéologie / direction scientifique assurée par Christian Normand). Un travail d'inventaire avait été réalisé sur les territoires de Garazi-Baigori, Iholdy, Louhossoa... et serait à faire en Soule, dans le pays d'Hasparren. Un projet de Centre d'interprétation a vu le jour mais est fermé à ce jour, car il n'a pas rencontré le public escompté. Les éléments scénographiques sont actuellement repris par le Conseil général pour d'autres usages.

Pour autant la question de l'archéologie en Pays Basque, de sa valorisation et de sa médiation, constitue un enjeu important sur la question du patrimoine de ce territoire, pour mieux *contextualiser* le patrimoine basque.

## ➤ La protection et la valorisation du patrimoine urbain et architectural

### ▪ Un secteur sauvegardé à Bayonne

Bayonne dispose, au sein de son centre ville ancien, d'un patrimoine architectural remarquable : des remparts, le Château Neuf, le Château Vieux, la cathédrale Sainte Marie (XIIIème siècle), de nombreuses maisons séculaires... La ville de Bayonne a entamé, dès 1975, une procédure de classement de son centre ville ancien en "Secteur Sauvegardé" (Loi Malraux du 4 août 1962). Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV, élaboré en 1991) est en quelque sorte le document d'urbanisme du centre historique, l'équivalent du PLU mais pour le secteur sauvegardé. Il fixe les règles de restauration et de transformation des immeubles tant intérieures qu'extérieures. Il est révisé en même temps que le PLU.

### ▪ Quatre ZPPAUP sur le littoral basque : Biarritz, Ciboure, Guéthary et Boucau<sup>62</sup>

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Plus souple que la procédure de secteur sauvegardé, la ZPPAUP est un document qui délimite un secteur plus particulièrement sensible sur le plan architectural et paysager, il est élaboré après délibération du conseil municipal, enquête publique et avis de la commission régionale du patrimoine et des sites. Créée par arrêté préfectoral après accord du conseil municipal, la ZPAUP constitue une servitude annexée au PLU et s'impose aux opérations de construction et d'aménagement menées dans son périmètre.

La ZPPAUP est un outil de protection ou de mise en valeur du patrimoine qui ne se limite pas au seul patrimoine bâti.

↳ La ZPPAUP de Biarritz concerne 830 habitations (dont 230 villas)<sup>63</sup>

## ➤ Un patrimoine maritime et industriel à explorer

Si une protection est apportée par le Conservatoire du littoral (de Hendaye à Saint-Jean de Luz), le patrimoine balnéaire du thermalisme (architecture XIXè - début du XXème), certains sites particuliers à Saint-Jean de Luz (Recollets, Infante...), l'activité maritime, le port de Bayonne et toute l'activité sur l'Adour... restent à explorer et à valoriser.

<sup>62</sup> ZPPAUP créées ou révisées au 31/12/2005. La procédure existe à Biarritz depuis 1996, Ciboure depuis 2001, Guéthary depuis 2003, et Boucau depuis août 2006.

<sup>63</sup> Voir document de présentation sur internet :

[http://194.50.60.6/3205\\_Ville\\_de\\_Biarritz/Images/Upload/PRESSE/PDF/ZPPAUP.pdf](http://194.50.60.6/3205_Ville_de_Biarritz/Images/Upload/PRESSE/PDF/ZPPAUP.pdf)

## ➤ 17 espaces muséographiques<sup>64</sup>

Sont considérés comme **espaces muséographiques**, les établissements recevant du public, qui présentent une collection ou qui portent le nom de musées.

« Est considéré comme **musée**, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisé en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. »<sup>65</sup>

« Les **Musée de France** ont la mission de conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections, de rendre leurs collections accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en oeuvre des actions de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion »<sup>66</sup>

	Ville	Nature de l'établissement			Nature des collections						Répartitions statutaires			
		En projet	Musée de France	autre	Archéologie	Arts déco.	Beaux Arts	Ethno	Sciences nat.	Sciences et techniques	Association	Entreprise privée	Municipal	Structure privée et structure publique
Total		1	6	10	1	2	3	8	2	1	3	4	7	1
Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	Bayonne		1					1						1
Muséum d'Histoire Naturelle	Bayonne		1						1					1
Musée Léon Bonnat	Bayonne		1				1							1
Musée et Plaisir du Chocolat	Biarritz			1						1		1		
Musée Asiatica	Biarritz			1			1				1			
Musée de la Mer de Biarritz	Biarritz		1						1					1
Musée du Vieux Biarritz	Biarritz			1				1						1
Musée Edmond Rostand	Cambo les Bains		1			1								1
Musée de Guéthary	Guéthary		1				1							1
Château d'Abbadia	Hendaye			1		1					1			
Centre d'interprétation de la stèle discoïdale	Larceveaux	1						1						
Ecomusée de la Tradition Basque	Saint Jean de Luz			1					1			1		
Musée de Saint Jean le Vieux	Saint Jean le Vieux			1	1									1
Musée de Basse Navarre	Saint Palais			1				1			1			
Musée du Gâteau basque	Sare			1					1			1		
Maison Ortillopitz	Sare			1					1			1		
La petite Labourdine	Ustaritz			1				1				1		

### Les caractéristiques en Pays Basque :

- 6 espaces sont labellisés *Musée de France* : les 3 de Bayonne (Musée basque, Bonnat, Museum d'histoire naturelle), le Musée de la mer de Biarritz, le musée Edmond Rostand à Cambo, et le musée de Guéthary.

↳ Le Musée basque et le Musée Léon Bonnat participent au recensement réalisé par le Ministère de la Culture à travers la base de données « Joconde ». Un accès à une partie de leur collection peut donc se faire sur internet<sup>67</sup>

<sup>64</sup> D'après une étude réalisée par le service du Patrimoine du Conseil Général de Pyrénées Atlantiques.

<sup>65</sup> Art. L.410-1 du code du patrimoine

<sup>66</sup> Code du patrimoine article L 441-2.

<sup>67</sup> <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>

- Le nombre des établissements abritant des collections ethnographiques, constitue presque la moitié des espaces muséographiques localisés sur le territoire basque ;
- 3 établissements abritent des collections catégorisées *Beaux Arts* (Bonnat, Asiatica, Guéthéry) ;
- L'action publique reste très présente dans la gestion muséale : 7 établissements sont communaux, et un établissement se trouve dans des bâtiments communaux ;
- Biarritz compte le plus grand nombre d'espaces muséographiques : 4, dont 1 établissement labellisé, un musée communal et un musée abrité dans des bâtiments communaux ;
- Les trois musées de la ville de Bayonne sont labellisés Musée de France ;
- Au niveau des autres territoires, on compte 5 espaces muséographiques sur la communauté de communes du Sud Pays Basque (dont trois sont à caractère ethnographique), 2 sur Cambo-Ustaritz, et 2 en Basse Navarre (aucun en Soule)

### ➤ 61 sites et musées, selon la classification du Comité départemental du tourisme

Catégorie	Exemples	Côte basque	Pays basque intérieur	TOTAL
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	<b>38</b>	<b>61</b>
<b>Lacs et bases de loisirs</b>		1	3	4
<b>Châteaux et architectures civiles remarquables</b>	<i>Saint Jean de Luz: Maison de l'Infante</i> <i>Hendaye: Château Antoine d'Abbadie</i> <i>Sare: Maison Basque Ortillopitz</i> <i>Mauléon: Château fort</i>	5	10	15
<b>Ecomusées et musées d'art et tradition populaire</b>	<i>Bayonne: Musée Basque</i> <i>Saint Jean de Luz: Ecomusée Basque</i>	2	0	2
<b>Edifices religieux</b>	<i>Hôpital Saint Blaise: Eglise</i>	2	1	3
<b>Grottes, gouffres, avens et grottes préhistoriques</b>	<i>Grottes de Sare</i>	0	3	3
<b>Musée des beaux-arts</b>	<i>Bayonne: Musée Bonnat</i>	1	0	1
<b>Musées thématiques</b>	<i>Guéthary: Musée d'art</i> <i>Biarritz: Asiatica</i> <i>Ordíarp: site d'évocation</i> <i>Biarritz: Musée du chocolat</i>	5	3	8
<b>Museums et musées d'histoire naturelle</b>	<i>Bayonne: muséum d'histoire naturelle</i>	1	0	1
<b>Parcs animaliers</b>	<i>Bidarray: maison du pottok</i>	0	6	6
<b>Parcs, jardins et arboretums</b>	<i>Domaine d'Abbadia</i> <i>Urrugne: parc Florenia</i>	2	0	2
<b>Sites à caractère militaire et lieux de mémoire</b>		0	0	0
<b>Sites et musées archéologiques</b>	<i>Saint Jean le Vieux: site et musée du camp romain</i>	0	2	2
<b>Sites industriels et visites techniques</b>		0	0	0
<b>Sites industriels, agricoles, artisanaux et visites techniques</b>	<i>Urrugne: cidrerie Txopinondo</i> <i>Espelette: chocolaterie Antton</i> <i>Biarritz: le Phare</i>	4	7	11
<b>Sites naturels et villages pittoresques</b>	<i>Saint Engrace: les gorges de kakueta</i>	0	1	1
<b>Transports touristiques</b>	<i>Macaye: Petit Train</i>	0	2	2

Cette classification prend en compte les équipements « classiques » (musées, architecture remarquable, lieux préhistoriques...) mais aussi d'autres sites qui concourent au patrimoine de notre territoire : sites industriels, jardins... Une partie par contre de ce classement semblent relever plus exactement de structures de loisirs ne contribuant pas aujourd'hui à la définition d'un patrimoine du territoire (bases de loisirs, certains parcs...). Cette classification a l'avantage de mettre en valeur les enjeux en terme le **tourisme culturel, culture scientifique, industrielle et technique de ce territoire**, et le « tourisme vert » - une majorité de sites présentés ici, se situant à l'intérieur du Pays Basque.

Si l'on se réfère à la définition du Conseil Général susmentionnée, on signale dans ce tableau 14 espaces muséographiques.

34 sites dont il est probable qu'ils bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques. On peut ainsi émettre l'hypothèse selon laquelle sur les 280 sites classés, le taux d'immeubles ouverts au public est de moins de 10%. Bien qu'il soit probable que les sites mentionnés ici soient pour une grande partie ceux qui font l'objet d'un contrôle à l'entrée. Par conséquent, il peut exister des sites patrimoniaux valorisés non contrôlés et non pas repérés ici.

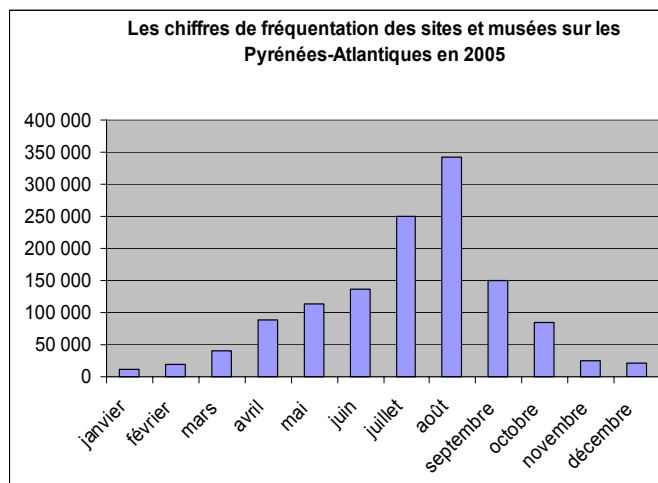
La comparaison entre les données de la DRAC, celles du Conseil Général, et celles du comité départemental du tourisme est difficile à faire car ils utilisent des classifications différentes.

#### ▪ La fréquentation de quelques sites du Pays Basque :

DESIGNATION	VILLE	2005
GROTTE DE SARE	SARE	105 474
GORGES DE KAKUETTA	SAINTE-ENGRACE	66 158
MUSEE BASQUE	BAYONNE	30 138
MUSEE BONNAT	BAYONNE	26 704
ECOMUSEE BASQUE	SAINT-JEAN-DE-LUZ	20 009
DOMAINE D'ABBADIA	HENDAYE	16 824
PRISON DES EVEQUES	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	10 948
PHARE DE BIARRITZ	BIARRITZ	10 606
MUSEE D'ART ORIENTAL ASIATICA	BIARRITZ	7 721
MAISON DE L'INFANTE - JOANOENIA	SAINT-JEAN-DE-LUZ	6 358
CHATEAU FORT DE MAULEON	MAULEON-LICHARRE	4 662
MUSEE D'ART GUETHARY	GUETHARY	1 856
SITE D'EVOCATION D'ORDIARP	ORDIARP	931

#### ▪ Une fréquentation liée principalement au tourisme

Sur une fréquentation annuelle de 1 282 545 personnes (au niveau départemental), on dénote une hausse importante de la fréquentation durant la saison touristique. En effet **90,8% de la fréquentation annuelle a lieu entre les mois d'Avril et d'Octobre**. Durant l'hiver, les sites et monuments comptabilisent seulement 9,2% de leur fréquentation.



## ➤ 63 associations patrimoniales

Une majorité d'associations s'investit dans le patrimoine historique et culturel, et un tiers d'entre elles sur le patrimoine naturel. Leur activité concerne surtout la médiation ou le travail d'étude ou de publication.

Au-delà de la liste de ces associations, nous n'avons pas d'outils pour analyser plus finement ce tissu associatif.

## ➤ La Commission permanente du patrimoine de l'ICB

Créée en 1993 par l'Institut culturel basque, cette instance est une commission consultative pouvant être sollicitée à tout moment sur les questions touchant au patrimoine culturel et naturel du Pays Basque. Son rôle n'est pas de se substituer aux associations patrimoniales reconnues sur le terrain, ni aux institutions officielles compétentes, mais d'être le maillon intermédiaire indispensable à la mise en perspective d'une politique patrimoniale cohérente en Pays Basque nord dans les domaines de la recherche, de conservation et de la diffusion.

Organe de mise en commun et de coordination, la Commission permanente du patrimoine privilégie une réflexion en profondeur sur des thèmes clairement identifiés afin de déterminer de manière concertée des propositions d'action d'envergure et de qualité. Elle a à ce jour rendu public deux réflexions sur le Pays Basque nord : l'une sur la muséographie (1994), l'autre sur le patrimoine et sa conservation (2003).

La Commission est composée de personnes qualifiées représentatives des divers secteurs de l'action patrimoniale : langue basque, histoire, archéologie, architecture, patrimoine maritime, patrimoine naturel, muséographie, arts plastiques, éducation au patrimoine, édition. Ainsi, les membres de la commission ne sont pas là en tant que représentants d'une association (la leur) mais plutôt d'un secteur du patrimoine.

La Commission se réunit généralement quatre fois par an. Selon le sujet traité, des personnes ressources, des représentants d'associations ou d'institutions peuvent être invités à participer aux travaux de la commission.

## 3. Les trois grands équipements du territoire

### ➤ Un pôle archives de pays en route

Le projet de « pôle patrimoine », prévu dans la Convention spécifique Pays Basque, n'a pu voir le jour, faute d'accord institutionnel, notamment entre la Ville de Bayonne et le Conseil général<sup>68</sup>, le projet d'archives de pays a pu voir le jour, avec la création d'un site spécifique qui sera ouvert au public fin 2008 à Bayonne.

Le programme mis en œuvre pour créer ce nouveau « pôle archives Pays Basque » comprend :

- un travail de **numérisation des archives** (1,7M€), soit environ 8 millions d'images numérisées (dont 6 millions d'archives notariales, l'état civil...) complétant le cadastre

---

<sup>68</sup> Ainsi, la Ville de Bayonne a gardé la gestion directe du Musée basque ; le Département développant un travail de valorisation à travers l'action du CEP et le projet de pôle archives Pays Basque.

- napoléonien (déjà numérisé), et portant sur la période du Moyen-Âge jusqu'à la seconde guerre mondiale ;
- un accès numérique aux archives d'abord en intranet puis d'ici 2008 sur un site portail ; le futur site bayonnais disposera d'un espace multimédia pour la consultation numérique des archives ;
- un **regroupement des archives concernant le Pays Basque** (et situées à Pau) sur le nouveau site de Bayonne (en dehors des fonds qui ne peuvent être scindées) ;
- un **regroupement des archives des villes** de Bayonne, Biarritz, Saint-Jean de Luz, Hendaye... (concernant la période antérieure à 1982)<sup>69</sup>, mais aussi de la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays Basque, et de toutes les institutions territorialisées de l'Etat (DDE, CAF, tribunal de grande instance...) ;
- **l'accueil des archives communales du Pays Basque** : communes de moins de 2000 habitants (obligation selon la loi de 1970), et des communes de plus de 2000 habitants (si elles ne s'en occupent pas) ;

► Tout en étant rattaché au Service départemental des archives, le pôle bayonnais devrait ainsi collecter des fonds au-delà de ce que prévoit la loi. Les questions qui se posent pour l'avenir, au-delà des questions d'organisation de la structure :

- quel projet de valorisation des archives du Pays Basque ? (voir la dimension mémoire collective, expositions...) ?
- quelle politique d'accueil des archives privées et des archives contemporaines (enjeu du fonds local, identifié par le rapport Larratxe) ?
- quel lien avec une politique patrimoniale ? quels programmes de recherche développer pour construire une unité dans l'approche de l'histoire, sur les questions de toponymie, etc. ?

### ➤ Au cœur de l'offre muséale : l'avenir du Musée basque

Le projet porté depuis la réouverture du Musée ne semble pas donner à cet équipement – emblématique des enjeux culturels du territoire – sa réelle dimension et son rayonnement auprès du grand public (avec 30 000 entrées), alors qu'il devrait s'appuyer sur la double entrée *histoire du Pays Basque* et *histoire de Bayonne*, et sur des expositions temporaires attractives.

Un audit a été mené en 2006 (par le cabinet Maître du Rêve) et a mis en valeur un certain nombre de défaillances comme le non achèvement de la muséographie, le manque de réflexion de fond sur l'objet de ce musée sa traduisant par un manque de *contextualisation* de l'histoire du Pays basque, de traitement de l'héritage basque, des problématiques liées aux approches muséographiques, à l'accueil du public, etc.

Ce rapport n'a pas été diffusé en dehors des commanditaires (Ville de Bayonne et Conseil général) mais il a permis de mettre en route une nouvelle dynamique partenariale entre la Ville, le Département et la Communauté d'agglomération : mise en place d'un syndicat mixte pour la gestion du Musée (avec participation du Conseil général et de la Cabab pour 30% chacun) ; et création d'un poste de « directeur-manager culturel » (les partenaires ont retenu un professionnel, basque espagnol) qui devra redéfinir un projet culturel et scientifique (aujourd'hui absent).

► Le Musée basque est un outil central pour l'avenir de l'offre culturelle en Pays Basque : saura-t-il devenir un outil de référence scientifique pour la « communauté basque » (« objectivant »

<sup>69</sup> Les Communes garderont les archives contemporaines. La date de 1982 a été choisie par rapport à la loi sur la décentralisation.



et actualisant » un héritage historique et culturel), de rassemblement des acteurs locaux autour de fondamentaux partagés, inscrits sur le territoire avec un réseau de sites patrimoniaux et muséographiques, un outil ré-approprié par le public local, attractif pour les basques du sud, et au-delà pour la diaspora basque, un outil muséographique contemporain permettant de réinterroger la culture basque en phase avec la réalité socio-économique d'aujourd'hui, créant des liens avec les arts et la société actuelle, et enfin apportant un rayonnement au territoire ? Saura-t-il, enfin, établir de nouveaux partenariats avec des structures importantes côté Nord (et particulièrement avec l'Institut culturel basque / dimension non évoquée dans l'audit) et côté Sud du Pays basque ? Tels semblent être les défis majeurs de ce Musée.

### ➤ **Le CEP d'Irissarry : un outil au service de la médiation du patrimoine, mais en quête d'identité**

Le Centre d'éducation au patrimoine (CEP) à Irissarry (Basse-Navarre) est une structure gérée directement par le Conseil général installée dans un site patrimonial majeur, **Ospitalea** (propriété départementale).

Après des démarrages difficiles, le Conseil général a établi un nouveau projet sur trois ans, qui sera évalué en 2008. La « direction artistique » est jusqu'à présent directement pilotée par le co-responsable de la Conservation du patrimoine au département, associant un certain nombre de personnes – ressources du territoire, au travers d'un « comité scientifique ». Un directeur a été récemment engagé pour gérer l'activité et animer les partenariats. Une offre pédagogique a été élaborée (notamment pour les classes du patrimoine). Le CEP peut en outre accueillir des groupes (32 couchages). Cette dimension éducative permet de donner une nouvelle impulsion à l'équipement, comme peut en témoigner l'intérêt croissant du public enseignant.

La programmation annuelle est établie autour d'une thématique centrale qui interroge une question patrimoniale liée au patrimoine du Pays basque, et plus globalement du département. Elle allie expositions d'art à vocation patrimoniale, colloques, manifestations culturelles, et actions de médiation. Cette activité se conjugue avec celle de l'équipement culturel de proximité qui compte une médiathèque et une cyberbase.

De sa présentation générale par le Département<sup>70</sup>, nous retiendrons trois dimensions :

---

#### <sup>70</sup> **Présentation du CEP d'Irissarry**

Le CEP a pour objectif l'éducation et la médiation au patrimoine en direction de tous les publics à partir du thème de « la frontière, le passage et les échanges ».

Dans le schéma patrimoine du CG64 on peut lire que « la transmission envers le public scolaire se fait de manière vivante, sensible, elle est propice à l'acquisition de connaissances, à l'appréhension de la démarche nécessaire à l'obtention de ce savoir, à des études citoyennes, à l'imaginaire et à la création artistique ».

Le CEP se veut être un forum culturel, un lieu d'expérimentation, de rencontre où se côtoient la connaissance et la création, des scientifiques, des artistes et des publics.

L'équipe permanente est constituée de 7 personnes :

- 1 directeur,
- 2 médiateurs (pour l'offre pédagogique), 1 médiatrice grand public,
- 1 bibliothécaire (la cyberbase et la bibliothèque),
- 1 personne pour le secrétariat/ la comptabilité/ l'accueil, 1 personne pour l'intendance.
- un chargé de la programmation et de l'animation du comité scientifique.

Un comité scientifique assure une continuité entre la partie scientifique et la partie valorisation du projet.

Les activités du Centre d'Education au Patrimoine d'Irissarry sont :

- des expositions et des colloques : l'objectif est de toucher différents publics avec un même projet.
- des séjours pédagogiques autour des thèmes suivants : la maison basque, le village, la pelote basque, Saint Jacques de Compostelle, les sites fortifiés.
- La médiathèque, constitue une offre en matière de lecture publique pour le canton d'Irissarry. De plus la médiathèque apporte sa contribution aux séjours pédagogiques, et joue un rôle de ressource documentaire pour les partenaires de la médiathèque.
- La cyberbase

- réflexion sur le patrimoine et sur ses outils de médiation ;
- un lieu d'accueil de groupes scolaires sur des projets éducatifs autour du patrimoine
- une fonction de « lieu culturel » (expositions...) et de proximité (médiathèque, cyberbase)

► Cette fonction culturelle ne semble mise en avant par le Conseil général que pour valoriser un programme scientifique et pédagogique basé sur l'éducation au patrimoine.

Sur la mission « médiation au patrimoine », la reconnaissance de l'équipement semble grandir auprès des enseignants, mais les collaborations avec les autres acteurs locaux travaillant sur le patrimoine du Pays Basque (Musée basque, associations, Institut culturel basque, Haize Berri...) semblent encore trop peu développées. Dans ce domaine, le partenariat CEP/ICB sur l'exposition *l'Argentine des basques* est à souligner.

Pour autant, la multiplicité des usages du CEP par les publics témoigne de cette multitude de fonctions : voir une exposition, aller sur internet, assister à un conte à la médiathèque, etc. Ainsi, différentes dimensions de l'équipement co-existent sans participer, pour le moment, d'un projet suffisamment lisible à l'extérieur et porteur de rayonnement pour le territoire d'implantation. La qualité du bâtiment renvoie également à une potentielle fonction plus « artistique » qui permettrait des croisements entre patrimoine et création contemporaine (accueil d'artistes en résidence pouvant interroger le patrimoine...).

La dimension *art contemporain* et *espace pluridisciplinaire* ne sont pas aujourd'hui des objectifs alors qu'ils pourraient contribuer – de même qu'une mission plus clairement affirmée sur le patrimoine basque – à identifier cet équipement auprès du grand public et à en valoriser ses différentes fonctions actuelles (médiation, réflexion, expositions...).

#### 4. Quelques pistes pour une mise en cohérence de l'approche du patrimoine, et sa prise en charge collective

Le champ patrimonial sur le territoire basque, nécessite une prise en charge cohérente, abordée avant tout dans un souci de « vérité scientifique » à tous les niveaux de sa gestion (conservation, valorisation, médiation...).

On pourrait ainsi imaginer la mise en place d'un dispositif central, capable d'aborder les champs du patrimoine naturel, historique, matériel et immatériel. Il serait chargé d'apporter un accompagnement, une caution et un contrôle scientifique dans les différents secteurs agissant sur le patrimoine (économie, éducation, culture...) ; et ce, tout en envisageant le patrimoine comme un outil, et non comme une fin en soi. Cela permettrait d'éviter le problème du « tout patrimoine » et donc le risque de fossilisation.

Car le patrimoine doit être, dans la mesure du possible, abordé comme un outil de compréhension du contexte contemporain, donnant du sens et de la matière pour comprendre le monde d'aujourd'hui. Il est un outil de connaissance du territoire et de ses habitants, mais aussi un vecteur d'identification des habitants à leur territoire. Cet élément est à prendre en considération à la vue des mutations socio économiques du territoire.

Il est, et pourrait être, un vecteur économique, qu'il s'agisse du tourisme ou de l'industrie agro-alimentaire (par exemple). Sur ce dernier secteur, le contenu patrimonial devrait se trouver dans le savoir faire, plus que dans l'imagerie ou la communication.

Enfin, il doit être un outil au service de la création artistique contemporaine<sup>71</sup>.

<sup>71</sup> Le passage du traditionnel à la création s'est faite de manière spontanée, par la réflexion esthétique de certains créateurs. C'est le cas pour le théâtre avec la trilogie *Lurra/Bettleria/Eskualdunak* d'Antton Luku, ou l'œuvre *Kaukasiar Kreazko Borobila* ; c'est également le cas pour la création plastique ou la création musicale. Néanmoins dans certains domaines, la création reste

L'ICB et le Conseil Général, ont déjà intégré certains des éléments précités dans leurs logiques d'intervention. L'ICB intègre le patrimoine naturel dans son approche du patrimoine, et porte un intérêt particulier au patrimoine immatériel. Sa commission permanente du patrimoine, est de plus le seul espace réunissant les acteurs intervenant dans les domaines du patrimoine naturel et culturel au niveau local. Le Conseil Général tente de mettre en place des logiques de conservation concertées, notamment par la mise en œuvre d'une collaboration tant avec les collectivités locales de proximité propriétaires de bien patrimoniaux, qu'avec des personnes privées.

Une nouvelle politique patrimoniale en Pays Basque devrait viser une forte synergie entre les collectivités publiques (Drac, Service régional du patrimoine et de l'inventaire, Conservation départementale...), les quatre structures clés du territoire - le Musée, basque, le pôle archive, le CEP et l'ICB -, les collectivités publiques et les différents acteurs du territoire (personnes ressources, associations...) autour de réflexions/actions sur les contenus et les publics.

Plusieurs axes de travail pourraient être envisagés :

- établir un état des lieux du patrimoine, identifier des orientations stratégiques, dans une approche globale sur le patrimoine du territoire
- définir un programme de recherche permettant de construire un « contenu scientifique » partagé par l'ensemble des parties prenantes (en termes historiques, anthropologiques, etc., en lien avec le centre Iker sur l'histoire des textes...) et un plan de conservation de long terme,
- établir des « outils pédagogiques » de médiation et de formation, pouvant s'adresser à des spécialistes comme à des néophytes, auprès des acteurs socio-économiques et culturels, des publics...
- assurer une mission de « contrôle scientifique » du discours de médiation, qui puisse faire autorité.

Une telle dynamique permettrait de mieux s'adresser aux différents publics et répondre à leurs "attentes" :

- 1) le public local, des scolaires aux familles
- 2) les basques du sud et les « basques d'ailleurs » : habitant d'autres régions de France, appartenant à la diaspora internationale...
- 3) les touristes et publics ponctuels.

---

pauvre notamment à cause d'une mauvaise interprétation du patrimoine. L'assimilation du patrimoine dans le champ de l'architecture relève plus du pastiche que de la création. L'établissement de ponts entre création contemporaine et patrimoine, permettrait aux acteurs culturels locaux, d'assumer les aspects patrimoniaux de leurs activités artistiques.

## VI. Arts plastiques : des moyens de formation et d'expression limités

► Les arts plastiques, l'art contemporain, mais plus généralement la « jeune création artistique » est peu valorisée sur notre territoire, renvoyant cette difficulté à offrir une vraie place au « créateur » à des considérations peut-être d'ordre sociétales et culturelles<sup>72</sup>.

Malgré donc un réel vivier artistique (comme l'atteste la présentation faite dans le chapitre I, la dynamique des acteurs présentée en page 56 et dans le chapitre « industries culturelles »...), les arts plastiques apparaissent globalement comme le parent pauvre en Pays Basque nord, d'autant plus aujourd'hui que, côté sud, une vraie dynamique s'est instaurée d'Irun à Bilbao (Beaux Arts, Guggenheim, Childa Lekua, Kursaal...).

### ► Les grandes tendances :

- Malgré quelques figures et l'émergence d'une nouvelle génération de plasticiens, les artistes issus du territoire ne vivent généralement pas de leur art ;
- une prise en compte faible dans les politiques publiques (lieux dédiés, diversité des expositions, accompagnement des jeunes artistes...) et dans la sphère privée : collectionneurs peu tournés sur le « marché local », quasi absence de galeries<sup>73</sup> ;
- l'offre culturelle est portée principalement par les grandes villes, soit par leurs services culturels organisateur d'expositions (Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz), soit à travers des opérateurs spécifiques (Musée Bonnat à Bayonne, Domaine d'Abbadia à Hendaye) ;
- la prise en charge des arts plastiques par les institutions publiques à l'intérieur du territoire est quasi nulle. Ainsi, c'est le mouvement associatif qui tente de combler ce vide avec un travail de grande qualité mené en Basse-Navarre (Haize Berri) et en Soule (Uztaro), et avec le soutien de quelques grands connaisseurs comme Jean-François Larralde...
- une absence de collection publique d'art (mis à part celle de la Ville d'Anglet) ;
- hormis l'école d'art de la CABAB, l'offre d'initiation à la pratique des arts plastiques, portée par le tissu associatif, est difficilement repérable ;
- le travail de formation fait par l'école d'art n'a pas de répercussion sur le territoire car une fois formés les jeunes artistes, ne reviennent pas faute de réel outil d'accompagnement ; pour autant, l'école doit mettre en place prochainement un diplôme supérieur d'arts plastiques orienté sur l'image et l'industrie culturelle (en lien avec le pôle image de Biarritz) ;

---

<sup>72</sup> Pourquoi (historiquement) de nombreux artistes locaux ont été si peu soutenus par les mécènes locaux ? Pourquoi les jeunes artistes trouvent peu leur place, et sont amenés à s'exprimer ailleurs ? Pourquoi une exposition d'art contemporain comme *C'est l'été !* a fait tant de bruit ? Pourquoi la danse contemporaine est-elle si peu présente ?

<sup>73</sup> Dans ce domaine, on ne repère qu'une galerie professionnelle : la galerie Portal à Saint-Jean de Luz, et qui n'est pas tournée vers les artistes régionaux.

- les politiques de diffusion des villes de la côte relèvent plus souvent d'une volonté de construction d'image de la ville que d'une réelle volonté de démocratisation de l'art contemporain ; mis à part la ville d'Anglet qui mène une action de long terme dans ce domaine ;

## 1. La formation

➔ **L'école d'art du BAB** est le principal opérateur en matière d'enseignement artistique, ou plus exactement d'éducation artistique puisqu'il ne dispense jusqu'à présent aucun diplôme supérieur et n'offre pas les conditions suffisantes pour être un creuset de jeunes artistes.

Pour autant, l'Ecole prend une orientation de plus en plus marquée vers les industries culturelles / nouvelles technologies, avec l'ouverture prochaine d'un DNAP et en lien avec les autres formations développées sur le BAB (comme le BTS audiovisuel), l'ambition d'un pôle image à Biarritz (voir page 59). Enfin, des liens sont établis notamment avec des structures comme Arteleku à Donostia/Saint Sébastien.



Bien que pris en charge par la CABAB sa zone d'influence va au delà du territoire de la communauté d'agglomération. Environ 60% des inscrits sont originaires du BAB. La part d'inscrits provenant du Pays Basque Intérieur (17%) est plus importante que la part d'inscrits de la Côte Basque Sud (9%). La provenance de 16% des inscrits n'est pas précisée. On peut imaginer que certains viennent du Sud des Landes.

De plus, l'offre de formation de l'établissement est très large. Il y a de l'initiation pour les plus jeunes, de la formation continue, des cours pour les adultes désireux de se lancer dans la pratique amateur, une préparation aux écoles supérieures des beaux Arts.

La diversité de l'offre et la qualité des enseignements en font un équipement majeur. Ces deux dernières années la totalité des élèves issus du cours de préparation ont réussi à intégrer les écoles supérieures des Beaux Arts. Le fait que l'école collabore avec des établissements comme Arteleku, signifie bien que cette école qui n'est pas un établissement supérieur d'art est un peu plus qu'une simple école d'art.

## 2. Les structures d'accompagnement des artistes

### ➔ **Le domaine d'Abbadia à Hendaye**

Lieu de résidence d'artiste (au sens où l'entend le Ministère de la culture) avec des moyens (matériels et financiers) mis à disposition des artistes, le domaine d'Abbadia privilégie jusqu'à présent des artistes reconnus, très souvent extérieurs au territoire. L'intérêt du projet est de mettre en relation le temps de résidence (à Abbadia) avec le temps de l'exposition (au Musée Bonnat).



En raison des qualités particulières du site du Conservatoire du Littoral à Abbadia, le programme de résidence comporte des orientations spécifiques. Les créateurs sont sélectionnés en fonction de leur intérêt et de leur capacité de proposition sur les thèmes suivants :

- Les objets des sciences et de la nature
- La réalité des notions de frontière inter étatique, linguistique, géographique,

La résidence d'artistes du domaine d'Abbadia s'est donné un double objectif :

- d'une part donner à l'artiste les moyens matériels et intellectuels lui permettant d'avancer dans l'affirmation propre des recherches de sa discipline, pour franchir ainsi une étape dans son parcours. Dans ce sens l'organisme lui fournit le logement, le lieu de travail, 1500€ pour l'achat du matériel, et une bourse de 765€ par mois. La résidence lui amène également une aide financière pour le montage de l'exposition et pour l'édition d'un catalogue de la résidence ;
- d'autre part, de permettre au contexte local régional et national de bénéficier des retombées de l'activité artistique proprement dite. Ainsi l'artiste en résidence à Abbadia est tenu d'exposer au Carré Bonnat.

Les partenaires de la résidence d'artistes sont la DRAC Aquitaine, la FRAC Aquitaine, le Musée Bonnat de Bayonne, l'Ecole supérieure d'Art de Communication de Bordeaux, l'Ecole d'Art de la CABAB.

### ➤ Le site de Baroja à Anglet

Le projet, essentiellement porté par la Ville, se limite pour le moment à la mise à disposition d'un lieu de résidence sans moyens alloués à l'artiste. L'originalité de cet espace est sa thématique « de création pluridisciplinaire ».



L'activité de création peut être temporaire (pour artistes, troupes de théâtre ou groupes de chant) ou permanent (activité de chant du conservatoire, section chant choral de l'école Evariste Galois...). Le complexe est doté de 4 chambres aménagées dans la conciergerie pour les intervenants. Il y a une salle de 80 places environs, car les artistes qui créent veulent souvent diffuser. Une partie de sa programmation est faite par la scène nationale, qui organise ainsi des spectacles plus intimistes « dans une ambiance café-concert ». Il y a une régie d'enregistrement, le parvis peut être un lieu de manifestation en plein air. Et un intendant qui est lui-même plasticien s'occupe de l'entretien des lieux. C'est un lieu de création pluridisciplinaire qui se veut adapté à la création, à la formation et à la diffusion.

## 3. Des lieux de diffusion, pilotés par les collectivités

➤ **Le carré Bonnat**, est géré par le conservateur du Musée Bonnat. Il s'agit d'un lieu adapté aux expositions d'arts plastiques. Il accueille environ quatre expositions d'art contemporain par an, dont une consacrée à la création de l'artiste en résidence au domaine d'Abbadia. Mais hormis l'orientation prise pour l'art contemporain, ce lieu ne semble pas avoir une politique très lisible et attractive.

En 2005, le Musée a accueilli une manifestation sur l'art contemporain, *C'est l'été!*, pilotée par le FRAC (fonds régional d'art contemporain) : l'art contemporain gagnait les rues de la ville, différents espaces du musée. Mais cette exposition a fait l'objet de nombreuses réactions négatives et de rejet, qui ont caché le manque certain d'actions de médiations. Cette initiative n'a pas été renouvelée en 2006.

➤ **Le Musée de Guéthary** expose à la fois la collection permanente constituée d'œuvres d'art contemporaines datant de la première partie du XXème et des expositions temporaires également consacrées à l'art du XXème. Cet établissement aura été (sous la direction de Jean-François Larralde) l'un des premiers à diffuser les artistes du Pays Basque Sud de la seconde moitié du XXème siècle.

➤ **Un travail de fond à Anglet et Saint Jean de Luz** où la diffusion de l'art contemporain est un axe important de leur politique culturelle. Cet effort de diffusion est caractérisé par une politique d'acquisition visant à enrichir les collections municipales et une politique d'exposition. Les deux villes se sont tournées vers les créateurs locaux, mais Saint Jean-de Luz cherche plus volontiers des expositions plus prestigieuses. Anglet en revanche alterne entre expositions d'artistes de renommée et jeunes artistes locaux. Enfin les deux villes travaillent à la démocratisation de l'art en faisant sortir l'art dans la rue. De la même manière, les deux villes consacrent un temps aux pratiques amateurs.

### ➤ Des grandes expositions à Biarritz.

Chaque année, la Ville organise une exposition d'été d'artistes internationaux au Casino Bellevue, tandis que la crypte de l'église Saint Eugénie accueille les œuvres d'un grand nom de l'Histoire de l'Art durant l'hiver. Enfin, un week-end est spécifiquement consacré aux artistes locaux, au mois d'octobre, en plein air.

### ➤ Des expositions au CEP d'Irissary

Même si elles sont directement liées à une thématique patrimoniale et ne participent pas d'une politique artistique dans le domaine des arts plastiques, elles permettent de donner une visibilité à un certain nombre d'artistes contemporains de la région.

## 4. D'autres acteurs sur le territoire

▪ Le travail mené par **Jean-François Larralde** est à saluer, en particulier. Il est l'un des historiens d'art les plus réputés, disposant non seulement d'une connaissance de l'histoire de l'art en général (lui conférant une reconnaissance européenne en qualité d'historien et de commissaire d'exposition), mais aussi en particulier sur l'histoire de l'art en Pays Basque<sup>74</sup>. Professeur d'histoire de l'art (spécialiste de l'œuvre d'Oteiza dans l'art moderne), ancien directeur du musée de Guéthary, il est l'un des principaux médiateurs de l'art en Pays Basque, commissaire de nombreuses expositions de Bilbao à Biarritz, appuyant depuis longtemps des démarches plus locales, comme à Ostabat ou à Bardos<sup>75</sup>.

▪ Ostabat fut en effet la première commune du Pays Basque nord à accueillir une exposition des œuvres d'Oteiza, et a bénéficié du regard éclairé de spécialistes comme JF Larralde. Le centre culturel **Haize Berri** dispose d'une expérience forte dans ce domaine en organisant depuis 17 ans, une exposition d'art contemporain chaque été dans différents sites du village<sup>76</sup>.

En 2006, l'œuvre de Hugues Maurin<sup>77</sup> a été présentée à Ostabat et à **Saint-Jean Pied de Port**, dont la ville organise par ailleurs une **biennale** sur les arts plastiques.

Sur cette même ville, la peintre **Josette Dacosta** accueille dans sa galerie, outre ses œuvres celles d'autres artistes reconnus (notamment du Pays Basque espagnol) qu'elle accueille en mini résidence pour rencontrer le public. Résidente à Ostabat, elle collabore avec Haize Berri et mène un travail de sensibilisation aux arts plastiques auprès du public scolaire du canton. A son initiative, l'association **Itzal Aktiboa** mène un travail de valorisation des artistes basques (du nord et du sud), et de médiation auprès des publics.

▪ D'autres initiatives sont menées sur le territoire à l'initiative d'artistes, et sous forme de collectifs.

En Soule, un collectif d'artistes et d'amateurs d'art, **Uztaro**, s'est constitué autour de l'artiste **Gonzalo Etxebarria**, développant des expositions à Mauléon, une collaboration avec le festival *Xiru* (croisement avec le spectacle vivant).

A l'initiative de la plate-forme My Jok, un projet de promotion et de mise en réseau des créateurs contemporains a été initié en 2005, sous le nom de **Lasai (contemporary art)**<sup>78</sup> avec réalisation d'un catalogue, et mise en place d'un colloque à Ustaritz, pour promouvoir une quinzaine de démarches artistiques menées sur ce territoire. Nous avons présenté la plupart de ces artistes dans le sous chapitre « I. ». Il faut noter également dans ce réseau, l'association **On the moon** (implantée à saint-Pierre d'Irube) qui organise des événements artistiques<sup>79</sup>, mais aussi l'initiative des plasticiens Grégoire Lavigne et Sylvestre Gobart qui se sont installés dans un local au nord de Bayonne. Ils ont décidé d'ouvrir l'**Atelier** au public et d'y faire un événement par mois, croisant performances (danse, théâtre) et arts plastiques.

<sup>74</sup> L'été 2006, il fut commissaire d'une exposition à Saint-Jean de Luz sur l'art basque du XXème siècle (fonds d'art de la diputacion de Gipuzkoa). En 2007, une exposition sur Oteiza est organisée à Biarritz.

<sup>75</sup> A Bardos, un groupe d'amateurs d'art s'était constitué autour de feu Yan Corbineau pour développer notamment des expositions d'art contemporain, reconnus pour leur qualité.

<sup>76</sup> Le principe de l'exposition : un artiste confirmé dans la maison communale, et différentes propositions dans la rue, ou chez l'habitant (jardins, intérieur des maisons), alliant artistes professionnels et amateurs, témoignant d'une grande qualité artistique.

<sup>77</sup> Artiste bordelais et périgourdin, Hugues Maurin avait été exposé en 2003 au Carré du musée Bonnat

<sup>78</sup> Lasai contemporary art a édité une sorte de « press book » ont sont présentés les travaux de Franck Cazenave, Eric Dicharry, My Jok, Pantxika Ospital, association On The Moon (expos, concerts...), Isa Suarez, association Zebra 3, Christophe Nowakoski, Action Furur, Kalage, Caligrayk, Maitetxu Etcheverria, Thomas Renaud, Aldudarrak Bideo, Sylvestre Gobart...

<sup>79</sup> L'association *On The Moon* est une association culturelle dirigée par un collectif d'artistes qui a pour but la diffusion d'une culture alternative de la jeune création à travers des productions originales. Pour cela, elle est divisée en trois branches. Premièrement, elle organise sous son nom des événements artistiques (concerts, expositions, projections, spectacles, etc.). Le label *On The Moon Records* a été créé afin de pouvoir diffuser des créations musicales. Enfin, les *Editions On The Moon* se chargent de la part littéraire et arts graphiques nécessitant le support livre. Voir le site : <http://onthe.moon.fr>

## VII. Industries culturelles : une diversité d'initiatives

Les industries culturelles ne constituent pas un champ culturel homogène, puisqu'on y compte aussi bien le secteur du livre (présenté ci-après), de la production phonographique, de l'audiovisuel (radios, télévisions, boîtes de production...), du cinéma, de la mode, etc.

Si nous considérons plus largement l'ensemble des structures qui fonctionnent dans une logique privée<sup>80</sup>, nous pourrions mentionner également toutes les « boîtes de prestations » techniques (son, lumière, location de matériel, etc.), soit toute une « économie de la culture » qui nécessite une approche globale pour en mesurer le poids en terme d'emplois et de richesse créée<sup>81</sup>.

Au total, nous avons repéré **une soixantaine d'entreprises** (de statut privé ou associatif) en Pays Basque, répondant à cette classification et faisant appel à des professionnels<sup>82</sup>.

### 1. Une économie du livre de niveau régional

#### ➔ Les maisons d'édition

On identifie, en Pays Basque nord, une douzaine de maisons d'édition : **Abacus, Atlantica, Aubéron, Edipro, Izpegi, Pimientos, Quai Rouge, Maiatz, Elkar, Mendizolan, Gatuzain, et Soviba.**

Sur ces 12 maisons d'édition au Pays Basque

- 10 se trouvent sur le littoral
- 2 à l'intérieur (1 en Soule et 1 en Basse Navarre)

Parmi ces 12 maisons d'édition

- 4 ont une politique volontariste d'édition en langue basque
- Au moins 4 autres éditent en langue basque à l'occasion

En dehors de Izpegi, qui est spécialisé dans les ouvrages pointus universitaires, Maiatz qui ne s'occupe que de littérature basque, et Mendizolan qui ne fait que de l'édition jeunesse en basque, on pourrait qualifier les autres maisons d'édition de généralistes, bien qu'elles aient toute une ligne éditoriale particulière : Atlantica édite beaucoup de beaux livres, qu'il s'agisse de livres d'art, de tauromachie..., Elkar est spécialisé dans l'édition en langue basque et tout ce qui se rapporte au Pays Basque (également dans la musique) ; Gatuzain dans les ouvrages politiquement et socialement engagés...

De plus presque toutes ces maisons d'édition ont en commun une ligne éditoriale dite « régionaliste », ou patrimoniale. Elles éditent toutes des livres présentant la culture, les paysages, l'histoire, la gastronomie... ; bien qu'elles ne le fassent par toutes sur le même ton.

Il existe ainsi **un marché généré par l'identité du territoire** (culturelle, naturelle, sociale...) et répondant à 1) la demande locale, 2) la clientèle touristique de passage, 3) le marché national (basques exilés ou touristes potentiels).

---

<sup>80</sup> Ce qui n'exclut pas des aides publiques, mais elles constituent une part minoritaire du chiffre d'affaire de ces structures. Toutefois, leur existence tient justement à celle d'organismes publics ou largement financés par la puissance publique... qui sont leurs principaux clients (chaînes de télévision, radios, organisateurs de spectacles et festivals, etc.)

<sup>81</sup> Voir rapport du Conseil économique et social d'Aquitaine sur les industries culturelles de la région.

<sup>82</sup> Notre listing ne comprend que des structures qui engagent de façon ponctuelle ou permanente des professionnels.



Malgré tout, la plupart de ces maisons d'édition connaissent des difficultés économiques, sans doute dues aux limites du « marché basque ».

Certaines, comme Elkar, Aubéron, Mendizolan et Atlantica délocalisent une partie de leur activité, et/ou se regroupent avec d'autres maisons d'édition. Atlantica, a délocalisé son service de communication sur Paris, Aubéron travaille également sur la région PACA, et Elkar a centralisé la distribution à Saint Sébastien.

► Nous ne disposons pas de chiffres précis en termes de ventes, chiffres d'affaire, de part de marché, d'emplois... Une étude serait intéressante à mener, ainsi que dans le domaine de l'édition musicale.

## ➔ La distribution

Le Pays Basque compte deux entreprises de distribution : **Atlantica**, distributeur tourné vers Paris, et **Elkar** qui dispose d'un réseau en Euskadi, en Navarre, et par extension en Espagne.

### ↳ Le travail de diffusion

Il relève d'une activité commerciale et de marketing. Le diffuseur démarché les différents points de vente, en proposant les titres publiés par les maisons d'édition qu'il représente. Le travail de diffusion est souvent réalisé par l'entreprise de distribution.

**La distribution** concerne le transport physique du produit (le stock, le transport...). Le distributeur gère également les flux financiers découlant de la distribution et de la vente. L'activité de distribution est rémunérée à hauteur de 15% du prix public d'un livre, pour chaque livre distribué. Ainsi lorsqu'une maison d'édition a sa propre entreprise de distribution, les frais de distribution sont moins importants et elle peut influencer sur le choix des librairies à valoriser ses propres titres. Mais cela rend difficile : la gestion des stocks, la gestion des flux financiers générés par la distribution, et le démarchage des points de vente

Par conséquent il est difficile pour les petites maisons d'édition d'être correctement distribuées.

**Les points de vente** bénéficient d'un pourcentage sur la vente de chaque livre : 35% du prix public de chaque livre vendu.

L'activité globale de diffusion coûte à la maison d'édition au moins 50% du prix public d'un livre, pour chaque livre vendu.

## ➔ Les librairies et lieux de diffusion du livre

On peut identifier quatre types de points de vente :

▪ **18 librairies indépendantes**, c'est-à-dire maîtrisant leur fonds et apportant un service personnalisé :

- 15 sont sur la côte
- 1 est à Saint Jean Pied de Port.
- 1 en Soule, à Mauléon
- 1 à Saint Palais

▪ **4 grands magasins culturels**, diffusant livre et musique, appartenant à des réseaux importants) : **Mattin Megadenda/Elkar**, **Virgin**, **Espace Culturel Leclerc**, et, tout récemment, la **FNAC** (qui devrait bouleverser le marché local). Ajoutons à ces quatre grands magasins, la présence à Bayonne d'un magasin **Harmonia Mundi** positionné uniquement comme disquaire (en particulier en jazz, musique classique/contemporaine... du label arlésien du même nom).

↳ Il nous apparaît nécessaire de distinguer Elkar qui demeure une enseigne régionale (Pays Basque français et espagnol), valorisant une production locale notamment à travers sa propre politique d'édition (Elkar) et ciblant une fonction libraire/disquaire plus classique. Les autres grandes enseignes fonctionnent essentiellement sur les nouveautés et/ou une rotation rapide des titres (sur une cinquantaine de jours). Pour la FNAC c'est aujourd'hui la fonction multimédia/NTIC qui est le principal levier commercial.

▪ Les rayons livres/musique des hypermarchés (comme Carrefour, Casino...) ou d'autres dépôts plus restreints les supermarchés (Intermarché et autres enseignes de seconde catégorie).

▪ **Les maisons de la presse** qui jouent en milieu rural un rôle de libraire, valorisant souvent l'édition régionale.

## 2. Une dynamique dans l'audiovisuel et le design

Sans pouvoir porter une analyse approfondie, nous pouvons identifier quelques projets structurés sur notre territoire dans l'audiovisuel, l'image, la mode... qui nous semblent caractéristiques d'une dynamique territoriale :

- 1) **une activité de production audiovisuelle** (notamment pour **France 3 Euskal Herri**) et **d'édition** (livre, CD Rom, musique...), **liée à la culture basque** générant un réseau d'acteurs publics, privés (comme **Comedia**) et associatifs (comme le réseau des 3 radios basques **Irulegiko Iratiak**, l'atelier **Aldudarrak Bideo**), avec des échanges transfrontaliers leur permettant d'exister pour partie (**ETB, Elkar...**) ;
- 2) deux structures relais au plan régional :
  - **l'Agence départementale du film**, comme structure relais au niveau régional pour accueillir des tournages (repérages, préparation)  
↳ une évaluation de l'activité de tournage sur notre territoire serait à faire...
  - **le cinéma l'Atalante**, comme pôle référent pour le documentaire
- 3) des festivals de cinéma et de l'audiovisuel de renommée nationale : **Festival de Biarritz, FIPA, Festival des jeunes réalisateurs...** et autres « temps forts » organisés par les cinémas Atalante, Royal...
- 4) la volonté politique de créer **un pôle image sur le BAB** en mettant en synergie un certain nombre d'opérateurs : école d'art, cinémas, médiathèques (département image à Biarritz), formations (BTS audiovisuel à Cassin/Bayonne, Infographie à Cantau/Anglet, BTS photo en projet, futur DNAP « industries culturelles » de l'école d'art), la Commission du film, les festivals (cf. **Biarritz Photo**), et diverses associations (**Artistes et Associés**<sup>83</sup>, **Kalage**<sup>84</sup>, **Galaxie Photos...**). Dans cette optique, la Ville de Biarritz a créé une structure de conseil, **Biarritz Image**.
- 5) **des initiatives** originales et créatives de structures indépendantes comme : **Xibiuz** (création de vêtements), **Kanaldude** (projet de télévision participative sur la Basse-Navarre, porté par Aldudarrak Bideo), **Kalage** (création audiovisuelle, installation vidéo, création CD Rom de Caligryk), **Ttilika** (création de produits en lien avec les pratiques sportives, et ouverture de boutiques sur la côte), **Paregabia** (accessoires, bottes, espadrilles sur mesure), **Caligrayk** (CD Rom humoristiques), etc.

► Si nous n'avons pas eu la possibilité de pousser notre analyse dans ce domaine, **il semble que la production musicale souffre de lisibilité à l'extérieur du territoire et qu'il y a ici un enjeu en termes de production phonographique et de promotion (nécessité d'un « label » ?)**.

<sup>83</sup> Dont le plasticien Pascal Convert est l'un des membres. Voir site : <http://www.artistesetassocies.org/>

<sup>84</sup> Cette association assure la formation au multimédia/audiovisuel de la médiathèque de Biarritz.

## VIII. Médiation et soutien à la culture basque : un acteur central, l'Institut culturel basque

L'Institut culturel basque (ICB) est une pièce centrale de l'échiquier culturel du territoire, comme en témoignent l'histoire de sa création (voir le préambule), le soutien qu'il apporte à la vie culturelle locale, la place symbolique qu'il occupe (sa seule présence interrogeant en permanence l'avenir de la « culture basque »). La perspective d'un nouveau projet culturel de territoire (dans le cadre de Pays Basque 2020) interroge de fait la place et le rôle que pourrait à nouveau l'ICB à l'avenir.

### 1. Présentation générale de l'ICB

Depuis 1990, l'ICB est missionné par l'Etat et les collectivités territoriales, mais aussi l'ensemble des communes (à travers le syndicat intercommunal de soutien à la culture basque) pour fédérer les acteurs culturels basques, soutenir et développer la culture basque.

Par essence, l'ICB s'intéresse à tous les domaines culturels et artistiques, pour peu qu'ils aient un lien avec la culture basque : patrimoine, création, arts, etc.

Les missions de l'ICB peuvent se résumer ainsi :

- « tête » d'un réseau d'associations culturelles basques (qui en sont membres et bénéficient de son soutien technique et/ou financiers),
- structure de médiation entre acteurs culturels et institutions,
- animateur culturel dans le domaine du patrimoine,
- initiateur de projets culturels collectifs ou en partenariat avec différents opérateurs et associations

#### ↳ Les Compétences/Actions

- une mission générale de médiation, et de développement de l'action culturelle
- la valorisation du patrimoine, éducation artistique...
- le soutien aux projets culturels d'expression basque (où l'ICB est co-organisateur et apporte son ingénierie) et à un réseau d'associations culturelles adhérentes (principalement amateurs) auprès de qui l'ICB apporte son soutien financier par des enveloppes variant de 1500 à 5000€.
- la promotion de la langue basque, qui s'est traduit par des actions de valorisation de l'édition en langue basque (lancement de Xirrixta et Kometa...) ou de promotion avec des partenaires publics (Hôpital, BAB2, CCI...).
- un nouveau secteur : un département ingénierie artistique sur le spectacle vivant avec 4 missions :
  - > l'aide à la diffusion des artistes professionnels (opérations de promotion, CD Rom, aide à la tournée)
  - > résidences d'artistes basques à l'intérieur du PB et à l'extérieur ;
  - > démarrage du projet « Batekmila »
  - > aide à la professionnalisation des acteurs culturels
- volonté d'impulser des projets fédérateurs autour de programmes : Kantuketan (chant), Batekmila (spectacle vivant)...

### ⇒ 148 associations adhérentes de l'ICB

45 associations sont professionnelles<sup>85</sup> et 1 est en voie de professionnalisation

<sup>85</sup> Sont considérées comme professionnelles les associations qui emploient au moins un salarié et/ou qui engagent des intermittents.

## ↳ Identification du réseau

- Répartition par champs artistiques<sup>86</sup> :
  - patrimoine : 37
  - théâtre, conte, marionnettes, pastorales, mascarades : 13
  - chant : 12
  - musique : 8
  - danse : 9 (voir l'EDB jouant le rôle de fédération)
  - lecture publique : 5
  - arts plastiques : 4
  - audiovisuel : 2
  - bertsolarisme/ improvisation : 1 (attention il s'agit de la fédération)
  - pluridisciplinaire : 17
- Répartition par activité<sup>87</sup> :
  - création/production : 14
  - médiation/valorisation/ promotion : 8
  - éducation/enseignement/formation : 35
  - diffusion : 17
  - publication : 10
  - recherche/étude : 15
  - conservation/protection : 17
  - animation territoriale : 10
  - autres : 10
- L'ICB évalue l'emploi culturel dans ce réseau à environ **50-60 postes** (étude à faire)
- Répartition géographique par groupement intercommunal :
  - Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz et Bidart et Boucau : 31
  - Communauté de communes du Sud Pays Basque : 20
  - Communauté de communes de Garazi-Baigorri : 17 associations
  - Sivom Errobi : 14
  - Communauté de communes de Soule : 12
  - Communauté de communes d'Hasparren : 9
  - Communauté de communes de Amikuze : 5
  - Communauté de communes de Bidache et Bardos, Urt, La bastide Clairence : 3
- Autres localisations :
  - Sur tout le territoire du Pays Basque de France : 2 (il s'agit de la fédération Bertsolarien lagunak et de la troupe de théâtre amateur Bordaxuri)
  - Communauté Autonome d'Euskadi et Navarre : 1 (il s'agit de MyJok Concept, créateur de mode)

## 2. Vers une nouvelle mutation ?

### ➔ L'évolution de l'ICB

L'institut culturel basque a connu trois périodes depuis sa création :

- De 1990 à 1997, l'ICB répond à la « demande » qui a présidé à sa création : aider les associations, les pratiques amateurs, lancer des projets...
- De 1997 à 2005, l'ICB tente de dépasser la logique de « guichet » et de développer des projets apportant une « valeur ajoutée » collective, par des programmes pluriannuels : *Kantuketan* (chant) puis *Batekmila* (spectacles), par lesquels l'ICB s'appuie sur des associations, les fédère, valorise des pratiques, développe des partenariats avec d'autres institutions culturelles et notamment avec le Sud, s'ouvre à d'autres publics, etc....  
Cette nouvelle orientation s'est affirmée notamment avec la création d'un service du spectacle vivant en 2003, soutenu dans le cadre de la Convention spécifique, pour accompagner les

<sup>86</sup> Nous avons l'information à cette question pour 109 associations sur 148

<sup>87</sup> Nous avons l'information à cette question pour 136 associations sur 148

démarches artistiques locales, favoriser les démarches de structuration et de professionnalisation.

- Actuellement, l'ICB entre dans une nouvelle phase de son histoire, au moment où ses missions de médiation de la langue basque sont pris en charge par le nouvel Office public de la langue basque (OPLB) et que s'amorce une nouvelle dynamique territoriale avec la démarche *Pays Basque 2020* et l'élaboration d'un projet de territoire pour les années 2007-2013.

## ➔ L'ICB et Pays Basque 2020

Dans la perspective d'un nouveau projet de territoire, l'Institut culturel basque a apporté une contribution pour le diagnostic territorial, élaboré en 2006, sur le « **Rôle et la place de la culture basque** ».

Dans ce document de réflexion<sup>88</sup>, l'ICB réaffirme

> deux axes stratégiques :

- faire de la culture basque un élément de rayonnement du territoire ;
- maintenir et consolider la cohésion interne du monde culturel basque

> et trois orientations :

- aide à la création
- soutien à la diffusion
- développement de la médiation.

L'Institut culturel basque a présenté fin 2006 un projet pour les années 2007-2013 intitulé « **Devenir ensemble** ». Pour que la culture basque prenne toute sa place dans le projet du territoire, l'ICB propose deux axes stratégiques :

- faire de la culture basque un élément de rayonnement du territoire en valorisant les processus de diffusion culturelle, en investissant de nouveaux domaines, notamment en direction de nouveaux publics, en renforçant la création en *euskara* et en créant une vision partagée du patrimoine ;
- maintenir et consolider la cohésion interne du monde culturel basque en orientant les pratiques culturelles sur des principes de complémentarité et de réciprocité, et en renforçant la structuration interne du monde culturel.

Sur ces principes, l'ICB souhaite développer ses actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, le patrimoine immatériel, l'accompagnement des artistes (amateurs et professionnels), la valorisation de la culture basque auprès de nouveaux publics, la recherche de partenariats avec le

---

<sup>88</sup> **Les éléments principaux du diagnostic dressé par l'ICB :**

> *Constats et enjeux*

L'ICB appelle à une redéfinition et à un dépassement de la dimension identitaire telle qu'elle est perçue et vécue aujourd'hui. La création basque identifie, pour la création culturelle basque :

- des atouts : bon niveau de création et de diffusion, grande diversité des domaines investis, singularité notamment liée à la pratique de langue basque et au poids de la pratique amateur ;
- des faiblesses : création essentiellement portée par le niveau amateur, la langue comme frein à la diffusion, un manque de reconnaissance à l'extérieur, un poids important de la tradition au détriment de la création contemporaine.

> *Première orientation* : faire de la culture basque un élément de rayonnement du territoire. Ce qui passe pour l'ICB par :

- le soutien à la diffusion des spectacles amateurs ou semi-professionnels, investir de nouveaux lieux de diffusion...
- investir de nouveaux champs de création et de diffusion (médias, internet), renforcer les arts plastiques...
- développer de nouveaux moyens de traduction et de médiation auprès de « nouveaux publics » (sensibilisation, vulgarisation)
- créer une vision partagée du patrimoine, par une approche globale, le renforcement des outils de connaissance et de médiation...

> *Seconde orientation* : maintenir et consolider la cohésion interne du monde culturel basque. Ce qui passe pour l'ICB par :

- le croisement entre professionnels et amateurs,
- le rapprochement entre artistes et programmeurs, artistes et publics,
- développer des ponts entre disciplines,
- offrir aux différents niveaux de pratiques des salles équipées
- apporter un appui technique et administratif aux acteurs culturels
- renforcer l'ICB comme tête de réseau

monde économique, le développement des échanges artistiques au niveau international (« inscrire le Pays Basque dans le monde, et le monde en Pays Basque »).

### ► Quelles perspectives ?

L'Institut culturel basque agit aujourd'hui sur un territoire, qui - s'il se réapproprie mieux son héritage culturel – connaît de fortes mutations socio-économiques (comme le montre le diagnostic effectué pour Pays Basque 2020). Un dépassement de la dialectique « culture basque » / « culture non basque » est sans doute l'un des nouveaux défis pour le territoire. Le défi est aussi bien celui du dialogue entre la « culture basque » et toutes les autres formes de culture, celui de la responsabilité partagée de tous les acteurs culturels vis-à-vis de cet héritage culturel propre au Pays Basque, et par conséquent celui d'une juste évaluation des moyens mobilisés pour permettre la transmission et le renouvellement de modes d'expressions potentiellement minorisés dans une logique trop institutionnelle...

L'Institut culturel basque tente de répondre à ces enjeux en agissant à deux niveaux :

- le soutien aux projets portés par les associations culturelles, où il agit comme « redistributeur », avec des moyens quasi constants et alors que s'expriment de fortes demandes de la part des acteurs culturels locaux<sup>89</sup> ;

- de nouvelles initiatives pour diffuser la culture basque, s'adresser à de nouveaux publics... ce qui l'amène à prendre, dans certains cas, une posture d'*animateur/médiateur* (cf. actions autour du Tour de France, de l'*Olenzero*...), d'agent artistique ou de producteur (cf. le spectacle *Batekmila*).

Dans la perspective d'une réflexion plus large, une clarification des missions de l'ICB, ainsi qu'une nouvelle légitimation de la structure, aussi bien auprès des partenaires institutionnels (qui apportent les principaux financements) qu'auprès des acteurs culturels locaux (en demande de reconnaissance), apparaît nécessaire...

---

<sup>89</sup> Quand on analyse les subventions allouées par l'ICB, il semble bien qu'il y ait deux catégories d'associations :

- celles bénéficiant d'aides au projet modestes (en général autour de 500 à 3000€) – ce qui peut sembler en décalage avec les conditions d'obtention de ces aides (notamment les délais...) ;

- celles correspondant à des opérateurs culturels structurants (de 6000 à 15000€ en général), dont le soutien pourrait sans doute relever de l'action publique des autres collectivités territoriales, voire de la Drac : des radios, des équipes de création reconnues, des « scènes territoriales » (Garazikus, Haize Berri...).

Pour autant ce « système » de financement ne semble pas adapté aux demandes d'acteurs menant des initiatives culturelles et artistiques plus spontanées.

## IX. Hiérarchisation du maillage culturel du territoire : quelques pistes

### ➔ Une première identification des « acteurs culturels » autour de 3 « cercles »

- Un *premier cercle* correspond à plus de **300 opérateurs culturels** qui bénéficient de soutiens publics ou témoignent d'une démarche professionnelle.

↳ Nous présentons ces opérateurs en Annexe 3<sup>90</sup>. Nous y distinguons 5 types d'opérateurs :

- 26 structures de programmation<sup>91</sup> aidées par les institutions ;
- 16 équipes artistiques<sup>92</sup> aidées par les institutions (dont 2 liées aux arts plastiques), et 4 structures qui bénéficient d'aides plus ponctuelles ;
- 33 festivals et événements<sup>93</sup> aidés par les institutions ;
- 121 structures culturelles de proximités aidées par l'une des principales institutions<sup>94</sup> ;
- 122 autres structures culturelles ne bénéficiant pas du soutien des institutions<sup>95</sup> (structures locales financées par les communes, structures privées, autres associations...) mais dont le point commun est qu'elles font appel (même ponctuellement) à des professionnels.

- Un *second cercle* serait constitué de tous **les artistes du territoire**, le cœur du vivier artistique (musiciens, danseurs, comédiens, peintres, etc.) auquel il faudrait ajouter toutes **les personnes ressources** ou connaisseurs (historiens de l'art, spécialistes de tel domaine, universitaires, etc.).

↳ Nous avons essayé au cours de travail de repérer quelques acteurs de ce « vivier », en donnant une centaine d'exemples, environ ; une étude approfondie serait nécessaire pour établir une liste complète et y apporter une hiérarchisation, telle que nous la défendons dans ce rapport :

- les artistes professionnels ou pré professionnels,
- les artistes de niveau professionnel mais amateurs par leur statut,
- les (artistes) amateurs.

- Un *troisième cercle* est à envisagé : il serait constitué des **autres acteurs associatifs** (soutenus pour une partie par les communes), faisant un travail de médiation/diffusion/animation sur leur commune ou rassemblant les pratiques culturelles et artistiques de nombreux publics (cours de danse, cercle d'histoire locale, comités de fêtes, gaztetxe, penas, etc.). Là aussi, une étude permettrait de mieux évaluer ce tissu social fort important : activités, fonctionnement, pratiques, etc.

---

<sup>90</sup> Nous y trouvons les principaux opérateurs culturels repérés soit parce qu'ils bénéficient de subventions croisées des institutions (Etat, Région ou Département), d'un soutien de l'ICB, ou parce qu'ils sont amenés à engager (même ponctuellement) des professionnels (impacts sur l'emploi culturel). Ils sont identifiés géographiquement par la commune ou le canton, ce qui permet de mesurer une partie importante du maillage territorial. Nous avons également mentionné les subventions apportées aux grandes structures par les collectivités locales (lorsque nous disposions des informations)

<sup>91</sup> structures professionnelles assurant une mission de diffusion, de formation et/ou de création à l'année (musées compris)

<sup>92</sup> équipes artistiques (compagnies, groupes artistiques...) professionnelles ou engagées dans une démarche professionnelles

<sup>93</sup> festivals ou événements portés par des professionnels (sauf exceptions) et/ou ayant bénéficié de financements institutionnels (Etat, région, département ou ICB) - liste non exhaustive

<sup>94</sup> équipements locaux ou structures de type associatif portant différentes activités (création, diffusion, médiation, animation, etc.), encadrées par des professionnels ou dans des conditions professionnelles (action structurante localement), faisant appel à des professionnels (ursaff,), ayant bénéficié de fonds publics (d'un des quatre partenaires)

<sup>95</sup> structures de type associatif pilotées par des bénévoles, pouvant faire appel ponctuellement à des professionnels (Ursaff) n'ayant pas d'aide institutionnelle (Etat, région, département...)

► Ce dernier « cercle » joue un rôle très important mais essentiellement au niveau local. Notre travail de hiérarchisation se portera donc sur le « premier cercle » auquel il serait nécessaire d'ajouter l'ensemble des structures municipales ou départementales (ou financées uniquement par les municipalités ou le Conseil général) et qui :

- soit, sont un outil spécifique et structurant pour la commune, voire le canton ou l'intercommunalité<sup>96</sup> : nous les considérerons comme des **équipements de proximité**.  
↳ *Cet état des lieux est à faire: il doit prendre en compte les écoles de musique (ou structures assurant cette mission), les bibliothèques et points lecture, les salles de spectacles et de cinéma...*
- soit, représentent de vrais pôles d'attractivité au niveau des bassins de vie, de la péri-urbanité, ou de l'ensemble du Pays Basque, qu'il nous faut considérer comme des « **équipements structurants** » ou qui pourraient jouer – cette fonction.

Il s'agirait donc de mieux qualifier l'ensemble de ces opérateurs de la façon suivante :

- 1) identifier le « calibrage » et le « portage » des opérateurs et projets :
  - ceux dont la mission actuelle semble en cohérence avec un développement culturel cohérent du territoire, et portés convenablement par leurs partenaires ;
  - ceux qui sont insuffisamment accompagnés par les pouvoirs publics, et pour lesquels des préconisations pourraient être formulées ;
  - ceux qui nécessitent un questionnement sur leurs missions afin d'améliorer le maillage culturel du territoire, nécessitant une médiation institutionnelle plus importante ;
  - ceux qui nécessitent un portage particulier pour en faire des projets « phares » ;
  - enfin les projets nouveaux à impulser pour assurer un nouvel élan culturel du territoire.
  
- 2) identifier les échelles pertinentes de ces opérations et les modes de financements adéquats ; trois échelles nous apparaissent pertinentes :
  - **l'échelle locale**, correspond à une structuration de proximité, communale (salles, associations) et dans certains cas intercommunale (lecture ...), relevant quasi essentiellement de financements locaux avec un soutien en terme d'ingénierie ;
  - **l'échelle territoriale**, correspondant à une structuration par bassins de vie (suivant le bassin : l'intercommunalité, le PCD, un espace urbain), dont le portage nécessitera des partenariats entre intercommunalités et autres collectivités territoriales ;
  - **l'échelle « pays »** où seraient identifiés l'ensemble des opérations assurant une identité au territoire tant en interne que pour le rayonnement du Pays Basque.
  
- 3) étudier les modalités d'une gouvernance de l'action publique en matière culturelle :
  - pour valider cette hiérarchisation
  - pour mettre en place de nouvelles modalités de mise en cohérence de toutes les initiatives culturelles et artistiques portées par les acteurs locaux...

---

<sup>96</sup> Exemples : salle Bilgune à Ustaritz, Ecole de musique intercommunale Amikuze, cinéma de Saint Martin d'Arrosa, Salle polyvalente de Baïgorry, association Alaiki à Garazi et Iparla à Baïgorry pour la formation musicale.



## ➤ Ebauche de hiérarchisation du maillage culturel du territoire

### 1 - les pôles structurants ou projets culturels de niveau « pays »

Il s'agit ici de repérer les opérateurs culturels, équipes artistiques et projets à haute valeur culturelle et artistique, ayant une fonction de structuration à l'échelle du Pays Basque, de rayonnement pour le territoire, ou lui apportant une spécificité compte tenu de l'originalité du projet...

#### 1.1.

▫ **les institutions labellisées/missionnées** (par les trois partenaires institutionnels : Etat + région + département) :

↳ Ex. : le Conservatoire National de Région, l'Orchestre côte basque, la Scène nationale sud Aquitaine, le Centre Chorégraphique National, l'Institut Culturel basque, les compagnies conventionnées (ou susceptibles de l'être comme le Petit Théâtre de Pain), le Cinéma l'Atalante, le Cinéma le Royal, Euskal Dantzarien Bilztara (EDB), l'Institut occitan...

▫ **les équipements structurants** (voir définition plus haut) :

↳ Ex. : la BDP, la Médiathèque de Biarritz, la Médiathèque d'Hasparren (annexe de la BDP), le Musée basque et le Musée Bonnat (classés musées de France), l'Atabal, le futur pôle d'archives Pays basque, un futur projet autour de la salle de Louhossa...

#### 1.2.

▫ **les autres structures de diffusion apportant un rayonnement au territoire / les projets atypiques/pluridisciplinaires** (création et diffusion)

↳ On peut retrouver dans cette catégorie, les festivals ou opérations qui donnent une couleur à l'ensemble du Pays Basque... Il s'agit ici aussi de projets moins institutionnels, porteur de réelle valeur ajoutée pour le Pays basque, et dont l'action dépasse le contexte local.

Ex. grottes d'Isturitz (rencontres patrimoine préhistorique et arts vivants), Haize Berri (sur les arts plastiques, le patrimoine, la création basque), le projet de centre de la Diaspora à Ascarat, le projet de centre de formation et de création pour handicapés porté par la Cie Traboule, le projet de la Cie Maritzuli sur la transmission de la danse basque et la création...

### 2 - les pôles structurants ou projets de niveau « territorial »

Il s'agit d'identifier ce qui peut relever de démarches au moins intercommunales, voire à des échelles plus larges (Basse-Navarre, Vallée de la Nive, etc.).

A cette échelle correspondrait une échelle de financement : intercommunaux, avec le soutien des autres collectivités territoriales.

On peut y retrouver :

▫ **les scènes territoriales, structures assurant une mission de diffusion sur leur territoire :**

↳ Ex. : les scènes de pays Garazikus et sud Côte basque, les centres culturels Eihartzea, un futur projet en Soule autour de Maule Baïtha( ?)...

▫ **les équipements de proximité de niveau intercommunal :**

↳ Ex. : les écoles de musique ou médiathèques intercommunales, les principales salles de spectacles, les compagnies implantées sur le territoire, les associations ayant une vocation d'animation territoriale...

▫ **les autres projets « marqueurs » du territoire**

↳ Il s'agit de repérer les projets qui donnent (ou donneront) une identité au territoire, méritant un soutien solidaire à l'échelle intercommunal...

### 3 - les pôles ou projets de niveau « local »

Il s'agit de l'ensemble des opérateurs culturels (festivals compris), associations qui contribuent avant tout à l'animation culturelle et artistique de la commune, voire de son rayonnement, ce qui est à analyser différemment suivant la taille de la commune.

# Les politiques publiques

---

## ► Les principales caractéristiques des politiques culturelles en Pays Basque

▪ Comme au niveau national<sup>97</sup>, **ce sont les communes qui sont les premiers financeurs de la culture**. Si l'on prend en compte les 5 villes de plus de 10 000 habitants du Pays Basque, le montant estimé en fonctionnement est de **15,3 millions d'euros** (5 villes + Cabab). Celui cumulé de l'Etat, de la Région et du Département est estimé à 4,5 millions d'euros.

Les communes ont en charge de nombreux équipements municipaux, leur fonctionnement et animation, ainsi que le soutien à la vie associative (avec subventions et frais techniques).

**Les plus grandes communes supportent également des équipements labellisés par l'Etat** (donnant une ampleur à leur mission), mais financés majoritairement par les villes. Le cas de Bayonne nous apparaît le plus criant en Pays Basque : 44000 habitants (estimés en 2005) pour une "scène nationale", trois "musées de France", un "conservatoire national de région (CNR)"... Quant à Biarritz (ville d'environ 33 000 habitants), elle participe au CNR, accueille un Centre chorégraphique national, une scène de musiques actuelles et deux compagnies conventionnées.

▪ **L'action intercommunale** est encore trop récente pour représenter un réel levier dans le développement culturel. Mais à cette échelle, les choses vont assez vite au travers des « contrats communautaires » signés avec le Conseil général ou dans le soutien des intercommunalités aux projets identifiés à l'échelle des « PCD » (projets collectifs de développement), comme nous le montrons plus loin. L'échelle intercommunale apparaît la plus adaptée aux fonctions de structuration de la lecture, de l'enseignement artistique et de la diffusion du spectacle vivant.

La **Communauté d'agglomération du BAB** n'a pas aujourd'hui de compétence culturelle, laissant aux trois villes du BAB leur pleine action dans ce domaine, même si elle devrait jouer un rôle de plus en plus structurant à l'avenir.

▪ **L'action de l'Etat s'applique par définition de la même manière ici que sur d'autres territoires**, dans le cadre de la politique du Ministère de la culture, et en s'adaptant aux spécificités locales : le nombre d'opérateurs qui lui semble à même de bénéficier d'un label et de financement (et dans ce registre, notre territoire semble relativement bien placé) ; la prise en compte du soutien à la culture basque, qui semble se concentrer principalement à travers l'Institut culturel basque. Selon la DRAC, le soutien aux institutions de référence nationale et les apports spécifiques à la culture basque (comme l'ICB) se traduirait par un taux/habitant supérieur de 30 à 50 % à la moyenne régionale...

▪ **La Région Aquitaine a une politique culturelle relativement complémentaire de celle de l'Etat**, en privilégiant les professionnels, mais en différenciant ce qui relève des « cultures et langues régionales » et en prenant en compte les dynamiques territoriales (comme les PCD). D'après les

---

<sup>97</sup> La moyenne nationale se situe aux alentours de 90-100€ par an et par habitant.

données que nous avons pu mobiliser, les dépenses culturelles de la Région sur notre territoire semble se situer dans la moyenne nationale (avec environ 6,2€ par habitant)<sup>98</sup>. Elle sont supérieures en terme d'investissements, alors que l'aide au fonctionnement apparaît en dessous de la moyenne (3,6€ par hab. contre 4,4 au plan national).

▪ **L'action du Conseil général répond à la fois à des missions classiques qui lui sont imposées par la loi** (lecture publique, archives, enseignement musical...) **mais aussi à une réelle volonté politique d'aménagement culturel du territoire**, en s'appuyant notamment (comme dans les autres domaines de l'action publique) et progressivement sur les communautés de communes (qui intègrent peu à peu la compétence culturelle). Le département soutient par ailleurs de nombreux opérateurs locaux, distinguant lui aussi ce qui relève de « manifestation en langue basque », dans le cadre de sa « politique linguistique ».

Mais au final (et toujours d'après les données que nous avons pu mobiliser), **les dépenses culturelles du département des Pyrénées-Atlantiques se situe en dessous de la moyenne nationale**, avec (rapporté à la population du Pays Basque) : 9,6€ par habitant (contre 19,4 pour la moyenne des départements), et 6,9€ par habitant en fonctionnement (contre 14,8).

▪ **Enfin, les trois grandes institutions (Etat, Région, Département) sont réunies depuis 2000 par la Convention spécifique qui a tenté d'apporter une nouvelle façon de « structurer le territoire » et de soutenir les projets locaux**, en s'appuyant sur un mode de « gouvernance » initié depuis Pays Basque 2010.

---

<sup>98</sup> Nous rapportons le budget total de la région en 2005 (11,6M€) au nombre d'habitants estimé en Pays Basque par l'AUAP (environ 275 000 habitants). La comparaison est faite avec les chiffres du Département des études et de la prospective du Ministère de la culture, dont l'année de référence est 2002...

# I. L'action publique locale

## 1. Les communes

Les cinq villes de plus de 10 000 habitants se situent sur le littoral basque : Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye. Elles concentrent plus de la moitié de la population<sup>99</sup> et une densité d'équipements et d'opérateurs culturels/artistiques (assez rare pour la quantité de population)<sup>100</sup>.

Globalement, la côte basque apparaît comme une région très riche sur le plan de la vie culturelle et artistique tout au long de l'année (au-delà donc des animations liées à la saison touristique).

Pour autant, en milieu rural la vie culturelle est particulièrement dynamique en Pays Basque, mais – contrairement aux grandes villes – elle est portée principalement par le secteur associatif.

Les grandes villes apparaissent complémentaires entre l'offre patrimoniale et festive de Bayonne, la démarche de fond menée par Anglet sur les arts plastiques, l'approche événementielle de Biarritz, plus tournée vers l'image et la danse, et la spécificité plus musicale de Saint-Jean-de-Luz. Aux deux bouts du littoral, Hendaye (intégré dans un *consorcio* transfrontalier, Txingudi) et Boucau (rattachée prochainement au BAB) s'inscrivent dans des démarches qui collent à des réalités locales spécifiques, privilégiant l'animation locale, l'intégration de populations très diverses socialement.

Mais au final, et après une forte mobilisation municipale, Biarritz apparaît aujourd'hui comme le pôle culturel le plus rayonnant du territoire, tant par ses événements que par ses équipements structurants, et sa stratégie semble viser (entre autre) cet objectif.

L'offre culturelle proposée par les villes du littoral basque pourrait se résumer ainsi :

- Une politique événementielle portée par une multitude d'opérateurs servant des stratégies différentes (tourisme, image de la ville, lien social, animation, etc.), que ce soit au travers d'opérations gérées directement par les municipalités, par les offices de tourisme, le rôle des comités de fêtes et autres associations locales influentes...
- une structuration récente et en cours, que ce soit en termes d'équipements (sauf à Bayonne où la structuration était déjà importante) ou de services/ingénierie (mis à part Anglet qui dispose d'un service ancien) ;
- une meilleure prise en compte de la culture basque (qu'il y a une quinzaine d'années)

Ces cinq communes se situent dans la moyenne nationale quant aux dépenses culturelles (euros par habitant)<sup>101</sup>, si l'on prend en compte l'apport de chaque ville à travers la Cabab. Pour autant et dans la détail, la contribution des villes d'Anglet, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye se situe en dessous de la moyenne.

A l'intérieur du Pays Basque, on assiste au développement de « bourgs-centres », véritables « pôles urbains ruraux », où se concentrent activités commerciales et administratives, zones d'activités économiques... et où on assiste à l'arrivée de nouvelles populations, et à de nouvelles demandes de ces publics et des acteurs locaux. Ces communes sont confrontées à l'étalement urbain et à une pression foncière croissante (gagnant l'intérieur du Pays Basque) et à de nouvelles mutations sociales qui les amènent à définir peu à peu une politique culturelle de commune-centre. C'est le cas en Labourd

<sup>99</sup> Environ 145 000 habitants sur les 275 000 habitants estimés en 2005 par l'Agence d'urbanisme.

<sup>100</sup> un CNR, un orchestre régional, un CCN, une SN, une salle de musique actuelle, quatre compagnies reconnues au plan national, deux grands festivals de l'image reconnus à l'échelle internationale, deux cinémas art et essai, etc.

<sup>101</sup> En 2002, le Ministère de la culture évaluait à 117,3€ par habitant et par an, les dépenses culturelles de fonctionnement pour les communes de plus de 10 000 habitants.

de Ascain, Sare, Saint Pée sur Nivelle, Espelette, Ustaritz, Cambo, Hasporen... Et en Pays Basque intérieur de Saint-Jean-Pied de Port, Baïgorry, Saint Palais, Mauléon...

↳ Notre étude ne nous permet pas de porter une vraie analyse sur l'action publique des communes rurales. Nous présentons donc ci-après les politiques culturelles des cinq principales villes...

Le **secteur associatif** est très actif en milieu rural : il semble porter majoritairement la vie culturelle des communes, dans la continuité d'une organisation sociale spécifique au Pays Basque intérieur (traditions, fêtes, bénévolat fort autour des associations culturelles et sportives, soutien aux écoles, comités des fêtes, animation des cafés, etc.). C'est ce qui explique sans doute le retard relatif pris par les élus locaux des enjeux culturels dans l'action publique, reportant leur soutien à travers ce tissu associatif (mise à disposition d'équipements municipaux, soutien financier pour les communes les plus importantes...). L'action des élus locaux s'exprime au-delà de leurs communes : au niveau intercommunal, ou par le biais de structures plus collectives encore comme le **Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque**<sup>102</sup> - qui finance l'ICB et l'OPLB, et à travers eux un certain nombre d'associations culturelles. Ces dernières bénéficient également du soutien apporté par des associations d'élus de l'ensemble du Pays Basque nord et sud (Udalbiltza, Udalbide), ou d'autres institutions transnationales comme Euskalzaindia (l'Académie de la langue basque)<sup>103</sup> et les soutiens indirects du Gouvernement basque<sup>104</sup>.

## ➤ BAYONNE

**Budget culture : 4,8M€ (dont 3M€ de charges de personnel : musées, bibliothèque, services...)**

Les frais de personnel occupent 62% du budget culture, le fonctionnement des équipements 21%, les subventions représentant 17%. Parmi celles-ci, on compte 7 associations bénéficiant de plus de 23K€ (soit 84% des fonds alloués) : Atalante, festival de théâtre franco-ibérique, Harmonie Bayonnaise, Cie Lézards qui bougent, Orai bat, Quartier Latin (Luna Negra), et la Scène Nationale (cf. tableaux de synthèse).

La Ville de Bayonne distingue deux budgets, gérés par la même direction des affaires culturelles : le budget culture (10% du budget municipal) et le budget animation (4%).

Avec ses trois musées de France, sa ZPPAUP, les monuments marquants du paysage urbain (tels que les courtines, ses deux châteaux, et sa cathédrale), Bayonne apparaît comme une ville à caractère patrimonial<sup>105</sup>. Parallèlement, la vie de la cité est relativement riche tant au niveau associatif qu'au niveau des équipements, mais aussi dans la dynamique sociale autour d'événements populaires (fêtes de Bayonne, fête de la musique, fête des quartiers, festivals de théâtre, de jazz...)

Pour autant, la Ville semble crouler « sous le poids des infrastructures labellisées aussi riches que coûteuses à préserver et complexes à faire pétiller »<sup>106</sup>.

<sup>102</sup> Ce syndicat, créé pour mutualiser le soutien des communes à l'Institut culturel basque, mobilise aujourd'hui des financements pour le soutien au nouvel Office public de la langue basque.

<sup>103</sup> Euskalzaindia est officiellement reconnue en tant qu'Académie en Espagne (1976) ; elle est un Etablissement reconnu d'utilité publique en France (1995).

<sup>104</sup> Comme nous l'avons vu dans la première partie, le gouvernement basque de la Communauté autonome d'Euskadi (Espagne) soutient les activités transfrontalières, apporte un soutien à l'édition en langue basque, etc.

<sup>105</sup> Un grand nombre de biens meubles et immeubles classés au titre des Monuments Historiques : un secteur sauvegardé, deux immeubles culturels classés au titre des Monuments Historiques, trois éléments d'architecture classés au titre des MH, l'ensemble des fortifications et des glacis, et une fontaine ; on retrouve également autant d'éléments meubles et sites inscrits dans l'inventaire supplémentaire des Monuments Historique. Ces domaines sont pris en charge par le service urbanisme.

<sup>106</sup> Révista, revue, printemps 2005.

### **Au niveau des équipements structurants la ville compte :**

- trois établissements muséographiques, labellisés « Musée de France », et encore en régie directe à ce jour :
  - le Musée Bonnat, musée des Beaux Arts géré en régie directe par la DAC.
  - le Musée basque et de l'Histoire de Bayonne, jusque là géré en régie directe par la DAC, mais faisant l'objet d'un nouveau projet avec la CABAB et le Conseil général ;
  - le Muséum d'Histoire Naturelle rattaché récemment au service de l'environnement en régie directe
- une Scène Nationale, qui assure la diffusion du spectacle vivant au Théâtre municipal (structure labellisée par l'Etat, indépendante juridiquement, et co-financée entre Bayonne, Anglet, Boucau, le Conseil général, le Conseil régional et la Drac Aquitaine) ;
- un cinéma art et essai, l'Atalante, conventionné avec la Ville (volet "démocratisation culturelle")

**La Direction des Affaires Culturelles de la ville de Bayonne**<sup>107</sup> assure une mission de suivi et d'accompagnement de ces équipements. Elle souhaiterait également se voir confier la gestion des biens patrimoniaux de la ville. Mais actuellement cette gestion est partagée entre les services de l'urbanisme de l'environnement... de la même manière que la médiation est assurée par les guides employés par l'office de tourisme. La ville assure donc un programme d'éducation patrimoniale (carnet de bord...), pouvant parfois proposer un service en langue basque.

**La partie animation est encadrée par l'Office de tourisme** : le Carnaval de la ville, une partie des fêtes de Bayonne, la fête de la musique, les journées du patrimoine, les visites guidées de la ville... La gestion des arènes ainsi que les corridas sont rattachés au service financier et traités en régie directe.

► **Les missions du service culturel, et plus globalement la définition d'une politique culturelle, sont un enjeu important pour les élus et les techniciens de la Ville, au moment où le Musée basque va naviguer de manière autonome. Bayonne semble à la recherche d'une nouvelle identité, en complémentarité avec les villes du littoral, et dans sa position (historique) de carrefour économique et culturel de la région.**

## **➔ BIARRITZ**

### **Budget culture : environ 3,4 millions d'euros (service culturel inclus)**<sup>108</sup>

Le budget traduit les priorités actuelles de la Ville (voir présentation qui suit) :

- environ 60% des subventions pour l'événementiel : expositions (450K€), actions de Biarritz événement (580K€), Festivals (900K€)
- 1/3 pour les équipements structurants : Médiathèque, CCN, Atabal, Biarritz Culture, Compagnies de théâtre, musée
- le reste en subventions aux autres structures culturelles

Depuis le début des années 1990, Biarritz s'est dotée d'une véritable politique culturelle visant non seulement à dynamiser la ville de l'intérieur mais aussi à développer l'image attractive de la station balnéaire, et ainsi développer un tourisme tout au long de l'année : structuration de l'offre, en créant des équipements, en développant ou attirant de nouveaux opérateurs culturels, stimulation de nouveaux échanges avec la culture basque et le territoire.

<sup>107</sup> Aujourd'hui 13 personnes.

<sup>108</sup> 1 Directrice de service et 2 agents. Voir personnel de Biarritz Culture : 7 postes en 2005 (5 postes au moment de la rédaction).

### **La Ville s'est ainsi attaquée à tous les fronts, que nous pourrions regrouper selon 7 axes :**

- des équipements structurants : Médiathèque, Atabal, salles de spectacle et de cinéma rénovés (Gare du Midi, Royal...);
- le développement d'événements tout le long de l'année : festival du film latino américain, des programmes audiovisuels (FIPA), de musique (*Extravagance*), de théâtre de rue, de danse, de photo et vidéo, grandes expositions de peinture, etc.
- le développement de la danse, à travers le centre chorégraphique national, l'école de danse, le festival de danse...
- l'accueil d'équipes artistiques : Ballet Biarritz, Théâtre du Versant, Théâtre des Chimères...
- la diffusion du spectacle vivant (théâtre, jeune public...) : avec l'action de Biarritz Culture (cf. plus bas), l'arrivée de deux structures depuis Bayonne (Les Amis du Théâtre de la côte basque, Entracte);
- la valorisation de l'expression culturelle basque en lien avec le Pays Basque intérieur : festival Bi Harriz Lau Xori<sup>109</sup> en partenariat avec l'Institut culturel basque, soutien aux manifestations culturelles basques, mise en valeur du patrimoine basque à la médiathèque (fond basque et animation littéraires)<sup>110</sup>.
- le développement d'un pôle image (voir chapitre « industries culturelles »).

### **Dans la mise en œuvre, Biarritz Culture fut la cheville ouvrière de cette nouvelle politique culturelle jusqu'en 2001,**

faisant office à la fois de « service culturel » voire de quasi « scène nationale », en développant des partenariats avec des opérateurs du Pays Basque intérieur. Mais depuis, la stratégie de la Ville s'est affirmée différemment avec la création d'une Direction des affaires culturelles et surtout avec la démultiplication d'opérateurs ayant en charge une partie de l'action culturelle, au service du rayonnement de la cité balnéaire et/ou de publics ciblés : Biarritz Tourisme<sup>111</sup>, de Biarritz Événement<sup>112</sup>, de Biarritz Image<sup>113</sup>, l'Atabal (rattaché au service de la jeunesse et des sports), la nouvelle Médiathèque rattachée à la direction générale, des opérateurs privés ayant en charge les différents festivals ou une partie du théâtre (comme Les amis de la côte basque)...

Ainsi, l'activité de Biarritz Culture se réduit aujourd'hui à une activité de programmation jeune public et à un rôle de « structure porteuse de manifestations » (les fêtes musicales - aujourd'hui abandonnées -, le Temps d'Aimer, et une programmation jeune public) dont la direction artistique est confiée à des personnes extérieures.

► **La mutation qu'a connue la Ville de Biarritz en quinze ans est assez spectaculaire : Biarritz est aujourd'hui un pôle culturel majeur, avec un niveau d'équipements et d'offre culturelle de bon niveau. La culture est envisagée comme « un produit d'animation, un produit d'appel »<sup>114</sup> (pour l'économie touristique notamment).**

<sup>109</sup> Ces dernières années, le festival *Bi Harriz Lau Xori* semble privilégier, le croisement culturel, culture basque et cultures du monde. Outre l'intérêt culturel, cette orientation traduit deux phénomènes :

- une volonté des organisateurs d'accueillir des formes professionnelles ou/et en capacité de se produire sur une scène professionnelle (il semblerait qu'il existe peu de spectacles présentant un niveau qualitatif suffisant).

- une difficulté à attirer sur Biarritz un public bascophone (qui bouderait la station balnéaire...).

<sup>110</sup> La médiathèque a mené une politique volontariste d'acquisition d'ouvrages en langue basque (cf. rapport de Tere Garcia Larratxe / chapitre sur la « lecture publique »). Diverses manifestations sont organisées sur la littérature basque, en partenariat avec l'ICB.

<sup>111</sup> Qui gère la Casino Municipal, le Casino Bellevue et la Gare du midi

<sup>112</sup> En charge des festivals : théâtre de rue, musique, et autres animations

<sup>113</sup> Chargé de gérer le nouveau pôle image où, aux côtés du FIPA, se côtoient le festival de photo, le BTS photo,...

<sup>114</sup> Propos de Pierre Grenade, adjoint à la culture de la Ville de Biarritz, dans *Révista*.

## ➔ ANGLET

Budget culture : environ 2,5 millions d'€ (dont environ 1M€ de charges de personnel : 36 agents, dont 28 pour la Bibliothèque).

**La Ville d'Anglet a été la première ville à créer une direction des affaires culturelles... en 1973**<sup>115</sup>. C'est ce qui explique sans doute une certaine cohérence dans la politique menée par la Ville, qui tient au fait aussi de la présence d'une même directrice depuis une vingtaine d'années et à son investissement personnel dans le domaine des arts plastiques.

**Dans ce domaine, aujourd'hui central de sa politique, la Ville assure une mission de diffusion (expositions tout au long de l'année), d'éducation artistique dans les écoles, et d'investissement dans l'art contemporain à travers une politique d'acquisition.** Ainsi la Ville, après avoir ouvert la galerie Pompidou à la fin des années 80, et les salons et jardins de la villa Beatrix Enea en 1996, vient d'ouvrir un nouvel espace consacré à la création pluridisciplinaire : les Ecuries de Baroja (ouvrant les arts plastiques à des confrontations avec le théâtre et la musique)<sup>116</sup>.

La ville a constitué sa propre collection depuis les années 70 avec aujourd'hui environ 600 pièces, et ouvre ses expositions aussi bien aux artistes locaux qu'à des artistes plus confirmés. Au-delà, des arts plastiques, **cette politique tend à construire un patrimoine, également au niveau urbain en investissant des lieux à l'architecture remarquable dans un paysage assimilé à une ville nouvelle, qui s'invente peu à peu.**

Enfin, après s'être investie dans l'accueil du cinéma Oscar (privé) sur son territoire, le prochain grand projet d'Anglet concerne la construction d'une nouvelle salle de spectacle d'ici 2008 qui semble-t-il sera un outil partagé par différents opérateurs déjà existants sur l'agglomération

Enfin, pour la ville d'Anglet, le développement de la culture basque ne semble pas une priorité même si elle favorise la tenue de manifestations privilégiant le croisement entre culture basque et gasconnes avec d'autres cultures du monde.

## ➔ SAINT-JEAN-DE-LUZ

**Budget culture : 828 455€** (dont 355.228 de masse salariale, environ 1/3 du budget consacré aux subventions aux associations).

L'action culturelle est également portée par l'Office de tourisme qui prend en charge la gestion du Festival Andalou, du Festival des Jeunes réalisateurs, du festival de chant choral...

L'action publique en matière culturelle pourrait se résumer à travers les axes suivants :

▪ A première vue, Saint-Jean-de-Luz développe **une politique d'événements culturels** (pilotés principalement par la commune et l'office de tourisme)<sup>117</sup> qui ont l'ambition d'animer la ville en saison mais aussi hors saison. L'un des enjeux de cette politique événementielle est la construction et la promotion de l'image de la ville sur le plan national.

Ainsi se succèdent de février à octobre : la semaine de la culture basque, un festival de chant choral, le mai des arts, Rythmes en Luz (jazz), une grande exposition d'été, des festivals de danse basque, Musique en côte basque, le festival des jeunes réalisateurs...

<sup>115</sup> Il s'agissait au départ d'une direction de la culture et de l'enseignement qui a été scindée en en 2003. La direction compte aujourd'hui 5 personnes chargées de la gestion culturelle, deux équivalents temps plein chargés de l'entretien des équipements, un intendant pour les écuries de Baroja, et des contractuels chargés de la surveillance des différentes expositions.

<sup>116</sup> Voir chapitre sur les « arts plastiques ».

<sup>117</sup> Trois des quatre plus importants festivals de la Ville sont pilotés par l'Office de Tourisme : le festival Andalou, le festival des jeunes réalisateurs, et le festival du chant choral.



Cette politique d'événements s'appuie sur une multitude de lieux et équipement culturels.<sup>118</sup>

**Deux thématiques sont privilégiées par la Ville - la musique classique et les arts plastiques** (surtout contemporains) – qui bénéficient d'un accompagnement au-delà des événements

▪ **Pour la « culture basque » la ville s'appuie sur Begiraleak** – comme interlocuteur privilégié et en partenariat avec l'ICB : Donibane Dantzari / danses des enfants des 7 provinces, Hamar Oren Euskaraz / fête culturelle organisée autour du thème de la langue basque et de son utilisation<sup>119</sup>, Udaberria Dantzan / danses des 7 provinces de basque, Kantuaren Eguna / rassemblement autour du chant basque, à Donibane Ziburuko ihauteriak (organisation du carnaval de Saint Jean de Luz)... Un budget est également défini dans le cadre du festival de théâtre parent enfant. Ce budget est alloué à une association chargée de définir une programmation en langue basque. De la même manière une bourse est offerte à un étudiant luzien désireux de faire une recherche sur un thème relevant de la culture ou de la langue basque. Enfin, la Ville de Saint-Jean-de-Luz organise avec l'ICB, depuis quelques années, une semaine autour de la culture basque.

▪ **Un soutien est apporté au tissu associatif dynamique<sup>120</sup> qui dépasse les limites mêmes de la commune**, aussi bien dans la danse, la musique, le théâtre... parmi lesquels la ville accueille des équipes professionnelles : Elirale (danse contemporaine), le Théâtre du Rivage,

▪ Tout comme Biarritz, la Ville de Saint-Jean-de-Luz semble vouloir dépasser son attractivité estivale, pour être une ville aussi bien de courts séjours mais aussi répondre aux « besoins » de nouveaux résidents, tout au long de l'année. Aussi, une politique plus « structurante » est en cours :

- l'accueil d'une « annexe » au Conservatoire national de région, le soutien à des actions de longs courts autour de l'Académie Ravel ;
- une diffusion du spectacle vivant (avec l'opération « théâtre en famille »), aujourd'hui relayée par l'action menée au niveau intercommunal (cf. plus loin) ;
- le projet de médiathèque, à la fois tête de réseau de la lecture publique sur la communauté de communes, et porteuse de trois axes culturels : la musique (grâce à l'auditorium de 200 places), le patrimoine basque et le patrimoine maritime ;
- et enfin, le projet de complexe prévu pour 2008 alliant cinéma<sup>121</sup> et quatre salles d'exposition de 500m<sup>2</sup> (et des réserves pour la collection municipale).

## ➔ HENDAYE

**Budget culture : env. 650K€ (dont 400K€ pour 14 postes affectés, service culturel et bibliothèque).**

La culture semble à Hendaye un moyen d'animer la ville, toute l'année pour sa population et l'été en direction des touristes, tout en créant des liens avec Irun et Fontarabie dans le cadre du Consortio Txingudi et d'autres projets transfrontaliers<sup>122</sup>.

<sup>118</sup> La villa Ducontenia (deux salles de 200 m<sup>2</sup> équipées pour les expositions), l'antenne d'animation, la grillerie du port, la rotonde du Casino (qui devrait très prochainement être acquise par la ville et être aménagée en salle d'exposition), le Jai Alai, a vocation sportive utilisé pour des grands spectacles (700 à 800 places, mais gros aménagements nécessaires / 6 jours), l'auditorium Tavel (300 places, pas de loges), le cinéma Rex (deux salles de 98 et 200 places), le théâtre de la nature (1000 places, en plein air, couvert à l'occasion).

<sup>119</sup> Lors de cette semaine, des spectacles de danse, musique, visites guidées de la ville en langue basque, et conférences bilingues sont organisées autour d'un thème fédérateur.

<sup>120</sup> Le tissu associatif comporte notamment : deux troupes de théâtre (amateur), 15 associations musicales (y compris l'Académie Ravel), 8 structures consacrées au chant (dont 6 au chant choral), 4 associations de patrimoine, 9 associations dans les arts plastiques (formation, diffusion), 3 en photo-vidéo, 3 associations de danse (basque, andalouse, espagnole)

<sup>121</sup> géré par Ciné Evasion qui gère actuellement le Rex

Ainsi, nous pourrions résumer l'action publique en 4 axes :

**Un partenariat ancien avec le Théâtre des Chimères** permettant d'asseoir un festival de théâtre (le Mai du théâtre), une saison culturelle (programmation d'une dizaine de manifestations de septembre à avril), la promotion du spectacle vivant en langue basque, la formation des publics (ateliers) ;

**Un travail d'animation assuré par le Comité des fêtes, l'association Lanetik Eguna** (fête de la musique) dont un poste de permanent est financé par la ville ;

**Un service culturel récent<sup>123</sup> qui assure une mission de coordination de la vie associative**, de l'information culturelle, et une action de démocratisation par la diffusion notamment du spectacle vivant (confiée artistiquement aux Chimères, appuyé logistiquement par la Ville), l'éducation à la culture avec une action originale dans l'édition<sup>124</sup>, des expositions dans la **médiathèque** (arts plastiques, photos)...

**Un lieu culturel singulier, le domaine d'Abbadia**, dont la Ville apporte le financement de 4 personnes ; et un espace muséographique d'importance nationale : le château d'Abbadia, qui est également un élément incontournable du patrimoine hendayais. Un programme de culture basque est proposé par l'ICB sur ce site, en partenariat avec la Ville d'Hendaye.

Enfin, la Ville dispose d'un cinéma (les Variétés) dont la gestion est confiée à une structure privée.

## 2. L'intercommunalité

La généralisation de l'intercommunalité est récente en Pays Basque. Mis à part la vallée de la Nive (Sivom Errobi) et 3 communes (Bardos, Labastide Clairence et Urt), l'ensemble du territoire est en 2006 organisé en EPCI à fiscalité propre<sup>125</sup>.

Les regroupements de communes<sup>126</sup> se positionnent généralement sur les domaines de l'enseignement artistique, de la lecture publique et du spectacle vivant, qui nécessitent des équipements spécifiques et des professionnels. C'est également le cas en Pays Basque, même si cette orientation est très récente et loin d'être aboutie.

L'action publique des communautés de communes (comme nous l'indiquons en introduction) est aujourd'hui stimulée par le développement des bourgs centres.

Il faudrait toutefois distinguer différents types de communautés de communes :

---

<sup>122</sup> La ville soutenait jusqu'à présent le festival de court métrage REC de la Bidassoa, avec des films trilingues diffusés sur Hendaye, Bera, Elizondo

<sup>123</sup> Créé en 2000, il compte aujourd'hui 2 personnes.

<sup>124</sup> La ville a édité une série de bandes dessinées en 4 tomes traitant du patrimoine hendayais de façon ludique. Ces Bandes dessinées sont bilingues et sont distribuées gratuitement dans les écoles d'Hendaye.

<sup>125</sup> Etablissement public de coopération intercommunale

<sup>126</sup> La loi Chevènement de 1999 précise les échelles et compétences suivantes :

- la **communauté de communes** (lorsque la population est inférieure à 50 000 habitants) a des compétences obligatoires (aménagement de l'espace, actions de développement économique)
- la **communauté d'agglomération** (population supérieure à 50 000 habitants mais inférieure à 500 000 habitants, constituée autour d'une ville-centre d'au moins 15 000 habitants) a des compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et optionnelles (au moins trois parmi les cinq) : voirie et parkings, assainissement, eau, environnement et cadre de vie, équipements culturels et sportifs.

- la communauté de communes Sud Pays Basque, récemment constituée, et correspondant à une zone urbaine, péri-urbaine et rurale, s'est dotée d'une vraie compétence culturelle avec de forts enjeux sur un bassin de vie correspondant à une ville moyenne (environ 50000 habitants aujourd'hui) ;
- la communauté de commune de Soule qui correspond à un territoire historique (la province), et qui « faisant territoire » s'est régulièrement mobilisée sur ces questions ;
- les autres communautés de communes qui se situent dans un schéma plus classique d'intercommunalité qui en matière culturelle développe depuis peu leur action dans les domaines cités plus haut (enseignement artistique, lecture publique, spectacle vivant).

L'intervention des communautés de communes dans le domaine culturel est assez récente et cela pourrait expliquer leur difficulté à définir un cadre d'intervention en matière culturelle. Par ailleurs :

- leur taille réduite (en milieu rural) ne leur permet pas d'avoir les compétences en interne en termes d'ingénierie ;
- les élus ne sont pas toujours convaincus que la culture doit relever d'une compétence intercommunale ;
- le rôle prépondérant des associations dans la vie culturelle locale réduit parfois l'action culturelle de la communauté de commune à la simple distribution de subventions.

Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques joue un rôle structurant auprès des communautés de communes au travers des **contrats communautaires de développement** par lesquels le département soutient quatre domaines d'activité, dont le développement culturel<sup>127</sup>, à travers plusieurs axes : lecture, enseignement de la musique, spectacle vivant, etc.

A ce jour, seule la communauté de communes du Pays d'Hasparren a signé un contrat comportant un volet culture. Pour autant, toutes ces communautés de communes (hormis celle d'Iholdy Oztibarre) évoquent l'idée de prendre en charge l'école de musique, suite à un accompagnement réalisé par le Conseil Général.

### ➡ La communauté d'agglomération BAB

La Communauté d'agglomération du BAB, comme nous l'avons indiqué précédemment, ne s'est pas dotée officiellement d'une compétence culturelle et d'une politique dans ce domaine.

Ainsi, il a été décidé de gérer l'héritage du District (école d'art, conservatoire national, bulletin d'information « à l'affiche »...) et d'intervenir uniquement sur des investissements d'« intérêt communautaire » (annexe du CNR à Biarritz, rénovation du théâtre de Bayonne, salle d'Anglet, Atabal à Biarritz...). Pour autant, l'entrée de la CABAB dans le futur syndicat mixte de gestion du Musée basque ouvre de nouvelles perspectives.

► Il nous semble que la taille de chacune des villes est trop peu importante pour ne pas imaginer à terme une mise en réseau de la diffusion du spectacle vivant mais aussi, pourquoi pas, un nouveau projet ambitieux pour un meilleur rayonnement du Pays Basque. De façon générale, l'échelle agglomération apparaît comme la seule en mesure de constituer un « pôle de développement culturel »<sup>128</sup> pour le territoire, pouvant rayonner au niveau euro-régional.

### ➡ La communauté de communes de Soule

L'action publique sur le territoire souletin se résume actuellement à l'action du service culturel de la ville de Mauléon : programmation spectacle vivant et cinéma, coordination des associations culturelles. Son

<sup>127</sup> Les autres domaines sont : le développement économique, l'habitat, et les services à la personne. Une communauté de commune doit choisir au moins deux axes sur les quatre, pour signer un contrat avec le département.

<sup>128</sup> Comme l'ambitionnait le Projet d'agglomération 2001-2006

action ne se limite d'ailleurs pas à la seule ville, elle semble concerner une bonne partie du territoire (basse Soule).

Néanmoins, la communauté de communes de Soule semble vouloir amorcer une réflexion<sup>129</sup> qui pourrait aboutir à la mise en place d'une politique intercommunale, si les élus s'en approprient l'idée. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du contrat communautaire de développement, en partenariat avec les services du conseil général. La Communauté de communes de Soule souhaite développer de nouvelles actions parle du futur technicien de la langue et des actions menées en matière de matériel pédagogique avec Iikas.

#### ↳ L'action de la ville de Mauléon

Outre la mission décrite plus haut (programmation et relais des associations), l'action de la ville de Mauléon se traduit notamment par :

- > un équipement, Maule Baitha, entièrement rénové, qui compte aujourd'hui deux salles. Une salle de cinéma gérée par l'association du même nom, et une salle destinée aux représentations de spectacle vivant, prêtée gratuitement aux associations qui le demandent qu'elles soient souletines ou pas.
  - > La maison du patrimoine abrite l'office de tourisme et l'association culturelle Sù Azia. Elle abrite également deux salles que le service culturel de la mairie utilise pour l'organisation d'exposition. Les expositions concernent surtout les artistes amateurs, et les associations tels que Uztaro.
  - > La mairie co-produit avec la compagnie théâtrale Tokia Théâtre, un festival de théâtre destinée à un large public (dont au moins une œuvre en langue basque)
- Enfin, la communication est volontairement bilingue.

#### ➡ La communauté de communes de Garazi-Baigori

Elle s'est donnée pour mission la définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle. A l'heure actuelle son action concerne la diffusion et la formation en matière de spectacle vivant et de cinéma :

- le soutien à Garazikus, pour le cinéma et la programmation de spectacles, et le projet de « scène de pays »<sup>130</sup>,
- une aide au fonctionnement de l'école de musique,
- la participation au financement des actions des associations culturelles.

#### ➡ La communauté de communes de Iholdy-Oztibarre

Elle se donne comme compétence d'intervenir auprès d'associations présentant un intérêt communautaire. L'action majeure en matière culturelle se résume à sa participation à la *scène de pays* Basse-Navarre (Garazikus).

#### ➡ La communauté de commune d'Amikuze

Elle intervient dans le domaine culturel depuis déjà quelques années. Elle s'est engagée dans un partenariat avec l'association Elgarri (fédération d'associations). Elle lui verse une « aide à la programmation et à la diffusion culturelle ». Elle prend en charge la gestion de la médiathèque et de l'école de musique. Enfin, elle prend part au financement de la Scène de Pays Garazikus.

➡ La communauté de communes de Bidache compte parmi ses compétences optionnelles la valorisation du patrimoine culturel. On peut également signaler parmi les compétences facultatives dans la partie « aide aux communes » la mise en place et l'aide au fonctionnement d'une école de musique.

<sup>129</sup> Un diagnostic a été mené fin 2006 par l'équipe technique de la Communauté de communes.

<sup>130</sup> Garazikus est un pôle structurant pour le territoire : en matière de cinéma (salle Vauban, à Garazi, mise en réseau avec cinémas de Saint Martin d'Arossa, ...) et de spectacle vivant (salle Faustin Bentaberry à Ispoure, et diffusion depuis début 2007 sur les autres communes de Basse-Navarre).

### ➤ La communauté de communes d'Hasparren

Elle compte parmi ses compétences facultatives : « l'élaboration et l'accompagnement d'une politique de développement culturel ». A l'heure actuelle cette compétence est mise en œuvre dans le cadre du contrat communautaire de développement signé avec le Conseil Général, et concerne plus particulièrement le secteur du spectacle vivant en concentrant les moyens sur le centre culturel Eihartzea, par une convention<sup>131</sup> et le versement d'une subvention. Eihartzea affirme un projet de diffusion pluridisciplinaire, mettant en valeur la culture basque et le croisement avec de nouveaux publics.

### ➤ La communauté de communes du Sud Pays Basque

Créée en 2006, la Communauté de commune a rapidement affirmée sa volonté de développer un projet culturel de territoire, en recrutant une chargée de mission (au départ sur le Scot) pour mettre sur les rails une « scène de pays » : programmation dans divers lieux (en l'absence d'un lieu central équipé), implantation du Théâtre du Rivage (en cours, à Guéthary). La prise en compte de la « culture basque » semble intégrée dans ce projet, et se traduit également par le recrutement d'un technicien de langue basque.

➤ La communauté de communes Nive Adour ne s'est pas dotée de compétence culturelle.

## 3. Les Projets Collectifs de développement

A l'exception du PCD de Soule qui n'intervient pas dans le domaine culturel (car le PCD couvre le même territoire que la communauté de communes), les PCD ont parmi leur quatre domaines d'intervention la culture et l'identité<sup>132</sup>. Tout comme les intercommunalités, les projets identifiés par les acteurs locaux concernent principalement le patrimoine et le spectacle vivant, et ils sont appréhendés aussi bien en commission "culture", qu'en commission "tourisme" ou "utilisation de l'espace" (PCD Nive Nivelle). La valorisation du patrimoine est souvent envisagée dans le cadre d'une volonté de développement d'un tourisme vert et/ou d'une restructuration urbaine. Dans le domaine du spectacle vivant l'objectif des PCD est souvent d'amener une offre variée et à la portée de tous les habitants du territoire.

Les PCD permettent de faire remonter la demande émanant des communes et du tissu associatif. Un certain nombre de projets témoignent d'une vraie dynamique structurante :

- le projet de médiation du patrimoine sur la commune de Bidache qui mêle panneau d'interprétation et lecteur MP3.
- le centre de la diaspora à Ascarat,
- le centre d'accueil et d'évocation de Saint Jean Pied de Port,
- le centre d'interprétation de la stèle discoïdale conçu par l'association Lauburu (participation de la population, autonomie du site...),
- un projet sur le patrimoine immatériel en Basse-Navarre...

---

<sup>131</sup> Les missions sont les suivantes : « le développement de la diffusion culturelle, par une programmation la plus large possible et par une meilleure communication » « l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles qui se traduira par un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux ».

<sup>132</sup> Les autres domaines de compétence étant l'Habitat, l'économie et les services aux personnes.

Pour autant, les projets portés par les PCD ne traduisent pas une « stratégie » en matière culturelle. Au contraire, il semble parfois que l'approche qui en est faite achoppe à trois niveaux :

- une grande partie de l'action culturelle est portée, localement, par les associations et un certain nombre de projets sont fragilisés par le manque de portage politique (communes, intercommunalités) et de maîtrise d'ouvrage ;
- la logique qui semble perdurer est plus celle de « l'équipement » que celle du « projet », malgré une structuration déjà de bon niveau et l'expérience d'échecs passés lorsqu'un équipement n'est pas porté par un projet. Ainsi, sur la Basse-Navarre, le PCD a identifié sept projets de créations/réhabilitations de salles ;
- enfin, un certain flou demeure dans l'approche du patrimoine, entendu comme valeur culturelle ou comme levier de développement économique – pouvant se traduire par des actions de valorisation inadaptées.

### ↳ L'approche de la culture par le PCD Baxe Nafarroa

Pour le PCD de Baxe Nafarroa la culture est un vecteur d'identité permettant de définir un territoire et permettant son développement. Outre la langue basque les orientations prises par le PCD à l'issue de son diagnostic de territoire sont la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine, le soutien et la coordination d'une offre culturelle plurielle, qui passe par une valorisation de la tradition dans un esprit de modernité, le soutien aux pratiques professionnelles et amateurs, « la mise en place d'une offre riche et variée pour tous les habitants et sur l'ensemble du territoire. Enfin, la troisième point préconise la mise en place d'une mémoire collective basée sur un patrimoine immatériel vecteur de lien intergénérationnel.

Dans le programme d'orientation l'action culturelle se retrouve dans deux commissions: la commission tourisme, et la commission culture – identité – patrimoine.

Voici les projets actuellement en débat :

- La création d'un **centre d'accueil et d'évocation à Saint Jean Pied de Port**, dont la commune serait maître d'ouvrage. Il s'agira à la fois d'un lieu d'accueil des pèlerins et de Saint Jacques de Compostelle et d'un lieu d'évocation présentant le territoire comme un lieu de passages et d'échanges à travers les différents moments historiques. Il aura également pour objectif d'établir des connections pour le visiteur avec les chemins de randonnées, les chemins de Saint Jacques, le CEP d'Irissary, le musée de Basse Navarre, le château de Camou... Par le biais de ce projet, Saint Jean Pied de Port souhaite se positionner comme le pendant intérieur du tourisme de la côte Atlantique et comme le moteur d'un tourisme rural. Ce projet semble découler du projet de centre d'évocation des chemins de Saint Jacques de Compostelle, envisagé dans la Convention Spécifique, devant s'implanter dans la commune d'Ostabat, puis déplacé à Saint Jean Pied de Port.
- Le projet de **valorisation du bourg d'Irouléguy**
- Le **centre d'interprétation de la stèle discoïdale à Larcevaux**, qui pose la ville en maître d'ouvrage. Le centre désire également abriter un centre de ressources pour la création contemporaine de monuments funéraires.
- La refonte du plan de randonnée d'Iholdi-Oztibarre devrait être accompagnée d'un plan de valorisation du patrimoine naturel et historique. La maîtrise d'ouvrage est confiée à la communauté de communes d'Iholdi-Oztibarre
- La commission culture- identité – patrimoine préconise la **réhabilitation et création de 7 équipements** : création d'une salle à Laas, création d'une salle à Saint Palais, rénovation des cinémas à Arrosa, aménagement complémentaire pour la salle Faustin Bentaberri à Ispoure, la réhabilitation de salle Sanoki (ancien cinéma) des Aldudes, La création d'un café théâtre/ salle de spectacle dans l'ancienne halle de la commune de Garris, la rénovation de la salle polyculturelle Plaza Xoko de Saint Etienne de Baïgorry (avec double mission : mise à disposition aux associations, politique d'animation pérenne ; elle est déjà construite et terminée).
- Sur ce territoire, Garazikus est missionné pour assurer une fonction de « scène de pays » à l'échelle de la Basse-Navarre, impliquant contractuellement les trois communautés de communes de Basse Navarre, puisque la portée de son activité devrait s'étendre sur toute la basse Navarre.
- **Un centre international de la diaspora**, centre de ressources et d'animations au service de la culture et du patrimoine sera créé à **Ascarat**. Le projet est porté par la commune d'Ascarat et sera mis en synergie avec le projet de valorisation du bourg. Il s'accompagne de restauration puis de la réhabilitation du château Larregonia. Enfin le centre permettra de créer une dynamique vivante entre la population locale et la diaspora.
- Un travail de mémoire en partenariat avec l'Institut Culturel Basque qui se chargera de la collecte et de la valorisation du patrimoine immatériel de Basse Navarre à la demande de l'Université Publique de Navarre et Euskokultura qui procèdent à la même démarche sur le versant sud dans les 5 *merindades* de Navarre.
- Euskaldun gazteriak (association issue des jeunes agricoles chrétiennes) à l'occasion de ses 50 ans a réalisé un documentaire, fixé sur support DVD, dont le propos voir l'objectif était de faire connaître aux jeunes et à la population l'évolution socio-économique du Pays Basque intérieur en 50 ans.
- Les amis de la Vieille Navarre ont pour projet la mise en place de deux routes thématiques en Basse Navarre, qui ont pour sujet, la protohistoire et la romanisation. L'association en sera le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage et n'exclut pas l'extension de ces circuits sur les autres territoires basques et y compris au-delà de la frontière.
- Le PCD envisage également d'organiser des assises culturelles et une charte paysagère comprenant un chapitre concernant le patrimoine bâti.

## II. L'action publique déconcentrée et décentralisée

### 1. Contexte général

La création des DRAC en région correspond à un mouvement de déconcentration de l'action de l'Etat, le Ministère de la culture, laissant au soin des Drac, d'affecter les financements en fonction des réalités territoriales. Si les structures labellisées ont entretenu longtemps un double lien entre la « centrale » (les services du Ministère de la Culture à Paris) et les Drac, la déconcentration effective de la politique de l'Etat (hormis les grandes institutions) fait des DRAC le quasi unique interlocuteur des acteurs culturels en région.

Parallèlement à ce mouvement, le développement de la décentralisation et de l'intercommunalité (au cours des années 80, et de façon plus prononcée depuis une dizaine d'années) amène les collectivités territoriales à avoir un rôle majeur dans les politiques culturelles publiques (en termes de compétences et de moyens) aux côtés des communes et intercommunalités.

Les départements ont historiquement en charge les domaines des archives, de la lecture publique, et de la formation musicale. Elles sont partenaires de l'Etat sur les investissements et l'entretien en matière de patrimoine.

Les régions ont complété en quelque sorte les politiques de l'Etat et du département au niveau de l'aménagement culturel du territoire (rééquilibrages, structuration), et ont développé leur action dans le domaine des arts plastiques et des industries culturelles.

Suite aux dernières lois de décentralisation de 2004, les domaines suivants ont été transférés :

- les services du patrimoine et de l'inventaire aux Régions (effectif depuis début 2007 en Aquitaine) ;
- une partie des monuments historiques (hors « patrimoine national ») aux régions ou départements ;
- une expérimentation possible de la gestion des crédits consacrés à l'entretien et la restauration des monuments historiques (quelque soit leur propriétaire), par les régions (prioritairement) et les départements (en second lieu) ;

Enfin, la loi précise le partage de compétences en matière d'éducation musicale :

- l'Etat : contrôle des établissements et des diplômes ;
- la région : l'enseignement professionnel initial ;
- le département : l'enseignement initial, dans le cadre d'un Schéma départemental dans lequel il détermine les modalités de sa participation en fonction des normes fixées par la loi.

C'est finalement dans le domaine du spectacle vivant que les trois institutions semblent tout autant investies depuis une dizaine d'années, alors même que l'Etat était le principal financeur de la création et que les régions valorisaient les grands événements.

Enfin, le soutien à la vie associative locale est généralement assuré par les communes avec le concours des départements. La distance des régions avec le territoire leur permet de ne pas entrer sur le terrain de la pratique amateur et de se concentrer, comme l'Etat, sur les structures professionnelles. Néanmoins les situations spécifiques sur certains territoires (comme le Pays Basque) amène à des arbitrages plus souples.

► De façon générale, les grandes orientations de l'Etat ont inspiré une grande part des politiques menées par les collectivités territoriales, même si l'on assiste à des mutations ces dernières années, avec la décentralisation et le recentrage de l'Etat sur ses grands domaines d'intervention. Les acteurs culturels ont ainsi le sentiment d'un « désengagement » progressif de l'Etat. L'Etat garde une place prépondérante en matière de patrimoine et de soutien aux grandes structures artistiques, de « contrôle » et de régulation. Les collectivités territoriales considèrent qu'elles prennent « de plus en plus le relais » sur le plan financier et revendiquent ainsi un droit de co-expertise et de définition des contenus culturels des politiques mises en œuvre.

## 2. Présentation des politiques culturelles de la Drac, du Conseil Régional et du Conseil général

### ➔ LE CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES

#### ▪ Le Budget, l'organisation administrative et les modes d'interventions du CG

**Budget culture : sup. à 6 millions d'euros (fonctionnement + investissement), réparti comme suit :**

- spectacle vivant (diffusion, création, enseignement...) : 46%
- politique linguistique : 17,5%
- patrimoine : 16,5%
- archives : 12%
- lecture publique : 8%

La masse salariale affectée à ces domaines n'est ici pas prise en compte : elle est intégrée dans le budget de fonctionnement général du CG. Il faut noter en effet que trois structures sont gérées « en direct » par le Conseil général, avec un personnel spécifiquement affecté :

- le service des archives départementales
- la Bibliothèque départementale de prêt
- le centre d'éducation au patrimoine d'Irissary

Les autres agents du Conseil général sont affectés à l'ensemble de la politique culturelle.

Deux opérations sont menées directement par les services du Conseil général, même s'ils font l'objet de dépenses supplémentaires (prestataires extérieurs...) :

- Ciné'Etoiles
- Les Saisons de la culture

Au niveau administratif, la politique culturelle du Conseil général est portée à deux niveaux :

- au niveau de la direction générale « éducation culture et sports » (DECS) : le service des archives départementales et le service du livre, qui correspondent aux deux missions les plus anciennes des départements ;
- le service de l'« aménagement et du développement culturel » (SADC) qui dépend de la DGECS. Sont ici rassemblées le patrimoine, l'enseignement artistique, l'éducation culturelle, et d'autres missions plus spécifiques à la politique menée en Pyrénées-Atlantiques : l'aménagement culturel du territoire, le soutien au spectacle vivant, la politique linguistique (basque et occitan).



La politique du Conseil Général est marquée par un souci de structuration de l'offre culturelle à partir des intercommunalités. Ainsi le « développement culturel » passe par des conventions de développement culturel, des scènes de pays, des pôles ressource... Cette orientation privilégie : les résidences d'artistes, la synergie entre les différents opérateurs culturels du territoire (centre culturel, bibliothèque, cinéma, école de musique, établissements scolaires), la fonction de relais des Saisons de la culture, la formation des enseignants, les parcours éducatifs, le soutien aux artistes départementaux et aux pratiques amateurs...

### ▪ Présentation générale de la politique du Conseil général

Outre les missions classiques de soutien aux principales équipes et événements artistiques, la politique du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques s'inscrit bien plus dans une démarche d'aménagement culturel du territoire, en s'appuyant sur les communautés de communes avec qui elle développe un partenariat de long terme.

Contrairement à la Drac et à la Région, le Conseil général inclut dans ses aides des soutiens au milieu associatif non professionnel (notamment à travers le Fonds d'initiative), dans un souci d'animation locale, même si l'orientation majeure est celle de la professionnalisation des acteurs et de la structuration de l'offre.

Par l'élaboration de schémas, le Conseil Général tente :

- d'établir un maillage culturel intercommunal ;
- de faire intervenir une collectivité locale de proximité, l'interlocuteur qu'il privilégie étant la communauté de commune. La culture peut ainsi constituer l'un des axes choisis par la communauté de communes pour le **contrat communautaire de développement** qu'elle signe avec le Conseil Général. La communauté de commune devient ainsi un relais, pour l'application des schémas d'intervention mis en place par le CG pour les différentes compétences culturelles dont il est en charge.

**La mise en place d'un réseau du spectacle vivant** qui vise une cohérence territoriale de l'offre. Ainsi le Conseil Général envisage un réseau à deux niveaux :

- La Scène de Pays est un dispositif « départemental » visant à développer la création et la diffusion du spectacle vivant en respectant les critères de qualité et de professionnalisme. Une scène de pays doit avoir un projet culturel de territoire, et doit être accompagnée par une collectivité locale de proximité.
- Les organismes conventionnés et lieux et projets culturels majeurs forment le niveau supérieur de ce réseau. La Scène Nationale de Bayonne, le CCN Ballet Biarritz...en font parti. Le CG assure leur partenariat à sa politique culturelle par la signature de contrat d'objectifs, les incitant à accueillir les compagnies départementales, à développer des actions de sensibilisation ainsi que des projets menés en réseau.

**En matière d'éducation musicale**, le schéma départemental tente d'assurer une offre territoriale homogène et de qualité, de garantir une continuité entre formation et pratique amateur, et d'offrir une meilleure visibilité. A l'issue d'un accompagnement et de la signature d'une convention, le département apporte son soutien sous formes de :

- aides directes au fonctionnement, aux projets en réseau, à l'achat d'instruments,
- aides indirectes en termes de stages et de formations pour les professeurs, d'ingénierie, de communication.

**Pour le conseil général le patrimoine contribue au développement territorial**, qu'il s'agisse d'espaces muséographiques, de sites archéologiques ou de monuments historiques.

Le conseil général apporte une aide :

- au fonctionnement et à l'investissement des espaces muséographiques et envisage une mise en réseau des collections par leur inscription dans une même base de données ;
- à la restauration des monuments historiques à condition que la collectivité locale de proximité participe, et que la restauration soit accompagnée d'un plan de valorisation. Pour ce faire le conseil général finance une étude du monument et du territoire sur lequel il se trouve, afin d'inciter les collectivités à mettre en place des plan pluriannuels de restauration/valorisation des monuments historiques.
- Il finance les recherches archéologiques, à la condition que ceux-ci s'accompagnent d'une démarche de médiation au CEP d'Irissarry.

**Dans un souci d'aménagement du territoire, les mesures suivantes accompagnent les démarches précitées:**

- Le soutien aux équipements culturels est apporté :
  - > aux équipements communaux s'insérant dans un projet territorial
  - > aux équipements structurants : sont considérés comme structurants les équipements à caractère spécifiquement culturel, ayant un projet artistique et culturel cohérent, bénéficiant d'une équipe technique administrative ...
- Le conseil général finance les études préalables afin d'assurer un aménagement territorial cohérent.

**L'aménagement du territoire s'accompagne d'une démarche d'animation :**

- Les aides à la création prennent la forme de conventions triennales d'objectifs, permettant de garantir la prise en compte des orientations culturelles départementales et permettant à ces projets d'obtenir une diffusion dans le département et d'être accompagnés d'action culturelle en direction des publics. Cela concerne les compagnies et éventuellement les festivals.
- Le soutien à l'animation culturelle se fait via le fonds d'initiative culturelle destiné à aider les initiatives originales et innovantes favorisant l'animation des territoires et pas des aides aux congrès et colloques
- Le département mène plusieurs intervention en direct :
  - > les **saisons de la culture** : programme proposant des spectacles peu coûteux aux communes,
  - > Le programme **Cin'étoiles** : projections de cinémas durant l'été sur tout le département.

**Dans une démarche de démocratisation culturelle :**

- le département bénéficie d'un équipement destiné à l'éducation au patrimoine. La commanderie d'Irissarry aménagé en CEP, a pour objectif l'éducation la médiation au patrimoine envers tous les publics à partir du thème de la frontière, du passage et des échanges. Ainsi le CG tente de proposer une ouverture dans l'espace et dans le temps par le biais du CEP d'Irissarry. Parallèlement, la médiathèque et la cyberbase constituent un pôle de lecture publique pour le territoire de proximité.
- Dans son effort de démocratisation culturelle, le conseil général subventionne des actions organisées en direction des publics prioritaires
- Une convention est signée avec les collèges fléchant les projets soutenus par le CG dans le Plan départemental de l'Education Artistique et Culturel.

**Livre et lecture**

Le service du livre et de la lecture agit dans une approche territoriale de la lecture publique. Il s'est donné pour objectif de mettre en place un maillage du territoire à l'échelle du département intégrant les zones urbaines (communes de 10 000 habitants) qui ne relevaient pas jusqu'à présent des compétences du Conseil général, et de mettre en cohérence l'intervention des différents acteurs sur le territoire. Le conseil général envisage pour cela un réseau organisé de manière arborescente.

↳ Cf. page 36, chapitre « lecture publique »

Afin de garantir la constitution de ce réseau, le Conseil Général contractualise des partenariats avec les collectivités locales au terme desquels elle propose:

- des aides à l'investissement
- des aides au fonctionnement :
  - > pour le recrutement d'un animateur de réseau,
  - > pour des projets mettant en oeuvre une démarche de médiation en direction de publics spécifiés, une action d'animation dans le cadre de manifestation nationale ou locale...
  - > pour le transport de scolaires (primaires et secondaires)

### **Les archives départementales :**

La mission du service des archives départementales est de collecter, conserver, classer et diffuser les documents d'archives d'origines publique ou privée, dans le ressort du département. Les archives départementales sont actuellement conservées et consultables à Pau. Une annexe des archives sera mise en place pour 2008 à Bayonne.

↳ Cf. page 48 sur le « pôle archives Pays Basque »

## **➔ LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE**

### **▪ Le Budget, l'organisation administrative et les modes d'interventions du CR**

**Budget culture : 16,28 millions d'euros (fonctionnement : 11,64 M€ / investissement (autorisations de programme) : 4,64M€).**

Les subventions se répartissent comme suit :

- *aménagement culturel du territoire* :

\* équipements culturels (investissement) : 2,74 M€ d'AP soit 59% du seul budget investissement et 16,8% du budget global

\* structures de diffusion, établissements nationaux et manifestations (fonctionnement) : 5,11 M€ soit 44% du seul budget de fonctionnement et 31,4 % du budget global

- *agences culturelles régionales* : 3,46 M€ (crédits de fonctionnement) soit 21,25 % du budget global (29,7% du seul budget de fonctionnement)

- *soutien à la création* : 1,17 M€ (crédits de fonctionnement) soit 10% du budget de fonctionnement et 7 % du budget global

- *langues et cultures régionales* : 1,07 M€ (crédits de fonctionnement) soit 6,57% du budget global et 9,2 % du budget de fonctionnement

- enfin les 2,7 M€ restants ( 0,84 M€ en fonctionnement et 1,86 M€ en investissement) étant consacrés au patrimoine, à la formation, aux industries culturelles...

La politique du Conseil régional est portée par la direction de la culture, elle-même rattaché à la direction générale « Culture, Education, Jeunesse Solidarité, Sport ».

La direction de la culture comprend deux services (Industries culturelles & Arts et spectacle vivants) et une mission « langues et cultures régionales ».

Outre les missions classiques de soutiens aux principaux événements et équipes artistiques, la politique du Conseil régional d'Aquitaine est également liée directement aux procédures contractuelles avec les territoires « pays » et « PCD », dans un souci de répondre à des projets identifiés et portés par les acteurs locaux.

L'action du Conseil régional s'exprime également à travers quatre agences culturelles importantes, gérées de manière associative et en partenariat avec l'Etat :

- l'OARA (Office Artistique de la région Aquitaine), agence conseil en matière de spectacle vivant

- l'**ARPEL** (Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine), chargé du développement de la lecture
- le **FRAC** (Fonds régional d'art contemporain), qui est plus exactement une institution artistique avec mission de rayonnement sur la région
- l'**AIC** (Aquitaine Image Cinéma)
- le Centre François Mauriac de Malagar, un centre de ressource pour les chercheurs, écrivains et enseignants, en réseau avec d'autres **sites littéraires** sur toute la région (dont la Villa Arnaga, à Cambo les bains).

Le Conseil régional confie à ces agences culturelles une mission de conseil, d'ingénierie culturelle, de soutien à la création, de valorisation des langues et cultures régionales et de développement des publics. Elles assurent un relais permanent entre les publics, les professionnels, les acteurs culturels et les responsables de collectivités territoriales, et notamment les élus de la région Aquitaine.

Enfin, pour prendre toute la mesure des fonds publics, il faudrait prendre en compte les soutiens apportés à des opérateurs dans le cadre du **Fonds Aquitaine Euskadi**.

### ▪ Présentation de la politique culturelle du Conseil régional

La Région aquitaine souhaite affirmer que la culture est un enjeu citoyen majeur. Elle représente l'espace indispensable de la mémoire, de la transmission et de la création ; elle traduit la capacité d'une société à se transformer et à bâtir u avenir de liberté, individuelle et collective, dans le respect d'une nécessaire diversité. Elle constitue un élément fort de l'attractivité du territoire aquitain et met en évidence la richesse de l'histoire et la capacité d'innovation et de créativité des habitants.

Les grands objectifs de la politique culturelle régionale se construisent en cohérence avec les compétences premières de l'Institution : aménagement culturel du territoire, formation professionnelle et éducation culturelle et artistique, emploi et économie culturelle, développement des langues et cultures régionales, valorisation et transmission du patrimoine.

Les agences régionales culturelles (OARA, ARPEL, FRAC, AIC, Centre F. Mauriac) sont considérées comme des pôles-ressources. Ce sont les principaux outils de la Région Aquitaine, associés à la réalisation de ces objectifs.

La politique culturelle du Conseil Régional d'Aquitaine s'articule autour de cinq axes majeurs :

1) L'action économique se traduit par un soutien aux industries culturelles notamment par la mise en place de fonds de soutien pour les domaines de l'audiovisuel et de l'édition et de la librairie.

2) L'aménagement du territoire passe par :

- l'aide aux équipements structurants qui sont dans le cas du Pays Basque les équipements de proximité comme la Scène de Pays Garazikus, ou l'Atabal, ou encore les grandes institutions nationales (Ballet Biarritz, et la Scène Nationale).

- L'ingénierie apportée par les 4 agences culturelles dans le domaine du livre (ARPEL), du spectacle vivant (OARA), l'art contemporain (FRAC), la littérature (le Centre François Mauriac de Malagar) : aides, conseils, formations auprès des porteurs de projets... et organisation d'évènements et d'opérations contribuant au rayonnement culturel de la région.

- La constitution de Pôles ressources artistiques et culturels constitués d'équipes d'acteurs culturels pouvant également remplir des missions de service publics complémentaires aux actions des agences, et améliorant ainsi le maillage. La collaboration entre la région et ces équipes est formalisée par la signature d'une convention triennale. Aucun pôle ressource n'a été repéré sur le territoire basque.

3) Une mission d'animation territoriale en particulier en zones rurales ou urbaines prioritaires, qui se traduit par

- le soutien aux manifestations soit d'envergure nationale, ou garantissant une qualité artistique (exemple : le Temps d'aimer, le festival de théâtre d'Arnaga...).
- en soutenant la création artistique et donc les équipes professionnelles, les compagnies...

4) Une La mission d'éducation que se donne le Conseil Régional, passe dans une large mesure par de l'éducation au patrimoine. On note ainsi la mise en place de la Banque Numérique du Savoir Aquitain, l'ouverture de centre d'éducation au patrimoine, le soutien au projet interpellant la mémoire collective. De plus toujours en matière d'éducation, la Région aide l'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA.

5) La prise en compte de l'identité régionale se traduit pour la région par la mise en place d'un fonds de soutien et par l'aide au organisme en charge compétents dans ce domaine, qu'il s'agisse de l'ICB, de l'Institut Occitan ou de l'Office Public de la Langue Basque.

## ➡ LA POLITIQUE DE L'ETAT EN REGION (DRAC)

Service régional et interdépartemental du ministère de la culture et de la communication, placé sous l'autorité des préfets, la direction régionale des affaires culturelles est chargée de la mise en œuvre adaptée au contexte régional des priorités du ministère de la culture et de la communication.

**Ses missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère :** patrimoine, architecture, musées archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, arts plastiques, cinéma, audiovisuel et multimédia, culture scientifique et technique.

Le directeur régional des affaires culturelles, anime et coordonne la politique culturelle de l'Etat en région.

**La Drac apporte l'aide de l'Etat aux créateurs et aux opérateurs culturels dans leurs activités de production, d'édition et de diffusion :** elle propose aux préfets l'attribution des soutiens financiers et exerce une fonction de conseil et d'expertise. Elle vise tout particulièrement à l'enrichissement de l'offre artistique, au développement des lieux à proximité accessibles au plus grand nombre, au juste équilibre de l'offre culturelle sur le territoire aquitain. **Ses principales missions recouvrent trois aspects : le soutien à la création et le développement de la diffusion artistique, la connaissance et la protection du patrimoine, la régulation de l'économie de la culture :**

Dans le constat qu'elle fait du contexte culturel en 2005, la DRAC souligne le fait que l'Aquitaine est une région d'exception en matière patrimoniale tandis qu'elle est faiblement dotée en matière de spectacle vivant. Dans le maillage culturel aquitain, la côte basque est qualifiée de second pôle d'initiative culturelle après l'agglomération bordelaise en matière de spectacle vivant. Elle bénéficie d'un certains nombre d'institutions culturelles labellisés.

➡ En 2005, la Drac fixe les enjeux stratégiques suivants :

- Dans le domaine du patrimoine, outre son action pour la conservation des Monuments Historiques, la DRAC poursuit la mise en place de la banque numérique du savoir. Ce programme concerne l'ensemble des fonds patrimoniaux et permettra à moyen terme la constitution d'un service public numérique du patrimoine.
- Dans le domaine du spectacle vivant elle fait le choix d'aider les institutions structurantes.
- Dans le cadre du CPER, la DRAC poursuit sa réflexion sur un projet d'observatoire des politiques culturelles pour la région Aquitaine, et elle continue son travail d'aide à la qualification des emplois en lecture publique.

- L'accent est mis sur la professionnalisation du secteur culturel et en particulier du champ du spectacle vivant. Une aide conséquente est allouée au CCN de Biarritz, afin qu'il stabilise ses emplois, et des aides sont également créés pour la professionnalisation des lieux et des équipes. En termes de formation, un dispositif piloté par des compagnies propose un apprentissage de la scène aux élèves formés sortants des écoles supérieures de théâtre, et la mise en place d'un programme expérimental d'aide à la mutualisation et de coopération du secteur associatif est aussi mentionnée. Enfin pour les autres champs artistiques, l'aide à la professionnalisation passe par un soutien apporté aux collectifs d'artistes constitués en association et en vue de développer des modes de diffusion, de production et de médiation pour les arts plastiques. En ce qui concerne l'économie du livre, la DRAC en partenariat avec le Conseil Régional a mis en place un programme de soutien aux libraires indépendants.
- La mise en œuvre de la LOLF a changé le mode d'intervention de la DRAC d'une logique de moyens à une logique de résultat, l'organisation interne de la DRAC Aquitaine est ainsi en cours de révision.

### 3. Analyse du financement public de la culture en Pays Basque

► **L'intervention de l'Etat, de la Région et du Conseil général obéit aux mêmes logiques que les politiques culturelles décrites précédemment, mais en prenant en compte les spécificités locales.** Toutefois, chaque Institution aborde à sa façon la question territoriale.

L'action de l'Etat sur le Pays Basque pourrait se résumer ainsi :

- une politique comme sur les autres territoires français, définies au niveau du Ministère de la culture<sup>133</sup>, et déclinée par les DRAC en fonction des réalités locales ;
- un soutien à des outils spécifiques (l'Institut culturel basque) et des financements « fléchés » pour la Convention spécifique Pays Basque.

L'Etat s'étant très impliqué dans la création de l'Institut culturel basque, cette « institution » spécifique est entrée naturellement dans les « institutions culturelles » labellisées par l'Etat.

Pour la Convention spécifique 2001-2006, l'Etat s'est engagé via la DRAC sur le volet culturel.

Contrairement à l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général disposent de budgets spécifiques aux « langues et culture régionales », et le département d'un « fonds d'initiative culturelle », par lequel transite des soutiens parfois de même nature.

**Le cumul des budgets culture de la Drac, du Conseil régional, du Conseil général, des cinq grandes villes du Pays Basque (part de la Cabab compris) et du Syndicat mixte de soutien à la culture basque (rassemblant toutes les communes), atteint 20,3 millions d'euros.**

Il faudrait donc prendre en compte également les budgets culture des 153 autres communes (hors apports au syndicat intercommunal) et des communautés de communes.

↳ Une présentation est proposée en Annexe 2.

**Les financements accordés directement aux opérateurs culturels par la Drac, le Conseil régional, le Conseil général, les cinq grandes villes (part de la Cabab compris), et l'Institut Culturel basque, atteignent 11,7 millions d'euros.**

↳ Une présentation est proposée en Annexe 3.

<sup>133</sup> Ainsi le soutien de la DRAC se manifeste conformément à la politique générale du Ministère : tutelle dans le classement des divers éléments du patrimoine, investissement dans les grands équipements culturels, aide à la création, conventionnement d'équipements structurants et d'équipes artistiques reconnues à l'échelle nationale.

## ► Quelques précisions/précautions sur l'organisation des tableaux financiers

Le tableau de l'Annexe 2 a été réalisé pour donner une « photographie » générale de l'intervention publique : faire apparaître dans quels domaines l'action de chaque institution est la plus significative. Photographie imprécise, pour plusieurs raisons :

- l'année 2005 a été choisie arbitrairement : elle ne saurait refléter l'ensemble des soutiens apportés en termes d'investissements (qui varient suivant les exercices et l'avancement des travaux) ;
- une difficulté à faire des rapprochements à partir de méthodes différentes de chaque institution (pour classer les types de financements, les opérateurs...), et notamment dans le traitement de la « Convention spécifique »<sup>134</sup> ou d'aides liées aux cultures régionales<sup>135</sup> ;
- une difficulté à territorialiser des financements globaux (d'où l'application d'un prorata arbitraire rapporté à la population sur les lignes « archives », « lecture publique ») ;

Nous avons choisi d'exclure des budgets culture les financements publics affectés à l'enseignement du basque :

- celui de l'Office public de la langue basque, qui par ailleurs redistribue une partie de ses fonds (1,864 millions d'euros) aux opérateurs ayant en charge le développement de la langue ;
- les moyens accordés par le Conseil régional ou le Conseil général à d'autres opérateurs de la langue ;
- les subventions de l'ICB accordés au titre du soutien à la langue basque à certains opérateurs (10800 € identifiés sur les 166 800€ redistribués en 2005).

Il semble en effet nécessaire de distinguer ce qui relève d'une « politique linguistique » et ce qui relève d'une « politique culturelle », d'autant plus que la politique « linguistique » est aujourd'hui portée par un établissement public de droit commun (missionné par l'Etat, la Région et le Département)

## ➤ Les caractéristiques du financement public par domaine culturel et par type d'opérateurs (Annexe 2 & 3)

- Les trois institutions (Etat, Région, Département) apportent au territoire 9,8 millions d'euros au total, répartis environ 50/50 fonctionnement/investissement, soit 35,6€ par habitant.
- Globalement, le spectacle vivant (équipements, aide à la création, festivals...) occupe largement le premier poste avec la moitié des financements publics.
- Au niveau des aides à l'investissement, le poste le plus important est celui du « patrimoine, muséographie » avec 46% des moyens, suivi du spectacle vivant avec 39% des moyens.

---

<sup>134</sup> L'utilisation de l'appellation « Convention spécifique » ne correspond pas toujours aux financements actés dans le cadre du Comité de pilotage de la Convention spécifique : un soutien peut être apporté à tel opérateur comme relevant (indirectement) de la dite Convention, peut-être parce qu'identifié comme un acteur lié à la « culture basque » (?). Ainsi, certains opérateurs font partie du « droit commun » (structure de diffusion, de formation, pôle structurant...) alors que pour d'autres ils sont associés à de l'initiative locale, de la « culture basque », etc. (Ces divergences sont apparues notamment pour des structures comme l'ICB, l'EDB, Eihartzea, Garazikus, Haize Berri, Euskal Herria Zuzenean, une création du Théâtre du Rivage, le festival de chant choral...)

<sup>135</sup> Des zones de floue subsistent sur les notions de « culture », « culture régionale » et « culture en langue basque », amenant à classer dans une même catégorie une structure d'enseignement, une fédération de danse, un festival de rock ou de chant choral, un centre culturel, une pastorale, une création d'une compagnie non bascofone...

- L'Etat est le premier investisseur sur le territoire en 2005 (avec 3,2M€) grâce à trois types de sources de financements : la Drac, les fonds Etat/Europe (Feder) et le FNADT ; ses deux volets lui permettent de soutenir fortement les archives, le patrimoine et les grands équipements culturels. Le Conseil régional et le Conseil général semblent se situer à un niveau quasi proche, le premier apportant son soutien dans les domaines de la « lecture publique » et du « spectacle vivant », le second investissant plus fortement dans le « patrimoine, muséographie », et les « archives ».
- Au niveau des aides au fonctionnement (subventions aux opérateurs), 60% des moyens vont au spectacle vivant ; comme le montre le tableau de l'Annexe 3, les deux tiers des aides aux opérateurs concernent les lieux de programmation.
- En terme de fonctionnement, l'Etat est à un niveau légèrement supérieur au Département, alors que le Conseil régional apporte deux fois moins d'aides directes (sachant qu'une partie de son soutien passe également par les agences culturelles régionales).
- Dans le détail des aides au fonctionnement (Annexe 2), l'Etat est le premier financeur du spectacle vivant et de l'éducation artistique, apportant dans ce dernier domaine près deux fois plus de moyens que le Conseil général (la région étant quasiment absente dans ce domaine). Le Conseil général est positionné en première ligne dans le patrimoine, les archives, la lecture publique, l'enseignement artistique (14% de ses moyens en fonctionnement y sont consacrés), le soutien à la culture régionale et la vie associative.
- Comme le montre le tableau de l'Annexe 2, le soutien aux industries culturelles est relativement peu élevé : il l'est en réalité beaucoup moins, car une majorité des aides inscrites sous ce chapitre, concerne des festivals de cinéma ou d'audiovisuel.
- Les arts plastiques représentent une très faible part des aides, que ce soit en volume, ou en comparaison avec l'aide à la création (voir Annexe 3) apportée au spectacle vivant.
- Dans le détail de l'aide aux opérateurs culturels (Annexe 3), le financement du spectacle vivant obéit à des logiques différentes : l'Etat soutient les principaux équipements et festivals et les équipes artistiques professionnelles ; la région suit globalement la même logique ; le département soutient plus fortement les festivals (et en est le premier financeur, suivi par la région) mais aussi les structures de proximité, y compris celles portées par des amateurs.
- Outre donc les principaux équipements et structures labellisées, la part des budgets consacrés aux acteurs associatifs locaux représenteraient environ 8%, soit environ 400K€. L'Etat aide ce secteur à travers l'enveloppe « éducation artistique ». C'est le moyen sans doute pour l'Etat de redistribuer auprès de structures locales, le département usant pour cela du FDIC et des lignes « politiques linguistiques » (pour la culture en langue basque) ; la région échappe semble-t-il à cette logique, mettant plus l'accent sur des festivals ou manifestations non pris en compte par l'Etat (festival de rock basque, pastorale...).
- Comme le montre les lignes grisées, la part de la Convention spécifique n'est pas négligeable notamment en termes d'investissement, et même s'il faudrait faire une analyse plus poussée (puisque la photographie des investissements sur une seule année n'est pas très représentative de la réalité) ; en termes de fonctionnement, la Convention représente tout de même 12% des moyens alloués au spectacle vivant : une part faible pour la Drac, mais proche de 20% pour le Conseil régional et de 24% pour le Conseil général.



## **Bilan de l'état des lieux & perspectives pour le Contrat territorial 2007-2013**

La démarche *Pays Basque 2010* a été – au travers de la Convention de développement (1997-1999) et de la Convention spécifique (2001-2006) – un acte fort d'*aménagement culturel du territoire* : équipements culturels créés ou réhabilités, structuration de la lecture publique, réhabilitation et valorisation des patrimoines jacquaire et religieux, soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant... Les propres politiques publiques des partenaires de la Convention spécifique (Drac, Conseil régional et Conseil général) ont contribué à l'amélioration de cette structuration et à une meilleure prise en compte des expressions basques.

Au moment où se prépare un nouveau « Contrat territorial » pour les années 2007-2013, un « état des lieux » s'avérait nécessaire pour mieux identifier les dynamiques culturelles et artistiques de ce territoire, l'état d'avancement de sa structuration, les enjeux et demandes nouvelles, etc.

Nous proposons ici de tirer les premiers enseignements de ce travail, quelques préconisations pour envisager la poursuite d'une démarche « culture » à l'échelle du territoire (suite aux premiers échanges qui ont eu lieu avec les partenaires de la Convention spécifique).

### **■ Contexte général**

La vie culturelle sur ce territoire est marquée par ce que l'on a pour habitude d'appeler « la culture basque ». Le territoire tire de cette *culture basque* (prise au sens large du terme) sa spécificité, son authenticité, et son développement. Le Pays Basque est confronté aujourd'hui à de nouvelles mutations socio-économiques et sociétales qui interrogent sa « diversité » culturelle.

On assiste depuis quelques années à un double mouvement (en apparence) contradictoire. D'un côté, on observe une certaine "réappropriation" de la culture basque qui se manifeste aussi bien dans un intérêt renouvelé pour la langue et pour les expressions vivantes du patrimoine culturel (danse, chant...)... que dans l'univers populaire de la fête et du sport, et plus généralement à travers un « mode de vie ». Il semble donc naître – depuis quelques années déjà – un nouvel appétit pour une expression culturelle à la fois fière de ses racines et pluriculturelle, soucieuse de transmission mais aussi de création et d'universalité.

Pour autant, le processus (déjà ancien) de « patrimonialisation » / « folklorisation » de la culture de ce territoire se poursuit, et on assiste à une utilisation abusive des « signes » de cette culture pour développer des produits manufacturés, touristiques ou de communication. L'image du Pays Basque est forte à l'extérieur : elle s'appuie sur un patrimoine naturel et culturel qui renvoie une certaine idée de « qualité de vie », reconnue et enviée. L'image est à la fois l'objet de convoitises, d'interprétations et de réappropriations diverses... et un levier de développement économique. Mais il s'agit surtout d'une image d'Epinal, qui n'est plus en phase avec ce qui se vit aujourd'hui, et qui contribue à une forme de « fossilisation » de la culture de ce territoire. Le patrimoine est de plus en plus dévalorisé et figé. Cette image doit être aujourd'hui redéfinie.

Enfin, la réduction de la langue basque dans l'espace social fait courir le risque de perte d'une des plus anciennes langues d'Europe. Autrement dit, une « débasquisition » certaine de la « société basque » pose de nouveaux défis à ce territoire.

Au moment où la « culture basque » semble de moins en moins bascophone, son avenir nous apparaît donc comme l'une des questions centrales de la problématique culturelle de ce territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nier qu'il existe un certain malentendu quant à l'appréciation même de la *culture basque*.

En effet, dès que l'on parle de culture sur ce territoire on retombe constamment sur la question de la reconnaissance d'un « fait culturel » basque revendiqué à partir de questions historiques, ethnologiques, anthropologiques... Non suffisamment traité et "objectivé" (à ce jour), ce *fait culturel* réapparaît sans cesse soit en « manque » (de reconnaissance ou de prise en compte dans les contenus des projets culturels), soit en « excès » de revendication. Cette problématique génère inmanquablement frustrations et incompréhensions.

Outre la question de l'histoire des basques et de la reconnaissance de leur spécificités, la « lecture » qui est faite sur la *culture basque* est marquée par une opposition historique (et spécifiquement française) entre culture universelle et culture traditionnelle (ou « régionale »), entre une culture académique et formelle (élaborée au cours des Lumières) – avec toute une codification, une idée spécifique de la notion d'art et de professionnel... – et une culture orale et "indigène", disposant de codifications perçues par les seuls locuteurs (bascophones, en l'occurrence). Cette vision des « cultures minoritaires » marque encore fortement l'imaginaire collectif et les comportements. La « culture basque » est assimilée aux « cultures régionales » ou « traditionnelles » qui sont généralement abordées, encore aujourd'hui, de façon uniquement patrimoniale. Ceci explique qu'une partie du monde associatif basque revendique une culture vivante, reniant par conséquent son aspect patrimonial, alors même que la création contemporaine est propice à prendre appui sur le patrimoine...

Par ailleurs, il existe une certaine incompréhension vis-à-vis d'un mode d'expression qui – bien que se produisant majoritairement de façon bénévole – témoigne d'un patrimoine très riche et de certaines pratiques très exigeantes sur le plan culturel artistique (études sur le patrimoine, poésie, *berstularisme*, musique, arts plastiques, écriture, dramaturgie...) ou très dynamiques au niveau de l'initiative culturelle locale (et de l'implication des populations), qui à eux seuls légitiment une demande de « reconnaissance ». Ainsi, cette expression reléguée au rang des « pratiques amateurs » (dans les grilles de lecture officielles) ne trouve encore aujourd'hui comme moyen d'expression que la « revendication culturelle ». Outre le manque d'artistes professionnels, la culture basque éprouve de réelles difficultés à être diffusée en dehors du territoire (et même parfois en Pays Basque espagnol), d'où la difficulté pour de nombreux artistes de pouvoir entrer dans une démarche de professionnalisation.

L'enjeu majeur pour le Pays Basque de 2020 est sans doute de développer une « culture de territoire » et « sans complexes », dépasser une culture de la revendication pour faire vivre une culture de la diversité, assumant son héritage, avec fierté et goût pour la création et l'innovation.

Il s'agit tout à la fois de sauvegarder et transmettre ce patrimoine, mais aussi d'accompagner une culture vivante, faisant lien entre tradition et modernité, s'ouvrant à tous les échanges multiculturels, et développant sa propre contemporanéité. Autrement dit faire vivre l'universalité de la culture basque (dans sa globalité).

Cette « positivation » de la culture basque et du multiculturalisme est source de cohésion sociale, et permettrait d'inverser une tendance à de multiples cloisonnements entre « culture basque et non basque », pratiques amateurs et professionnelles, institutionnelles et associatives, mais aussi entre publics...

Pour cela, la culture basque ne devrait pas faire l'objet d'un traitement « à part » qui nourrit ces oppositions classiques (culture officielle / culture amateur, culture universelle / culture régionale) mais bien être intégrée au cœur des politiques publiques, et des missions des principaux opérateurs culturels, comme un élément central de la richesse de ce territoire.

Enfin, cette maturation passe nécessairement par un travail collectif sur les « fondamentaux » de la culture de ce territoire, sur son patrimoine, qui permettra à terme une juste “réappropriation” collective, permettant à chacun de fonder son développement à partir d’une « culture partagée ».

## ■ Une réflexion à engager dans trois directions...

### > Sur le « matériau »

Un certain nombre de lacunes dans le domaine de la création contemporaine, dans la valorisation et le rayonnement artistique du territoire, la permanence des revendications culturelles sur ce territoire... tiennent en grande partie à une réelle difficulté à traiter de l’histoire et du patrimoine immatériel du Pays Basque de façon objectivée et dépassionnée. Un travail de fond permettrait d’impulser une nouvelle mobilisation des acteurs ressources de ce territoire (nombreux dans le domaine associatif), mieux identifier la richesse patrimoniale, culturelle et artistique de ce territoire, créer un référentiel et un mode de gestion du « fond local » (cf. étude T. Larratxe), donner de la matière à toutes les démarches de formation /transmission, stimuler les actions de collecte et l’archéologie, mener une réflexion dans le domaine de l’architecture contemporaine et de l’urbanisme (construire l’ « éco-etxe » de demain, réfléchir aux nouveaux mode d’habiter...), développer des outils d’interprétation à destination des professionnels du tourisme, des enseignants, etc.

Il s’agit donc de reconstruire des « fondamentaux » partagés par tous et d’irriguer un champs culturel très vaste.

Ce travail pourrait contribuer à nourrir le « contenu scientifique » du nouveau projet culturel du Musée basque, à resituer la mission de certaines structures (comme par exemple l’CB, l’EDB...).

Comme nous le proposons dans l’état de lieux (voir la partie « quelques pistes pour une mise en cohérence de l’approche du patrimoine... »), il serait nécessaire d’envisager un programme de travail avec l’ensemble des acteurs : élaborer un diagnostic partagé, identifier les domaines à approfondir en terme de connaissance et de recherche, engager un travail sur les outils pédagogiques et de médiation, sur la formation, etc. De ce travail pourra naître également de nouvelles orientations en matière d’éducation artistique, autre défi à relever sur le territoire (éducation à la culture et aux arts des plus jeunes, à l’école).

### > Sur les « pratiques »

L’état des lieux a mis l’accent (dans le chapitre « I » notamment) sur l’existence d’un vivier culturel et artistique local très dynamique. Il semble qu’une forte attente demeure de la part des acteurs locaux aussi bien pour reconnaître des expressions artistiques spécifiques au territoire, pour mieux accompagner des domaines en difficulté (comme la danse, par exemple), les démarches innovantes et la création locale, les pratiques amateurs, pour travailler différemment les questions de patrimoine, d’histoire et d’ethnologie, entre acteurs associatifs et institutions, pour favoriser l’émergence de nouveaux espaces de diffusion de la connaissance, de transmission et de création...

Corrélativement au travail à mener avec les acteurs du territoire sur le « matériau » (voir point précédent), une étude pourrait être envisagée pour faire émerger de façon objective la richesse des pratiques culturelles et artistiques de notre territoire : les étudier, les raconter, les contextualiser, les valoriser (si besoin est)... et identifier les moyens de mieux les accompagner. Ce type d’étude (marquant approche culturelle, ethnologique, histoire de l’art...) a très peu été menée au niveau national, du fait de l’histoire des politiques culturelles et de la dichotomie entre culture légitime et pratique amateur (évoquée plus haut).

Les résultats de cette étude pourraient donner de nouvelles clés de lecture pour les pouvoirs publics et les élus du territoire, de nouvelles bases de discussions avec les acteurs locaux, et permettre de reconsidérer les modalités de soutien à l'initiative locale.

### > Sur l'offre culturelle et le maillage du territoire

Si le Pays Basque apparaît comme relativement bien aménagé culturellement, il semble aujourd'hui nécessaire de passer à une nouvelle étape permettant d'aller au bout de cette logique de structuration, par une *qualification* des opérateurs, et par un meilleur accompagnement des élus locaux. Concernant le maillage du territoire, certaines pistes de travail apparaissant en creux de l'état des lieux, qu'il faudra approfondir avec les partenaires publics.

- Outre l'enjeu même du projet scientifique et culturel du Musée basque, la situation de la salle de Louhossoa semble vécue aujourd'hui comme un « rendez-vous manqué » alors que cet équipement pourrait constituer un pôle majeur de formation/transmission/création (un lieu de fabrique). Par ailleurs, parallèlement aux démarches de structuration au sud de la côte basque et autour de la scène de pays Baxe Nafaroa (Garazikus) une nouvelle étape de structuration doit être pensée autour des trois anciens centres culturels du Pays Basque intérieur (structurer l'offre du Pays d'Hasparren et du territoire de Soule, accompagner la mutation du centre culturel Haize Berri...). L'implantation des équipes artistiques demeure également un vrai défi à court terme : voir les enjeux autour du Théâtre du rivage et des Chimères, les difficultés rencontrées par Lézards qui bougent, la reconnaissance du travail de fond mené par Herri Soinulariak. Parmi celles-ci, la place de la Cie du Petit Théâtre de Pain semble des plus emblématiques : une compagnie atypique (entre théâtre de rue / théâtre populaire et expression contemporaine), professionnelle, reconnue au plan national, et en capacité d'assurer un travail de transmission avec le milieu amateur, le théâtre en langue basque, la création contemporaine... D'autres demandes d'accompagnement émanent de compagnies comme Traboules (projet de *Maison culturelle atypique*)...

Enfin, des initiatives originales comme le projet culturel contemporain des grottes d'Izturitz, nécessite certainement une attention particulière.

- L'état des lieux montre par ailleurs qu'une réflexion pourrait s'engager avec le Conseil général sur l'enseignement de la musique traditionnelle, du chant et de la danse basque, dans la structuration en cours de l'enseignement artistique.
- Comme il a été évoqué précédemment, un travail spécifique (liant bibliothèques, archives, musée basque, ICB, Centre Iker, et d'autres opérateurs) pourrait être mené à court terme pour trouver les modalités de gestion du « fond local » (voir le rapport de pour le Conseil de développement). Ce travail aboutira nécessairement à un repositionnement des opérateurs culturels par rapport à cette question.
- L'émergence d'un projet à Ascarat sur la diaspora basque renvoie à la nécessité d'un projet fort dans ce domaine, à dimensionner à l'échelle du Pays basque, tant il constitue une source de richesse, de création de réseaux (au-delà des questions strictement culturelles).
- Pour sortir de la logique culture basque / culture non basque, et de la spécialisation des institutions (ICB / scène nationale), il sera nécessaire de responsabiliser l'ensemble des institutions et opérateurs culturels sur la culture basque, ce qui peut passer par de nouveaux « contrats d'objectifs », missions, cahiers des charges...
- L'arrimage du CNR et du CCN permettrait d'impulser une nouvelle dynamique de transmission/création dans les domaines de la musique et de la danse notamment. Corrélativement, une politique volontariste pour le renouveau de la danse basque nécessite de refonder les missions et modes de fonctionnement de l'EDB, de reconnaître le travail mené par la Cie Maritzuli...

- Enfin, l'état des lieux renvoie à la nécessité de mieux former et accueillir les jeunes artistes en Pays Basque.

Plus largement, il ressort de cet état des lieux (et des réflexions qui se sont tenues au cours des travaux de Pays Basque 2020) la nécessité d'un rayonnement culturel plus important du Pays Basque, aussi bien en valorisant ses richesses culturelles et ses artistes qu'en envisageant un projet à plus grande échelle

En s'appuyant donc sur l'état des lieux, un diagnostic plus large permettrait de déterminer des orientations et préconisations pour l'action publique. Pour suivre ces orientations, il n'est pas à exclure qu'une « instance territoriale » (de type gouvernance) soit nécessaire à mettre en place.

### ■ Un premier échange a eu lieu fin 2006 et début 2007 avec chaque partenaire de la Convention spécifique (Etat, Région, Département).

Les partenaires institutionnels considèrent que non seulement la structuration de l'offre culturelle est aujourd'hui inscrite dans le droit commun de leurs politiques mais aussi qu'un système de financement spécifique (pratiqué durant la période 2001-2006) ne permet pas suffisamment de renouveler la dynamique culturelle et artistique sur ce territoire.

Il s'agit aujourd'hui de passer d'une logique de structuration à une **logique de projets**. Il n'est pas question de se substituer aux politiques publiques existantes (de la Drac, du Conseil régional et du Conseil général), mais bien d'identifier une « valeur ajoutée » à l'échelle Pays Basque, des enjeux spécifiques... qui interrogeront de fait ces mêmes politiques publiques. D'un traitement spécifique, les partenaires conviennent qu'il s'agit à présent de viser un **traitement des spécificités culturelles** de notre territoire.

Un volet « culture » dans le prochain contrat territorial doit d'une part, permettre d'amener les acteurs culturels du territoire à mieux travailler ensemble, à « qualifier » leurs pratiques, créer de nouveaux réseaux ; et, d'autre part, à œuvrer pour un décloisonnement des approches (culture basque / culture non basque), des pratiques (amateurs / professionnels), des publics... et une valorisation de la diversité culturelle de notre territoire.

### ■ Une nouvelle dynamique partenariale, avec les acteurs locaux et les pouvoirs publics, apparaît donc nécessaire pour élaborer un nouveau projet culturel de territoire (tel qu'il est envisagé dans le programme 9 du « projet de territoire », validé en décembre 2006<sup>136</sup>).

Il s'agirait tout d'abord d'élaborer (à partir de cet état des lieux) un diagnostic partagé de la culture en Pays Basque, et d'amorcer une phase de réflexion/action autour du triple défi

**patrimoine/transmission/création** en intégrant l'ensemble des pratiques, et notamment « amateurs » (au sens large du terme).

Cette démarche, sous forme d'un « chantier culture », pourrait viser trois objectifs majeurs :

1. générer une nouvelle connaissance partagée sur le patrimoine, les expressions artistiques, et les pratiques de ce territoire... autrement dit, identifier les « spécificités culturelles » de ce territoire.

L'objectif est ici mieux appréhender les « contenus » (le « matériau »), identifier les domaines peu approfondis (nécessitant de nouveaux partenariats), les modalités de transmission auprès des acteurs culturels, économiques, touristiques, et auprès des publics.

---

<sup>136</sup> Lien avec le site Lurraldea : <http://www.lurraldea.net/bibliodocs/PB2020/Projet-PB2020-9dec06.pdf>

2. évaluer le niveau de structuration de l'offre culturelle, la prise en compte des réalités/spécificités territoriales par les politiques publiques, la reconnaissance extérieure de ces expressions. L'objectif n'est pas de se substituer aux politiques publiques mais bien de les réinterroger dans leurs soutiens, les missions qu'ils confient aux opérateurs, etc., compte tenu des enseignements tirés du premier objectif.
3. engager une dynamique de projets dans les trois domaines : le patrimoine (ex. programmes de recherche), la transmission, et la création. Un dispositif de transmission/création du type « appel à projet » pourrait être envisagé...

## ANNEXES

---

### Annexe 1 :

## Bilan du volet « culture » de la Convention Spécifique 2001-2006<sup>137</sup>

### CONTEXTE DE DEPART

En prenant appui sur les orientations du Schéma, établi en 1997, et sur les évolutions observées depuis, la Convention spécifique s'est donnée comme objectifs :

- d'organiser et de renforcer l'action patrimoniale sur tout le Pays Basque,
- de développer l'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant.

Le volet culture de la Convention Spécifique, s'articule après réactualisation à mi-parcours autour de 4 opérations, pour un coût estimé à 22,34 M€, et les partenaires ont inscrit 16,77 millions d'euros dans ce volet pour la durée de la Convention spécifique :

- Etat : 6,32 M€
- Région : 2,06 M€
- Département : 8,38 M€

### DESCRIPTIF DES OPERATIONS MENEES

#### **Mesure 2.A : Le pôle des archives et du patrimoine du Pays Basque**

Basé sur l'idée d'un renforcement des activités du Musée Basque, par une mise en réseau avec les autres structures chargées du patrimoine, le projet de pôle patrimonial, n'a pu aboutir, malgré un important travail de préfiguration<sup>138</sup>.

*Dans la période 2001-2003, l'association de préfiguration a assuré un ensemble d'activités tournant autour d'un programme d'exposition et de diffusion sur différents thèmes (architecture et paysage, patrimoine maritime, frontière...), du développement d'activités pédagogiques et de gestion documentaire.*

*Le Conseil général a pris la suite des opérations initiées par l'association de préfiguration du pôle patrimonial avec notamment, dans le cadre du Centre d'Education au Patrimoine d'Irissarry pour la période 2004-2006, la création de contenus documentaires numériques, la mise en place de modules pédagogiques et d'un programme d'exposition (Argentine des Basques...). Enfin la procédure avec le*

---

<sup>137</sup> Extrait du Bilan de la Convention spécifique présenté et validé par le Comité de Pilotage de la Convention Spécifique, le 9 février 2007 à Bayonne, en présence du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, du Président du Conseil régional d'Aquitaine, du Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Président du Conseil des élus du Pays Basque et du Président du Conseil de développement du Pays Basque.

<sup>138</sup> Une association de préfiguration de ce pôle a fonctionné de 2001 à 2004. Elle regroupait le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat, la ville de Bayonne, l'Institut culturel basque et le Conseil des élus et avait pour ambition d'organiser, à horizon 2006, les activités du Musée basque et du Centre d'éducation au patrimoine d'Irissarry (CEP) sous l'égide du pôle patrimonial, structuré en établissement public type EPCC (établissement public de coopération culturelle).

*Musée des Arts et Traditions Populaires a été engagée afin de permettre le catalogage et l'indexation des fonds qui concernent le Pays Basque.*

*Prenant acte de l'orientation prise par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques concernant la mise en place d'un pôle d'archives territorialisé, les partenaires de la Convention Spécifique, ont décidé au moment de la réactualisation de la Convention en 2004 de fusionner les démarches de « pôle patrimonial du Pays Basque » et de « pôle des archives de Bayonne » en une opération intitulée « pôle des archives et du patrimoine du Pays Basque ».*

Le Conseil Général a en effet décidé de créer une annexe des archives départementales à Bayonne et de constituer, dans le cadre de cette opération, un Pôle d'archives de pays, chargé de collecter et de rassembler les documents d'archives d'origines publique et privée relatifs au Pays basque.

Un programme de numérisation des archives conduit de 2003 à 2007, a permis la numérisation de 8 millions de vue d'archives, provenant de fonds publics et privés, relatifs au Pays Basque, de l'époque médiévale jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle.

Enfin, le Conseil Général, après avoir envisagé une implantation au sein de la petite caserne de la Nive, s'est engagé dans un projet de construction neuve à l'entrée de Bayonne, permettant l'accueil du pôle d'archives dans des conditions optimales (SHON de 3 630 m<sup>2</sup> prévoyant d'intégrer une salle de lecture de 60 places, une salle pour l'accueil d'ateliers pédagogiques, une salle d'exposition avec deux réserves attenantes, des magasins de conservation dont un magasin carte et plans, une salle de tri et une réserve des conditionnements, des locaux de travail pour le personnel permettant l'accueil de public sur rendez-vous).

Les travaux devraient démarrer en 2007 pour une livraison prévue en 2008.

## **Mesure 2.B : Optimiser le patrimoine jacquaire**

La mise en œuvre de cette opération a débuté par la réalisation d'une étude de préfiguration d'un centre d'évocation des chemins de Saint-Jacques dans la zone de confluence. L'étude réalisée par le Conseil général n'a pas débouché sur la concrétisation du projet, faute de maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de la faible probabilité de voir l'émergence d'un maître d'ouvrage en capacité de porter ce projet de centre d'évocation sur la période 2004-2006, il a été décidé par le Comité de pilotage lors de la réactualisation de la CSPB en 2004 d'orienter les crédits inscrits sur cette opération pour soutenir divers projets économiques, culturels ou d'aménagement prenant appui sur la valorisation du patrimoine jacquaire.

Dès lors, les engagements ont porté sur deux grands types d'actions ou projets :

### **1. La réhabilitation et la valorisation du patrimoine religieux et culturel**

#### **Réhabilitation d'édifices religieux en Soule et basse Navarre :**

- Réalisation d'une étude préalable dans le cadre de la restauration de la benoîte et de **l'église de Bascassan** classée à l'inventaire des monuments historiques, et des travaux de restauration correspondants,
- Réalisation d'une étude préalable à la restauration de la **chapelle Saint-Nicolas d'Harambeltz**, non suivie par les travaux correspondants.
- Travaux de restauration de **l'église d'Ordiarp**, et travaux de réhabilitation liés aux aménagements du centre-bourg, autour de l'église.



- Restauration de la **chapelle d'Alciette**, inscrite à l'inventaire des monuments historiques.
- Travaux de restauration de l'**église de Garris**, dont une partie du mobilier est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

#### **Equipements culturels :**

- Lieu de passage majeur sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, la commune de **Larceveau** a décidé de valoriser le patrimoine de la culture basque en créant un **Centre d'interprétation des stèles discoïdales et de l'art funéraire**. Ce lieu culturel, patrimonial et touristique permettra de mettre en valeur les stèles mises à disposition par l'abbaye de Bellocq.
- Equipement de l'église de l'**Hôpital-Saint-Blaise** inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO pour les visites (équipement vidéo et sonore) et restauration du moulin historique.

#### **Travaux d'étude et de recherche :**

- L'association Société d'études basque - **Eusko Ikaskuntza** a réalisé entre 2001 et 2006, un important travail de recherche visant à étudier l'origine du chemin de Saint-Jacques de Compostelle et à restituer les segments du chemin disparu entre le col de Bentarte et le gave d'Oloron.

## **2. La réhabilitation et l'aménagement de gîtes pour l'accueil des pèlerins**

- **Arancou** : la commune d'Arancou, située sur un des 4 chemins principaux de Saint-Jacques, a décidé de réhabiliter une maison historique de la commune afin d'en faire un gîte d'accueil des pèlerins pour une capacité totale de 16 lits.
- **Kaserna** (Saint-Jean-Pied-de-Port) : l'association Kaserna possédant une bâtisse d'importance au centre de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a décidé de consacrer une partie du bâtiment à l'accueil des pèlerins de Saint-Jacques pour une capacité totale de 12 lits.
- **Hôpital Saint-Blaise** : la commune a décidé de réhabiliter un édifice et d'en faire un gîte d'accueil d'une capacité de 12 lits pour les pèlerins de passage.

### **Mesure 2.C : Valoriser la culture et le patrimoine gascons**

L'Institut occitan, maître d'ouvrage de l'opération, a créé en 2002 une antenne à Anglet et s'est doté de moyens humains (un médiateur culturel en emploi-jeune et un cadre ethnomusicologue à mi-temps) pour consolider son action dans le bas Adour.

Les activités de l'antenne, implantée dans les locaux de l'Espace Gascon de l'association Ací Gasconha, se sont concrétisées ainsi :

- redéploiement de la langue et de la culture occitane dans le bassin de vie bayonnais
  - collectage du patrimoine dansé et chanté gascon et valorisation au travers de la création d'un site Internet, conçu dans le cadre du programme de la Banque Numérique du Savoir Aquitaine
  - travail de traduction et de validation de textes, en appui à la mise en place d'une signalétique en occitan,

- élaboration de matériel pédagogique en collaboration avec le CRDP et sensibilisation des professeurs
- dynamisation culturelle au niveau de la Gascogne Maritime : dynamisation du réseau associatif autour d'événements fédérateurs (ouverture par 100 chanteurs gascons et animations diverses dans le cadre des fêtes de Bayonne ...)
- promotion des rencontres et des échanges entre les acteurs culturels occitans et basques (organisation de la semaine basco-occitane à Anglet, ...)

## **Mesure 2.D : Développer la création et la diffusion du spectacle vivant**

### **1. Mise en œuvre 2001 - 2002**

Afin de définir les déclinaisons opérationnelles de cette opération, une étude a été confiée en 2001 à l'OARA en mobilisant un budget de 15 245 € (Rapport Brouch)

Dans l'attente des résultats de cette étude, les partenaires financiers ont décidé en 2001 et en 2002 de poursuivre sur les bases antérieures le financement d'un certain nombre d'opérateurs développant des activités dans le domaine du spectacle vivant : centres culturels du Pays basque intérieur, projets de création...

#### **Aides mobilisées en 2001 et 2002**

	Etat		Région		Département	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Aides affectées	92 994	162 798	89 183	105 724	98 329	111 288
Total sur 2 ans	<b>255 792</b>		<b>194 907</b>		<b>209 617</b>	

### **2. Mise en œuvre 2003**

A partir de 2003, les financements ont été progressivement mobilisés autour des orientations définies par le comité de pilotage et reposant sur :

- l'émergence de scènes de pays pour favoriser le maillage du territoire,
- la création du département artistique à l'Institut culturel basque pour accompagner la professionnalisation des artistes et opérateurs basques ainsi que leur promotion à l'extérieur du Pays Basque,
- la mise en place d'une Commission territoriale du spectacle vivant qui se voulait un lieu de réflexion stratégique et artistique en matière de spectacle vivant pour le Pays Basque (ce dispositif qui avait fait l'objet de l'élaboration d'un premier cahier des charges n'a pu être réellement activé et pérennisé).

Dans le même temps, était décidé le recrutement d'un chargé de mission pour aider à la mise en œuvre de ces 3 orientations.

**Pour l'année 2003, les financements CSPB se déclinent de la manière suivante :**

	Etat	Région	Département	Total
Département artistique ICB	48 485 (2)	15 286	16 161	79 932
Projets création	38 000 (1)	40 325	32 020	110 345

Garazikus	26 000 (2)	38 000	38 000	102 000
Mission d'accompagnement	-	11 400	11 400	22 800
<b>Total 2003</b>	<b>112 485</b>	<b>105 011</b>	<b>97 581</b>	<b>315 077</b>

(1) Fonds DRAC

(2) Fonds FNADT

### 3. Mise en œuvre 2004 - 2006

#### a. Mission d'animation

La mission d'animation, qui a démarré en octobre 2003 par le recrutement d'une chargée de mission, administrativement rattachée auprès du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques a été financée pendant 3 ans, sur la base des contributions suivantes :

	2004	2005	2006	Total 2004-2006
Etat	-	-	-	-
Conseil régional	24 683	21 194	-	45 877
Conseil général	24 683	36 539	36 539	97 761
<b>Total</b>	<b>49 366*</b>	<b>57 733</b>	<b>36 539</b>	<b>143 638</b>

\* Prend en compte le coût réel de la mission en 2004 et les montants déjà validés pour 2003.

#### b. L'aide à la création

Les partenaires institutionnels de la Convention Spécifique ont souhaité soutenir la création culturelle dans le domaine du spectacle vivant, en aidant financièrement des équipes artistiques du Pays Basque à produire des œuvres ayant vocation à être diffusées sur l'ensemble des bassins de vie du Pays Basque et à être promues à l'extérieur du Pays Basque.

*Rappel de l'enveloppe affectée :*

	2004	2005	2006	Total 2004-2006
Etat	69 349 (1)	-	-	69 349
Conseil régional	44 128	55 065	76 259	175 452
Conseil général	76 078	94 935	95 000	266 013
<b>Total</b>	<b>189 555 (2)</b>	<b>150 000</b>	<b>171 259</b>	<b>510 814</b>

(1) Enveloppe FNADT.

#### c. Service Spectacle vivant ICB

Ce service a pour mission de développer le domaine de la création en apportant un appui technique aux équipes artistiques engagées dans une démarche de professionnalisation (détection et accompagnement, formations, rencontres d'artistes, promotion des équipes et des œuvres ...).

	2004	2005	2006	Total 2004-2006
Etat	48 485 (1)	-	-	48 485
Conseil régional	15 286	29 343	29 343	73 972
Conseil général	16 161	50 589	50 589	117 339
<b>Total</b>	<b>79 932</b>	<b>79 932 €</b>	<b>79 932</b>	<b>239 796</b>

(1) Enveloppe FNADT.

#### d. Scènes de Pays

Depuis que les partenaires de la Convention Spécifique ont affirmé leur volonté de favoriser, par l'émergence de scènes de pays, la maillage du territoire du Pays Basque dans le domaine de la création et de la diffusion du spectacle vivant, le cahier des charges du dispositif « scènes de pays » élaboré en partenariat a été présenté à toutes les collectivités sur l'ensemble des secteurs du Pays Basque.

Deux collectivités (le Syndicat Mixte Baxe Nafarroa et la Communauté de communes sud Pays Basque) ont délibéré et ont ainsi officiellement confirmé leurs intentions d'engager une démarche de structuration ou de réflexion dans le sens des orientations proposées par la Convention Spécifique.

##### ▪ Garazikus – Baxe Nafarroa

Les trois Communautés de communes qui composent le territoire Baxe Nafarroa (Amikuze, Iholdi-Oztibarre et Garazi-Baigorri) ont souhaité structurer une Scène de Pays en s'appuyant entre autres opérateurs, sur l'expérience et le savoir-faire de Garazikus développant depuis déjà plusieurs années un programme d'activités conforme au cahier des charges « scène de pays » de la Convention Spécifique.

Une convention est en cours de finalisation, afin de fixer les nouvelles modalités d'organisation de l'association Garazikus, le nouveau périmètre de son action, l'engagement des 3 communautés de communes et l'accompagnement par les partenaires institutionnels.

Dans l'attente de cette structuration définitive, les partenaires de la CSPB ont poursuivi leur effort pour soutenir les activités de Garazikus entre 2004 et 2006.

	2004	2005	2006
Etat	26 000 (1)	26 000	10 000
Conseil régional	38 000	57 894	57 894
Conseil général	41 000	57 894	63 000
Total	105 000	141 788	130 894

(1) Enveloppe FNADT.

Pour l'année 2006, les 3 Communautés de communes ont décidé d'accompagner Garazikus à hauteur de 83 000 €.

Parallèlement à l'organisation en Scène de Pays, les partenaires de la CSPB ont décidé de soutenir également les investissements souhaités sur la salle « Vauban » de St – Jean Pied de Port et la salle « Bentaberry » d'Ispoure, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et des artistes dans ces 2 salles, supports de diffusion de spectacles et d'accueil des artistes en résidence.

	Coût Total	Etat	Région	Département	MdO
Salle « Vauban » (Garazikus)	108 312	36 110	21 662	28 876	21 664
Salle « Bentaberry » (Commune Ispoure)	141 822	52 781	28 364	28 364	32 313
<b>Total</b>	<b>250 134</b>	<b>88 891</b>	<b>50 026</b>	<b>57 710</b>	<b>53 977</b>

##### ▪ Communauté de communes sud Pays Basque

La Communauté de Communes sud Pays basque a décidé en 2005 de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet culturel de type Scène de Pays.

Pour ce faire, le syndicat préalable à la création de la Communauté de communes, a recruté un chargé de mission afin de préciser les avantages et les inconvénients que pourraient apporter la création d'une scène de pays et les conditions matérielles et financières qu'il faudrait réunir pour son fonctionnement,

compte tenu de l'existant, des projets culturels portés par les communes et les évolutions à venir en termes d'intercommunalité.

Le plan de financement de cette mission d'étude se résume ainsi :

Coût	Etat	Région	Département	MO
25 836	3 876		11625	10 335

A l'issue de l'étude réalisée, la Communauté de communes a confirmé ses intentions, a pérennisé son dispositif d'animation et s'est mobilisé pour conforter la présence du Théâtre du Rivage sur son territoire.

Une première programmation verra le jour en 2006/2007, avec une priorité donnée au théâtre jeune public.

Les partenaires ont accompagné la phase de mise en place de la Scène de Pays en 2006, de la manière suivante :

	Coût Total	Etat	Région	Département	CC
Scène de Pays	102 950	3 700	10 000	30 000	59 250

(Référence à la réhabilitation de la salle de Guéthary si validée)

### 3.3 BILAN FINANCIER DU VOLET CULTURE

#### ➤ Une participation des partenaires à hauteur de 81 %

Les crédits engagés par les trois partenaires de la Convention depuis 2001 s'élèvent à 13,51 millions d'euros, soit 81 % des montants inscrits:

- Etat : 3,78 M€ soit 60 % des fonds inscrits,
- Région : 1,49 M€ soit 72 % des fonds inscrits,
- Département : 8,09 M€ soit 96% des fonds inscrits,

Les partenaires de la Convention ont soutenu à hauteur de :

- 8 639 336 €, l'installation de l'annexe des archives départementales à Bayonne et la mise en place du pôle patrimonial Pays Basque,
- 2 231 525 €, les opérations en lien avec la valorisation du patrimoine jacquaire,
- 147 778 € le soutien à la valorisation de la culture gasconne,
- 2 492 681 € les activités de création et de diffusion dans le domaine du spectacle vivant.

Opérations	Montants inscrits (E, R, D)	Montants engagés	
		Montants engagés	%
2.A. Pôle des archives et du patrimoine Pays Basque	8 564 267	8 639 339	101 %
2.B. Optimiser du patrimoine jacquaire	4 649 695	2 231 525	48 %
2.C. Valoriser la culture gasconne	144 826	147 778	102 %
2.D. Développer le spectacle vivant	3 409 960	2 492 681	73 %
<b>Total volet culture</b>	<b>16 768 748</b>	<b>13 511 320</b>	<b>81 %</b>

## Annexe 2 :

### Le financement public de la culture, par domaine culturel et artistique

Le tableau ci-joint donne une vision globale et par grand domaine culturel des financements apportés par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général. Mais il ne représente qu'un instantané de l'année 2005, et n'est donc pas forcément représentatif d'une moyenne dans le domaine des investissements.

Il met également en parallèle (très sommairement) l'action des collectivités locales dans ces domaines.



Annexe 3 :

## Le financement public par opérateurs

Le tableau ci-joint est un document provisoire.













## Annexe 4 :

### Liste des personnes contactées/rencontrées<sup>139</sup>

Achiary Benat,	artiste chanteur, formateur directeur artistique	Conservatoire National de Région Errobiko Festibala + Herri Soinulariak
Ambrosini Thierry,	directeur du développement culturel,	Conseil général des Pyrénées- Atlantiques (CG64)
Arrechea Isabelle,	secrétaire générale,	Communauté de Communes Garazi Baigorri
Arrossagaray Marie Hortense,	secrétaire générale,	Communauté de Commune d'Amikuze CG64
Bagdassarian Isabelle,	Conservateur du patrimoine,	CG64
Banguï Georges André	attachée archives départementales	CG64
Benavides Claude,	directrice du service culturel,	Ville d'Anglet
Berthommé Dominique	directeur,	Ecole d'art du BAB
Bessouat Matthieu,	chargé de mission,	Communauté de Communes Xiberoa
Bourguignon Hélène,	chargé de mission culture,	Communauté de Communes Côte sud Pays Basque
Brouch Joël,	directeur,	Office artistique de la région aquitaine,
Burucoa Dominique,	directeur,	Scène nationale Bayonne
Carrere Ximun,	opérateur audiovisuel, président, festival,	Aldudarak Bideo, Euskal Herria Zuzenean,
Casteret Jean Jacques,	responsable Antenne du Bas Adour,	Institut Occitan
Claverie Filgi,	directeur artistique, directeur ancien administrateur adjoint,	festival Le Temps d'Aimer, Dantzaz, Centre Chorégraphique National – Ballet Biarritz (CCN)
Cochard Stéphanie,	agent de développement,	PCD Nive Nivelle
Delay Laurence,	attachée du service culturel,	Ville d'Anglet
Ducourau Vincent	conservateur,	Musée Bonnat de Bayonne
Dupayrat Olivier,	responsables des industries culturelles,	Conseil régional Aquitaine
Elycette Mme,	secrétariat,	Communauté de communes de d'Iholhy-Oztibarre
Etcheverry Ainchart Peio,	responsable éditions,	Elkar
Etchegoien Pantxo,	directeur,	Institut culturel basque (ICB)
Fuchs Ximun,	comédien, metteur en scène,	Petit Théâtre de Pain
Gauthier Hortensia,	responsable des objets mobiliers classés et inscrits, service départemental de l'architecture et du patrimoine (Etat)	
Goulet Anne,	service des archives départementale,	CG 64

<sup>139</sup> Il s'agit soit de contacts téléphoniques ou d'entretiens collectifs, avec suivant le cas : échanges d'informations, de documentations, de points de vue, ou de plus amples approfondissements pour analyser leur domaine de compétence.

Gourmelon Geneviève,	directrice de la BDP,	CG64
Heguy Txomin,	comédien, Ancien directeur	Théâtre des Chimères, ICB
Iriart Jean-Claude	directeur,	Conseil des élus du Pays Basque
Iruretagoyena Claude,	chorégraphe et costumier, directeur art.,	Cie de danse Maritzuli
Labat Claude,	enseignant, bénévole patrimoine,	Associations Lauburu, Amis musée basque
Lajus Cathy,	responsables arts & spectacle vivant,	Conseil régional Aquitaine
Larralde Jean-François,	enseignant en histoire de l'art, commissaire d'expositions, ancien directeur du Musée de Guéthary	
Lavigne M.	artiste plasticien	
Lekumberri Terexa,	responsable service patrimoine,	ICB
Mange Christelle,	attachée service culturel,	Ville de Mauléon
Martial Christine,	directrice adjointe développement culturel,	CG64
Massé Bernard	adjoint à la culture,	Ville de Bayonne
Mercapide Maixan,	responsable,	Centre culturel Haize Berri, Ostabat
Moulian Pierre,	secrétaire général,	Communauté de Communes du pays d'Hasparren
Narbaits Michel,	agent de développement,	PCD Baxe Nafarroa
Obispo Jérémie,	mission langues & cultures régionales,	Conseil régional Aquitaine
Ostrovieski Jean-Yves,	directeur,	association Garazikus
Pekar Laurence,	directrice	Biarritz Culture
Peruta Arnaud,	directeur	Conservatoire national de région
Herzog Alfred	chargé de mission sur les pôles enseignement supérieur musique,	DMDTS, Ministère de la culture
Pochelu Yvonne,	responsable de production,	Biarritz Culture
Rauzier Stéphanie,	agent de développement,	PCD Nive Adour Ursuya
Renoux Evelyne	directrice service culturel,	Ville de Saint Jean de Luz
Rigoud Mme,	service départemental de l'architecture et du patrimoine (Etat)	
Rivière Marie-Christine,	directrice des affaires culturelles,	Ville de Biarritz
Sibers Jean-François,	conseiller technique	DRAC Aquitaine (Min. culture)
Soulat Myriam	attachée éducation & médiation culturelle,	CG64
Thornary Anne Marie,	directrice générale des services,	Communauté de Communes Xiberoa
Trigueros Christian,	directeur des affaires culturelles,	Ville de Bayonne
Védrine Laurent,	conservation du patrimoine,	CG64
Zulaika Rafa	directeur-manager culturel	Musée basque, Bayonne